ENTREPRENEURS des Territoires

MAGAZINE

Gros plan sur les chenilles

VIE SYNDICALE

- Conditions d'emploi du GNR en images

PROFESSION

- Entreprise Schwoob : agricole et TP

- Sologne : l'entreprise de débardage Lambert

DOSSIER

- Charrues

76 octobre-novembre 2013 - 11 €

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES **AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX**

btsadv.com
LA SUPER CONVENTIONNELLE ARRIVE
NEW HOLLAND
AGRICULTURE

Sommaire

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication
Gérard Napias
Président de la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef
Jacques Fitamant / *redac.edt@fitamant.fr*

Rédacteurs
Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / *p-durand@e-d-t.org*
Tammouz Eñaut Helou, Guillaume Danton.

Guillaume Le Gonidec / *redac.edt2@fitamant.fr*
Philippe Caldier, Olivier Wendling, Jean-François Rivière, Fabien Brèthes.

Secrétaire de rédaction et rédactrice
Valérie Bridoux / *redac.edt@fitamant.fr*
tél : 02 98 98 01 40

Chefs de publicité
Maryannick Raphalen et Charlotte Marcadé
pub.edt@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Assistante commerciale et marketing
Sandra Thépaut / *sandra.thepaut@fitamant.fr*
tél. 02 98 98 01 40

Relations abonnés
Corinne Nay et Natacha Reboux /
abo@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Mise en page : Sonia Seznec et Marion Diougoant

Impression : Calligraphy-print

PEFC 10-31-1614
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

ISSN 1278 3927 - CPPAP N° 0618 T 85572
Dépôt légal : octobre 2013 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est la revue officielle de la Fédération nationale *Entrepreneurs des Territoires*

Entrepreneurs des Territoires

44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
mail : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires Magazine est édité par les Éditions Fitamant (8 numéros par an) SARL au capital de 7623 euros, 29000 Quimper, France Registre du commerce de Quimper : B 388019820 Numéro de TVA intracommunautaire : FR 11 38 80 19 820

Éditions Fitamant

2 rue Félix Le Dantec - CS 62020
29018 Quimper Cedex
tél. 02 98 98 01 40 - fax 02 98 95 37 41

Couverture : automoteur de pulvérisation Challenger. Entreprise Lecarpentier dans le Calvados. Crédit photo : Lydie Lecarpentier Thomas.

5 **Éditorial**

Vie syndicale
6 • Statistiques des entreprises 2012
8 • Le GIEE en préparation
10 • Les conditions d'emploi du GNR
12 • Charte sur les circulations agricoles
13 • Actualités forestières
14 • Actualités agricoles

Profession
16 • Entreprise de débardage Lambert, Sologne
20 • Entreprise Schwoob, Alsace

Pilotage de l'entreprise
24 • EDT Perspective Grand-Ouest : remise des certificats Iso 14001
25 • Du nouveau dans l'arrachage des betteraves
28 • Salissement des chaussées, un sujet à prendre au sérieux

Actualités
30 • Visite d'une entreprise certifiée phyto : Lecarpentier dans le Calvados
32 • L'actu des récoltes : les vendanges
34 • Symposium agroéquipements à l'AgroSup Dijon

Salon
36 • Prochain Interforst, portrait de la forêt allemande
39 • Salon des ETA : programme des conférences
40 • Bilan d'Innov-Agri Grand Sud-Ouest
44 • Bilan du Space
47 • Bilan de Tech&Bio
50 • Les nouveautés de l'Agritechnica

Dossier
56 • Labour : les ventes de charrues s'emballent
60 • Gros plan sur les chenilles

Nouveautés Matériels
64 • Pollen : une prestation de mélange direct à la ferme
66 • Transport de compost et de céréales, la Sarl Lemée innove
68 • Brèves

72 **Agenda**

VOUS SOUHAITEZ RÉCOLTER
LES FRUITS DE VOTRE EXPLOITATION,
VOTRE BANQUE EST LÀ
AVEC DES SOLUTIONS AVANTAGEUSES.

Crédit Mutuel

CNCM – 88/90, rue Cardinet – 75017 Paris

Pour des démonstrations personnalisées, contactez nos commerciaux:

François Goerst
Directeur commercial et broyeur Albach
Tél.: 06 63 53 64 42
Secteurs 63,67 et 68

François Flamant
Inspecteur commercial
Tél.: 06 14 91 58 92
Secteurs 02, 60, 08, 27, 77, 45, 28
et région parisienne

Rudy Lalisse
Inspecteur commercial
Tél.: 06 20 03 34 33
Secteurs 59, 62 et Belgique

Guy Saudmont
Inspecteur commercial
Tél.: 06 08 43 96 18
Secteurs 51, 10, 80, 14, 27, 76 et 61

ROPA France
280 rue du Château, F-60640 Golancourt, Tél. +33 (0) 3 44 43 44 43
ropa.france@wanadoo.fr - **www.ropa-france.fr**

ROPA
En première classe.

Le GIEE doit rester un mieux économique et un mieux environnemental, pas un passe-droit

La création du Groupement d'intérêt économique et environnemental, qui concilie compétitivité et respect de l'environnement via des changements de pratiques agricoles, figure dans l'avant-projet de loi d'avenir. Le label GIEE est ouvert à l'expérimentation. Il est aussi ouvert aux groupements associant d'autres personnes intéressées que les agriculteurs. Les entrepreneurs pourraient donc théoriquement rentrer dans le cadre de groupements qui demanderaient leur reconnaissance GIEE. Mais, pratiquement, sans un pourcentage de label GIEE réservé aux groupements informels et nouveaux, ce sera difficile de rentrer dans un groupement existant fermé.

Le groupement reconnu doit être animé. L'obligation fait débat dès lors que ce sont les agriculteurs membres du groupement qui sont au cœur du projet. Pourquoi imposer un animateur ? EDT préfère une obligation de report et le respect de la libre organisation du groupement.Le groupement reconnu GIEE et ses membres pourront bénéficier de priorités et de majorations pour les investissements. Elles étaient déjà ouvertes aux investissements collectifs. Elles le seraient, et c'est nouveau, aux investissements individuels des membres du groupement qui bénéficieraient de la reconnaissance automatique de l'entraide entre membres du groupement.

L'avantage économique ainsi accordé aux membres de « GIEE » par rapport aux entreprises de travaux agricoles est manifeste et important. S'ajoute la dispense d'agrément pour les travaux d'application phytosanitaire ! EDT y est opposé.

EDT propose d'aider les investissements des entreprises de travaux agricoles avec le double objectif d'accroître la compétitivité de la prestation de services et d'inciter les agriculteurs à recourir à la prestation de services pour se désendetter, réduire leurs charges, mieux organiser et gérer leur temps de travail. Sur appel à projets, le taux d'aide varie selon le nombre de contrats pluriannuels (3 ans minimum) entrepreneurs-agriculteurs avec une bonification pour les prestataires qui justifient de contrats pluriannuels, si le client est jeune agriculteur. C'est une solution d'avenir avec une définition du collectif qui donne tout son sens au label GIEE.

Gérard Napias, président de la Fédération nationale EDT

Tableau de bord 2012 de la prestation de services de travaux agricoles, forestiers et sylvicoles

20 738 entreprises de travaux agricoles, forestiers et sylvicoles occupent, en 2012, 84 290 salariés permanents et occasionnels. C'est 3 000 de plus que la branche des télécommunications en France.

Le tableau de bord de la prestation de services de travaux agricoles, forestiers et sylvicoles a 10 ans. Dix années de collaboration fructueuses entre la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole et la FNEDT pour offrir chaque année aux entreprises la photo générale du secteur qui permet à chaque région, département, entreprise de se situer. C'est indispensable par beau temps comme par mauvais temps, dès lors que la période est marquée par la persistance de la volatilité et de l'instabilité des prix, des marchés, des contrats.

D'après le tableau de bord CCMSA FNEDT 2012, qui vient de paraître, le nombre d'entreprises recule de 3 % en agricole et en exploitation forestière entre 2011 et 2012. En revanche, les évolutions sont inverses en effectifs salariés. Le secteur de la prestation de services de travaux agricoles, forestiers et sylvicoles compte 620 entreprises en moins, 2 993 salariés de plus. Le secteur de la prestation compte 10 739 employeurs qui occupent 29 188 salariés équivalents temps plein.

Hausse continue des effectifs salariés en agricole

Tableau de bord FNEDT CCMSA		2003	2008	2009	2010	2011	2012
ETA	nombre d'entreprises	12 068	13 280	12 929	13 055	13 084	12 744
	nombre de salariés	48 621	58 173	58 345	58 496	66 084	69 648
ETFs	nombre d'entreprises	668	826	930	879	852	847
	nombre de salariés	1 921	3 129	3 316	2 620	2 572	2 619
ETFe	nombre d'entreprises	7 761	8 050	7 548	7 425	7 422	7 147
	nombre de salariés	13 167	17 156	11 812	12 196	12 641	12 023
Total entreprises de travaux		20 497	22 156	21 407	21 359	21 358	20 738
Total salariés		63 709	78 458	73 473	73 312	81 297	84 290

La prestation de services de travaux agricoles compte 6 % de salariés de plus entre 2011 et 2012. Cette nouvelle progression est remarquable. En cumulé sur 10 ans, les entreprises de travaux agricoles employeurs de main-d'œuvre ont gagné 21 000 salariés permanents et occasionnels. La progression est de 43 % sur 10 ans, de 20 % sur les 5 dernières années. C'est la manifestation d'une évolution structurelle de la production agricole dans laquelle les exploitants délèguent les travaux et de plus en plus de chantiers à des prestataires de service. Ces derniers développent une offre avec du matériel, du personnel et de l'immatériel : l'organisation, le conseil lié à la prestation, la traçabilité.

Recul en exploitation forestière

La prestation de services de travaux forestiers perd 5 % de salariés et 4 % d'entreprises entre 2011 et 2012. Depuis 2008, la demande de travaux de récolte avait légèrement repris, ce qui avait entraîné une légère croissance du nombre de salariés. 2012 est en recul de 600 salariés par rapport à 2011. En 2008, l'activité de travaux forestiers occupait 17 156 salariés, 12 023 en 2012. En 5 ans, 5 133 emplois ont disparu ! La baisse du volume d'activité consécutif à la crise financière, suivie de la crise économique, du bâtiment, de l'industrie sont des explications. Sont-elles suffisantes ? La concurrence sur les prix de prestations est rude entre entrepreneurs, avec la libre circulation de la main-d'œuvre, de la prestation de services, avec la pression des donneurs d'ordre. En 2012, des usines ont fermé, d'autres étaient en difficulté. L'espoir est dans le consensus interprofessionnel forêt bois soutenu par l'État.

Situation étale en travaux sylvicoles

Les activités de travaux sylvicoles sont stables en nombre d'entreprises comme en effectifs salariés entre 2011 et 2012. Le recul de l'exploitation ne fait pas les affaires des travaux sylvicoles et d'entretien. Mais, les entreprises ont semble-t-il plus de facilités pour se diversifier vers des travaux hors forêt de production, ce qui n'est pas le cas des entreprises

d'abattage débardage mécanisées. Leurs possibilités de se diversifier sont très faibles voire inexistantes. Les espoirs sont dans la reprise de la plantation qui a fait l'objet d'une mobilisation des professionnels au cours des dernières années.

Un secteur d'avenir pour les jeunes et les seniors

En 2012, 24 150 jeunes de moins de 25 ans étaient salariés à temps complet ou partiel en entreprises de travaux agricoles. Ils n'étaient que 16 605 en 2003. Les jeunes ont leur place dans les entreprises : ils représentent 36 % du total des salariés des travaux agricoles. En travaux forestiers, les moins de 45 ans sont moins nombreux : la tendance est au vieillissement de salariés. Les moins de 25 ans comptent pour 25 % des salariés.

Répartition des âges des salariés d'ETA en 2003 et en 2012

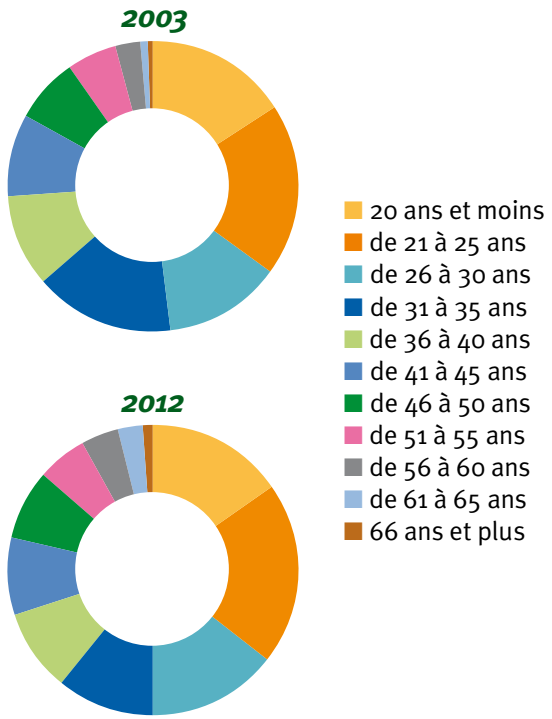

Source : Tableau de bord CCMSA FNEDT 2012

Ces chiffres sont à rapprocher du nombre de jeunes diplômés de la filière agroéquipements. En 2011, le ministère de l'agriculture a délivré 715 BEPA agroéquipement, 477 BEPA travaux forestiers, 421 Bac pro agroéquipement, 333 Bac pro gestion de chantiers forestiers, 154 BTSA génie des équipements agricoles et 268 BTS gestion forestière.

Coté « seniors », sur 2003-2012 se dégage une explosion du nombre de salariés de plus de 60 ans, qui est passée de 552 à 2 525 en 10 ans.

Légère tendance à la concentration en agricole

Quel est le meilleur profil d'entreprise de travaux ? Travailler seul ? Avec des salariés ? Avec combien de salariés ? Dix ans de tableaux de bord CCMSA FNEDT livrent quelques enseignements. (cf graphique ci-après : « *Nombre d'équivalents temps plein en ETA en 2012* »).

Nombre d'équivalents temps plein en ETA en 2003 et en 2012

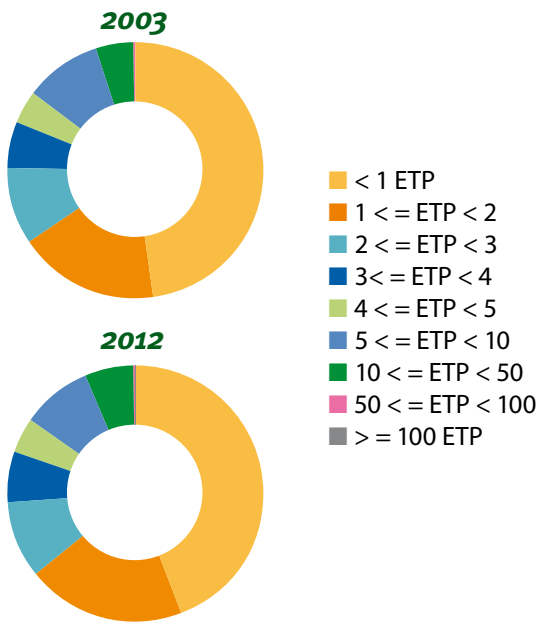

Source : Tableau de bord CCMSA FNEDT 2012

En travaux agricoles, toutes les classes d'entreprises se développent sur 10 ans sauf celle entre 0 et 1 salarié ETP. Les classes qui progressent le plus sont de 10 à 50 salariés ETP (+30 %), de 1 à 2 ETP salariés (+ 16 %), de 3 à 4 salariés ETP (+11 %). La classe 5 à 10 salariés ETP recule de 2 %.

En travaux forestiers, toutes les classes sont en diminution sur 10 ans sauf la classe 3 à 4 salariés (+5,49 %) et la classe 5 à 10 ETP salariés.

53 millions d'heures de travail en 2012

Le nombre d'heures de travail salarié du secteur de la prestation de travaux agricoles, forestiers et sylvicoles était de 53 387 703 heures en 2012 (30 000 000 millions en 2003). En 2012, les travaux agricoles ont généré 38 488 000 heures de travail. Le volume d'heures a crû de 16 % dans les activités agricoles en 10 ans. Les travaux forestiers et sylvicoles ont généré 14 899 099 d'heures de travail en 2012 (15 300 133 heures en 2003).

Dernière évolution significative : l'explosion du nombre de personnes morales. Le nombre de sociétés, principalement des Sarl et SA a été multiplié par 2,3 en 10 ans. Le nombre d'entreprises individuelles a reculé de 11 000 à 8 400 entre 2003 et 2012. Les structures de prestations de services s'adaptent et se professionnalisent avec des choix marqués de forme juridiques qui suivent la vie de l'entreprise. Dans le prochain numéro d'EDT Mag, vous retrouverez les chiffres par région.

Le GIEE : un mieux économique et un mieux environnemental

Le ministre avait fixé le cap en 2012 : le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) sera la réponse pour « inciter individuellement et collectivement les agriculteurs à se convertir à de nouvelles pratiques et à les maintenir dans la durée ». Après plusieurs mois de gestation, les contours de ce nouveau groupement se dessinent. Une étape importante a été franchie le 17 septembre, avec la présentation de l'avant-projet de loi d'avenir. Les textes d'application sont déjà en préparation.

Le ministère de l'Agriculture a clôturé début septembre un appel pour préparer la mise en place des GIEE, doté de 2,5 millions d'euros du Casdar. Coté Feader, la mesure GIEE est compatible avec le projet de règlement de développement rural. Les discussions sont en cours en régions pour calibrer les mesures d'aide.

Un groupement ouvert et flexible

L'article 3 de l'avant-projet de loi d'avenir pour l'agriculture organise la reconnaissance du GIEE. Le groupement reconnu GIEE est l'association de plusieurs agriculteurs (et « le cas échéant, de personnes intéressées »). Donc, si les membres agriculteurs sont « au cœur du projet », d'autres membres peuvent se joindre au groupement. La formulation est ouverte, aux entrepreneurs de la saisir. Par ailleurs, il est acquis qu'un agriculteur sera membre d'un seul groupement GIEE. Cette limite conduit à faire des choix et donc à penser l'adhésion au groupement.

C'est aux membres de décider du projet GIEE qu'ils veulent rejoindre : ils ne pourront signer que pour un seul GIEE. Y aura-t-il une compétition entre les structures en place, une répartition des signataires ? Tout dépendra des offres, de l'intérêt que trouveront les membres entre les propositions. Deux points acquis : la reconnaissance du GIEE est déconnectée des dossiers d'octroi des aides et l'engagement est pour 5 ans minimum (à confirmer).

Le groupement reconnu GIEE n'est pas une nouvelle structure juridique. Il n'existe pas de GIEE, mais des groupements reconnus « GIEE ».

Aucune obligation n'est faite sur la structure du groupement. Tout groupement existant peut demander sa reconnaissance comme GIEE : coopérative, association, groupement informel. Les collectifs nouveaux et informels ont toutes leurs chances, l'innovation étant un critère majeur de reconnaissance. Autre critère : la nécessité d'un animateur présent aux côtés ou au sein du groupe, le caractère non descendant de l'accompagnement, la nécessité de son adaptation au groupe et qu'il soit choisi par le groupe.

Entre l'instruction du dossier, l'animation, le suivi et la capitalisation, les collectifs organisés et existants ont de l'avance. Les collectifs nouveaux et informels ont toutes leurs chances, l'innovation étant un critère majeur de reconnaissance. Le ministère « labellisera » des collectifs locaux, en aucun cas des réseaux entiers ou des collectifs régionaux ou nationaux, au nom d'une démarche montante et non descendante.

Le groupement reconnu GIEE peut aussi bien encourager l'investissement que la délégation de travaux.

Actions pour modifier des pratiques

Le projet de loi pose des critères de principe à la reconnaissance GIEE. Le projet doit :

- « Proposer des actions permettant d'améliorer la performance économique et la performance environnementale de ces exploitations »,

- « Répondre à des enjeux économiques et environnementaux pour le territoire auquel appartiennent les exploitations agricoles concernées, notamment ceux identifiés dans le plan régional de l'agriculture durable ».

Ces critères sont cumulatifs. Un exemple : des agriculteurs décident de créer un groupement dont le projet est de réduire la quantité de produits phytosanitaires utilisés sur leurs cultures. Leurs exploitations sont situées en bordure d'une zone fragile. Leur projet entre dans le cadre de la double performance économique et environnementale et du programme de protection des ressources en eau défini dans le plan régional de l'agriculture durable.

Les aides « GIEE »

Le groupement sera reconnu GIEE au niveau régional par le préfet, après instruction du dossier. Deux instances sont en lice pour l'instruction : la Coredef (Comité Recherche Développement Formation) et la Coream (Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural). Quelle que soit l'instance retenue, sa composition sera élargie pour représenter tous les acteurs.

Le projet de loi contient des incitations pour déclencher les demandes de reconnaissance GIEE. Les exploitations agricoles, ou les structures collectives les regroupant, faisant partie d'un groupement reconnu groupement d'intérêt économique et environnemental, ainsi que les organismes dont le projet pluriannuel mentionné à l'article L.311-4 mentionne la contribution, peuvent bénéficier de priorités et de majorations dans l'attribution des aides publiques dont les objectifs correspondent aux finalités de leur projet pluriannuel.

Pas de budget GIEE

Budgétairement, le ministère annonce qu'il n'y a pas de ligne budgétaire « GIEE ». Il n'y aura pas de nouvelles aides. Mais, les aides disponibles iront en priorité aux projets collectifs. Les majorations des aides aux GIEE seront financées sur l'argent du Feader 2014-2020, donc sur décision des conseils régionaux. Devenue autorité de gestion et de définition des mesures structurelles en faveur de l'agriculture et du rural, chaque région définit actuellement ses priorités pour 2014-2020.

Chaque région va donc définir sa mesure GIEE, que ce soit sur les aides aux membres ou à l'animation des groupements GIEE.

Des choix sont à faire

Le ministère énumère les dispositifs pertinents pour le développement des actions : MAE (mesures agroenvironnementales), investissements, animation, formation, prestations de services, etc. Le groupement reconnu GIEE peut donc aussi bien encourager l'investissement, que la délégation de travaux.

La question mérite examen. Qui prend le risque ? Faut-il investir individuellement ou collectivement dans des engins, pour quelle utilisation individuelle ou collective ? La question se pose aujourd'hui pour réduire l'endettement des exploitants, mais aussi la dépense publique. L'incitation au recours à la prestation de services liée à la contractualisation entre l'entrepreneur et l'exploitant a été lancée avec succès sur le Feader 2007-2013 en Normandie. Les autres régions pourraient s'en inspirer : elles sont « autorité de gestion » du Feader.

Les engins sont une facette de l'action. Il en existe d'autres : les moyens immatériels et humains sont les véritables leviers des changements de pratiques : organisation, formation et conseil. L'avant-projet réalise une ouverture qui représente, dans les faits, un assouplissement de la réglementation, avec l'extension automatique de l'entraide aux actions des groupements GIEE. Est-ce une remise en cause de l'équilibre entre la prestation de service et l'entraide dans l'agrément phyto, aux dépens de toute la filière d'application de phyto facturée ? Si c'est le cas, ce n'est pas au secteur de la prestation de service de travaux d'assumer les conséquences de la réforme de la réglementation phyto, qu'elle n'a pas revendiquée. Les prestataires se sont adaptés et ont investi dans la certification obligatoire de leurs entreprises. Un nouveau changement des règles serait inadmissible et contre-productif. Le déplacement du curseur réglementation fait passer de l'application phyto de la prestation de services commerciale, à l'échange de services en entraide. Ce n'est pas acceptable.

Le groupement GIEE prestation de services phyto

Les agriculteurs membres du groupement reconnu GIEE font le choix de la prestation de services pour réaliser l'action de réduction des phytos. L'application de phyto est une prestation de services. Les membres du groupement attendent un résultat de l'entrepreneur : la fourniture de travaux phytosanitaires. Le groupement reconnu GIEE est un espace d'innovations dans l'observation, le conseil, la technique, la gestion des produits.

L'entreprise de travaux recherche la compétitivité de son offre de prestation pour proposer un prix, dans le respect de la réglementation. Sa prestation est la réalisation des travaux liés à la chaîne d'application phyto sur des chantiers : à la parcelle, au produit, du semis à la récolte, par client, par groupe de clients. L'innovation est dans ces nouvelles pratiques sur les chantiers. C'est en travaillant sur ces questions qu'est atteinte la double performance économique et environnementale.

Les membres du groupement bénéficient tous de la même protection de la responsabilité civile professionnelle du prestataire. C'est simple en gestion et sécurisant. Inciter à la prestation de services pour aller dans la double performance économique et environnementale, c'est apporter un plus aux exploitants et à la collectivité. C'est aussi innover en passant de la machine au chantier, du matériel à l'immatériel.

Conditions d'emploi du GNR

La nouvelle circulaire des Douanes en date du 17 juillet 2013 redéfinit les conditions d'emploi du Gazole non routier fixées dans l'arrêté du 10 novembre 2011. Elle réintègre en « agricole » des travaux exclus de la première circulaire, mais reste complexe à appliquer.

L'absence de respect des règles d'emploi du carburant est à l'origine d'amendes et de redressements pour détournement d'emploi de GNR. Les montants sont de nature à mettre en difficulté les entreprises verbalisées par l'application rétroactive de l'arrêté. Le principe est simple, tout véhicule immatriculé et pouvant circuler sur la voie publique ne peut prétendre à un taux réduit de TICPE pour son moteur de propulsion, et doit donc utiliser du gazole à taux plein, soit du gazole blanc, sauf dérogation. Cette dérogation se compose de deux conditions cumulatives. Le tracteur doit être de type agricole ou forestier. Et le tracteur doit être utilisé pour des travaux agricoles ou forestiers (lire EDT Mag' n° 75, pages 11-12). Décryptage en images de quelques situations extraites de la circulaire.

Travaux de récolte – transport de récolte

Le GNR peut être utilisé pour les travaux de transport de récolte agricole ou forestière entre le lieu de récolte et le lieu de stockage, sous condition que le transport s'effectue directement entre le lieu de l'activité agricole et un silo de stockage. Le transport de silo à silo est exclu.

Épandage

L'évacuation et l'épandage de matières fertilisantes issues d'exploitations agricoles ou de collectivités sont considérés comme entrant dans le cycle biologique végétal. Le GNR peut être utilisé pour ces travaux.

Amélioration foncière, exemple du curage de fossé

Le GNR peut être utilisé dans les tracteurs pour tous les aménagements fonciers au sens du code rural. Par exemple, le curage de fossés, à condition que le surplus soit composé de végétaux et de terre. (Exclusion des gravats ou encombrants...)

Chantier de travaux publics

Tous travaux réalisés dans le cadre d'une activité de travaux publics doivent être réalisés avec du gazole blanc. Tel est le cas du transport de terre ou gravats, de la location de tracto-bennes, bennes TP.

Travaux pour le compte des collectivités locales

Tous les travaux réalisés pour le compte d'une collectivité territoriale peuvent être réalisés avec du GNR sous condition de justifier d'un contrat avec la dite collectivité locale. Le déneigement pour le compte d'un particulier est hors champ d'emploi du GNR.

La circulaire « Les produits sous conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes BOD n° 6986 du 17 juillet 2013 » est disponible sur le site internet des douanes. Elle remplace la DA n° 12-005 du 17 novembre 2011 - BOD n° 6920.

La circulaire précise : « L'utilisation de gazole (non routier)i est autorisée mais nullement obligatoire. En effet, les moteurs (...) peuvent être alimentés par du gazole non routier, faiblement taxé, mais peuvent également l'être par du gazole blanc classique. Par conséquent, dans les réservoirs de ces moteurs peuvent être mélangés du gazole classique et du GNR : la présence de doses de colorants ou d'agents traceurs dans des dosages différents de ceux prescrits (...) n'est pas considérée comme une irrégularité. »

En cas de doute, la circulaire est un instrument utile, ou adressez-vous à votre syndicat.

Guillaume Danton ■

Définition

L'article 72 de la Constitution donne une liste exhaustive des collectivités territoriales : les communes ; les départements auxquels s'ajoutent les quatre départements d'outre-mer (Dom) ; les régions auxquelles s'ajoutent également quatre régions d'outre-mer ; les collectivités à statut particulier ; les collectivités d'outre-mer (Com).

Par extension, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), sont des « regroupements » de collectivités territoriales : le syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) ; le syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) ; des communautés urbaines ; des communautés d'agglomération ; des communautés de communes ; des pays.

Prolongation de l'enquête en ligne sur les pratiques d'application des phytos

L'enquête FNEDT-Irstea sur les pratiques d'application de produits phytosanitaires par pulvérisation est prolongée pour vous permettre d'être plus nombreux à répondre à toutes les questions. (voir EDT MAG n°73, page 29). Les premiers résultats donnent des tendances fortes. Mais, le nombre de réponses est insuffisant. « *Nous voyons se dessiner des choses très intéressantes, mais qui restent à confirmer par plus de réponses* » a estimé Maud Pelletier, stagiaire Irstea très motivée par les premiers résultats. Les entreprises qui ont démarré le questionnaire peuvent le reprendre là où elles se sont arrêtées en retrouvant leurs premières réponses. Pour cela, connectez-vous sur http://enquete-edt.irstea.fr puis saisissez votre mot de passe qui est votre adresse mail.Les entreprises qui découvrent l'enquête sont invitées à participer. Le temps estimé de réponse est de 15 minutes. L'enquête est anonyme. Nous vous sommes reconnaissants du temps que vous y consacrerez. Vous serez en priorité destinataire des résultats de l'enquête et de son analyse.
Contact Irstea : Sonia Grimbuhler. FNEDT : Guillaume Danton - g-danton@e-d-t.org

Signature d'une charte des circulations agricoles dans le Maine-et-Loire

Le 12 juillet dernier, Philippe Horreau, président d'EDT Maine-et-Loire, a signé avec ses homologues des Cuma et de la chambre d'agriculture, une charte pour « intégrer les déplacements des véhicules agricoles dans les projets d'aménagement du territoire » avec les présidents de l'association des maires et du conseil général de ce même département.

Les véhicules agricoles se distinguent des autres. Ils évoluent sur des terrains différents : dans les champs et sur la route. Certains d'entre eux sont des véhicules de transport.

C'est donc lors de l'élaboration des aménagements routiers que les besoins agricoles doivent être pris en compte. Cette charte est le résultat d'une concertation sur les aménagements routiers qui concilient les besoins de tous : automobilistes, riverains, poids lourds, exploitants et entreprises agricoles. « *Avec des engins d'une largeur qui dépasse les 3,50 m et une longueur de 13 à 18 m, remarque le nouveau président EDT Maine-et-Loire, des aménagements compatibles sont indispensables.* »

Le gabarit des engins agricoles

La circulation du matériel agricole est réglementée en fonction de la longueur et de la largeur des engins. Jusqu'à 25 m de longueur et 4,5 m de largeur, les convois agricoles ne sont pas assimilés à des convois exceptionnels. Les aménagements routiers doivent faciliter la circulation d'engins de ce gabarit.

Les dimensions (largeur, longueur, masse et garde au sol) des engins agricoles sont bien connues en cas de contrôle routier mais largement ignorées par les aménageurs. Une moissonneuse-batteuse avec chariot de coupe fait 22 m de long, 4 m de largeur, 4,1 m de hauteur et jusqu'à 16 t de poids à vide. Les ensembles agricoles ont des rayons de giration importants, notamment les automoteurs à direction arrière. La charte du Maine-et-Loire récapitule utilement les gabarits par type d'engins.

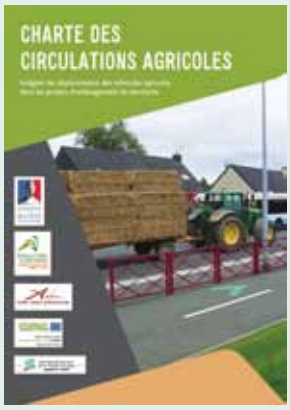

La charte est en ligne sur le site www.edt-paysdelaloire.fr

Le rétrécissement de la route incite à ralentir mais peut entraver les circulations agricoles du fait d'une conception ne prenant pas en compte le gabarit des outils utilisés en agriculture.

Les solutions existent

Les aménagements urbains compatibles avec la circulation des engins agricoles sont techniquement adaptés. Les bordures surbaissées ou chanfreinées évitent la détérioration des bordures et des pneus.

Les îlots centraux franchissables avec des bandes centrales à plat ou des bourrelets en enrobé ou en pavés autorisent le passage d'outils agricoles, comme le mobilier urbain en retrait. La création de secteurs refuges dimensionnés pour les engins agricoles facilite le croisement avec les autres véhicules.

Dans le cas du rond-point, le guide Setra Aménagement des carrefours interurbains sur les routes principales recommande le respect des caractéristiques minimales suivantes : un rayon extérieur de 15 m, une largeur annulaire de 8 m, une surlargeur franchissable de 1,5 m et des largeurs d'entrée de 4 m sans courbures excessives.

À défaut de pouvoir assurer la circulation des engins agricoles en cœur d'agglomération, des itinéraires alternatifs adaptés doivent être recherchés, en appui du réseau existant.

Actualités forestières

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES
Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

Observatoire économique de FBF

Suite à nos travaux au sein de l'Interprofession nationale France Bois Forêt, les ETF sont dorénavant enquêtés dans le baromètre trimestriel de conjoncture. Les principaux résultats sont les suivants : (1) Recul sensible de l'activité des entrepreneurs de travaux forestiers entre le 2ème trimestre 2013 et le même trimestre de 2012 : - 7 %. Une baisse qui concerne l'ensemble des régions. À noter, les régions Méditerranée et Continentale affichent les replis les plus conséquents : respectivement - 10 % et - 8,5 %. Le recul est un peu moins important pour les régions Atlantique, - 6,5 %, et Montagne, - 5,5 %. (2) En moyenne, les chantiers les plus éloignés se trouvent à 85 km de l'entreprise. Pas d'évolution notoire, les chantiers restent situés à distance équivalente des entreprises. Une très grande majorité de professionnels (plus des trois quarts) observant une hausse des prix d'achat du carburant, des filtres et huiles ainsi que des pièces d'usure. (3) Stabilité de l'ensemble des tarifs des différentes prestations pour la quasi-totalité des entrepreneurs de travaux forestiers (85 % et plus). Dégradation des marges par rapport au trimestre précédent pour trois professionnels sur cinq. (4) Des carnets de commandes plutôt bien orientés pour les prochains mois, quel que soit le type de travaux, avec plus de professionnels constatant une hausse qu'une baisse. En moyenne, les plans de charges représentent à l'heure actuelle environ 13 semaines de travail. (5) Des intentions d'investissement à six mois qui concernent seulement 13 % des entreprises. Des intentions d'embauche encore plus réduites avec 8 % des professionnels envisageant de recruter. (6) Les difficultés de trésorerie constituent la première préoccupation des entrepreneurs de travaux forestiers (44 %). Les carnets de commandes arrivent en seconde position avec un quart des professionnels concernés. Les problèmes de paiement sont quant à eux évoqués par un cinquième des professionnels.

Vente de plants forestiers 2011-2012

Sur les 55,4 millions de plants vendus en France en 2011-12 (hors boutures pour TCR), 82 % sont des résineux (contre 79 % en 2010-11), 17 % des feuillus (contre 19 % en 2010-11) et 1 % des plançons de peuplier (inchangé par rapport à 2010-11). Après la baisse continue des sept campagnes précédentes (-48 %), les ventes de plants feuillus (hors peuplier) augmentent cette année de 18 %. Les ventes de la campagne 2010-11 avaient atteint leur plus bas niveau historique.

Après la forte diminution des ventes de plants résineux des deux campagnes précédentes (-30 %), imputable à l'effondrement des ventes de pin maritime (-37 %), la campagne actuelle connaît une nette amélioration (+43 %).

Après la progression de 10 % lors de la campagne précédente, les ventes de plançons enregistrent cette année une baisse de 3 %.

Ademe : nouvel appel à projet BCIAT

L'Ademe a lancé son nouvel appel à projets Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire (BCIAT). Il s'adresse aux entreprises des secteurs agricole, industriel et tertiaire. Il vise à soutenir la réalisation d'installations industrielles assurant une production énergétique annuelle supérieure à 1 000 tonnes équivalent pétrole (tep) à partir de biomasse, avec un objectif indicatif de 125 000 tep/an. La phase d'appel à candidatures se déroulera jusqu'au 30 janvier 2014.

CEEB : prix et indices du bois énergie

Voici les résultats de l'enquête trimestrielle réalisée par le Centre d'Études de l'Économie du Bois sur les prix et indices nationaux bois énergie du 2ème trimestre 2013 (prix départ du 1er au 5 juillet 2013). Ces indices ont été élaborés à partir des prix de vente à la clientèle. Les prix s'entendent hors TVA, départ site de production. Il s'agit de prix moyens toutes régions confondues.

Plaquettes forestières *(plaquettes provenant de bois forestiers, vendus en toutes longueurs, puis broyés sur la coupe ou sur une plateforme de broyage)*	**Prix euros départ**
Petite granulométrie, humidité < 30 %. PCI retenu : 3,70 MWh	78,90 euros/tonne 21,32 euros/MWh
Moyenne granulométrie, humidité 30-40 %. PCI retenu : 3,10 MWh	56,80 euros/tonne 18,32 euros/MWh
Granulométrie grossière, humidité > 40 %. PCI retenu : 2,55 MWh	48,10 euros/tonne 18,86 euros/MWh

Si vous réalisez des prestations de déchiquetage et/ou commercialisez des plaquettes forestières ou du bois bûche, merci de vous faire connaître de la Fédération afin d'être régulièrement informé de l'actualité du bois énergie.

Actualités agricoles

Entrepreneurs des Territoires
Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

Drones agricoles

Le développement des « drones », ces aéronefs télécommandés équipés de différents capteurs, concerne désormais le secteur agricole. Ils sont en effet capables de livrer un diagnostic agronomique pointu et permettent d'optimiser l'utilisation des intrants. Un rapport de la Commission européenne de 2012 prévoyait que l'expansion de ce nouveau marché devrait être un vecteur de croissance et de création d'emplois dans l'industrie de production des drones et, encore plus largement, chez les prestataires de service. Dans le Sud-Ouest, un « cluster » réunit déjà quelques sociétés dans un réseau de compétences de haut niveau pour le développement et l'exploitation des systèmes de drones. Les applications possibles : surveiller l'état sanitaire des cultures agricoles, participer au contrôle PAC des exploitations, surveiller la végétation... Deux arrêtés de 2012 réglementent « *l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord* » et « *la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, les conditions de leur emploi et les capacités requises des personnes qui les utilisent* ».

Reste la question du coût d'utilisation des drones. La société Airinov propose un coût à l'hectare de l'ordre de 15 euros pour deux passages.

Cotisations sociales retraite

Le projet de loi sur les retraites présenté en Conseil des ministres le 18 septembre, avance des mesures immédiates de redressement des comptes. Les 7,3 milliards de déficit des régimes de retraite de base d'ici 2020 seront comblés par une hausse des cotisations de 0,6 % entre 2014 et 2020 pour 4,4 milliards sur les salariés et 2,7 milliards sur les retraités. La pénibilité de certaines carrières sera reconnue dans un compte « pénibilité » où le salarié accumule des points s'il est exposé à des risques. La commission sociale EDT s'est penchée sur le dossier en octobre, car l'employeur a l'obligation de remplir une fiche pénibilité par salarié, quitte à indiquer « RAS ». Le projet de loi unifie les régimes maladies et accidents du travail des non-salariés agricoles à la MSA, ce qui représente 20 millions d'économies. Il assure la poursuite de la revalorisation des retraites en alourdissant les cotisations sur les actifs. Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale prévoit l'intégration, dans l'assiette sociale du chef d'exploitation, des revenus perçus par les conjoints et les enfants mineurs associés non exploitants de sociétés agricoles.

Freinage ABS des tracteurs

Le Comité européen du machinisme agricole, qui représente les constructeurs, est réservé sur le projet de règlement à venir sur l'obligation d'équiper les tracteurs du freinage ABS. Il invite la Commission européenne à adopter une approche réglementaire équilibrée, c'est-à-dire à rendre obligatoire le frein ABS pour les tracteurs dont la vitesse maximale est de plus de 60 km/h, et de prendre des mesures alternatives pour les tracteurs dont la vitesse maximale se situe entre 40 km/h et 60 km/h.

Hausse de TVA au 1er janvier 2014

Au 1er janvier 2012, le taux réduit de la taxe sur valeur ajoutée (TVA) était passé de 5,5 % à 7 % sur la plupart des produits et services. Depuis le 1er juillet dernier, la TVA sur les travaux d'entretien, taille, tonte des paysagistes a été relevée de 7 à 19,6 % (Bruxelles estime que seuls les travaux « de soin et non de confort » peuvent rester au taux réduit.)

Au 1er janvier prochain, une augmentation générale des taux de TVA interviendra. Attention aux devis et prises de commande. Les ventes au taux de 19,6 % passent à 20 %. Celles au taux de 7 passent à 10 %. Quant aux ventes au taux de 5,5 % qui devaient repasser à 5 %, elles resteraient au taux actuel de 5,5 % (à confirmer). Les travaux de récoltes, travail du sol et semis en combiné passent de 7 % à 10 % et les travaux de semis en solo, pulvérisation, épandage et transport de 19,6 à 20 %. Pour les travaux forestiers de déboisement et reboisement, plantations, taille des arbres et des haies, élagage des arbres, abattage et tronçonnage des arbres, débardage des bois, stockage du bois dans le cadre de l'exploitation forestière, opérations de défrichage, dessouchage, débroussaillage, brûlage, andainage forestier, entretien des sentiers forestiers réalisés au profit d'exploitants agricoles, le taux passe, lui aussi, de 7 % à 10 %.

Le bois énergie qui recouvre bûches, sciure, plaquettes, granulés ou bûches de bois densifiées, était jusqu'alors concerné par le taux réduit de TVA (loi d'orientation du 5 janvier 2006). De 5,5 % en 2011, la TVA applicable au bois énergie va passer à 10 % en 2014, soit une augmentation de plus de 80 % en deux ans, alors que gaziers, entreprises d'énergies renouvelables et compagnies pétrolières ont obtenu le maintien de leur TVA à 5,5 %. La hausse de la TVA

sur le bois combustible favorise la désorganisation des marchés aux dépens des entreprises professionnelles. Depuis le 1er janvier 2012, le taux de TVA sur les produits phytosanitaires a été relevé de 5,5 % à 19,6 %. Le relèvement du taux de TVA sur les engrais chimiques interviendra à compter du 1er janvier 2014. La TVA appliquée aux engrais chimiques passera de 7 à 10 %. La hausse devrait générer près de 100 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires pour l'État.

Report au 1er janvier 2014 de l'écotaxe

L'écotaxe sur les poids lourds est reportée, selon l'annonce du 5 septembre des ministères des Transports et du Budget. Le 7 octobre, le nouvel arrêté fixait la nouvelle entrée en vigueur au 1er janvier 2014. Tous les poids lourds, qu'ils roulent ou pas, doivent être équipés de boîtiers. Dès lors qu'ils roulent sur les 15 000 km de routes nationales et certaines routes départementales, le boîtier déclenche le paiement de la taxe (12 centimes d'euro/km en moyenne) au passage des portiques fixes, des bornes mobiles et portables... Le véhicule est détecté au moyen d'un équipement électronique embarqué (EE), un boîtier qui fonctionne via un GPS. La collecte de l'écotaxe est faite automatiquement, sans barrière, ni station de péage. Mi-octobre, l'enregistrement direct auprès d'Ecomouv' était prévu pour les redevables non abonnés aux sociétés de télépéage, en complément de l'enregistrement des redevables abonnés. Le réseau EDT se mobilise pour regrouper rapidement les demandes (elles arrivent depuis début octobre) afin d'obtenir le meilleur tarif des sociétés de télépéage qui vendent les abonnements. Contacter votre syndicat EDT.

Panneau signalisant un distributeur écotaxe pour non abonnés.

Conseil national de la transition écologique

Le CNTE a été installé le 11 septembre dernier par le ministre de l'Écologie. La nouvelle instance est destinée à renforcer le dialogue social environnemental à la suite du Comité national du développement durable et du Grenelle environnement. Le CNTE sera consulté sur les projets de loi concernant, à titre principal, l'environnement ou l'énergie et sur les stratégies nationales relatives au développement durable, à la biodiversité et au développement de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises. Le CNTE formalisera ses avis par un vote de ses membres. Ces avis seront rendus publics sur son site internet. Composé de 50 membres répartis en collèges, dont l'un assurera la représentation des organisations d'employeurs, comprenant 8 membres soit deux pour chaque membre de l'interprofession (Medef, CGPME, UPA) et deux pour la Fnsea. Le Conseil supérieur du bois a un représentant au Comité.

Création de la contribution climat-énergie

L'article 20 du projet de loi de finances pour 2014 aménage les taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques, afin de créer la « Contribution climat-énergie ». Les carburants et le fioul domestique seront taxés à partir de 2015 avec l'introduction d'une composante carbone dans les taxes existantes. L'assiette carbone sera calculée sur la base d'un prix de la tonne de CO_2 à 7 euros en 2014, qui augmentera à 14,50 euros en 2015 et à 22 euros en 2016.

Type de gazole	Unité de perception	Tarif		
		2014	2015	2020
GNR	hectolitre	8,86	10,84	12,83
Fioul domestique	hectolitre	5,66	7,64	9,63
Autres (le blanc)	hectolitre	42,84	44,82	46,81

Dès 2014, trois produits, comparativement les moins taxés par rapport à leur contenu « carbone », verront leur niveau de taxation augmenter : le gaz naturel, le fioul lourd et le charbon, de manière à garantir pour toutes les énergies soumises à accises, un tarif au moins égal à la valeur du contenu « carbone », à raison de 7 euros par tonne.

Le rendement attendu de cette mesure est de 340 millions d'euros en 2014, 2,5 Mds d'euros en 2015 puis 4 Mds d'euros en 2016, qui contribueront au respect de la stratégie de finances publiques reposant sur la stabilisation du taux des prélèvements obligatoires. L'article 20 du projet pérennise le remboursement de TICPE sur le GNR pour les travaux agricoles. Il prévoit le remboursement sur l'année 2013 (à confirmer par le Parlement).

Plan pour l'agroalimentaire en Bretagne

« *L'emploi dans le secteur agroalimentaire doit être l'objectif central du plan pour l'agroalimentaire en Bretagne* », a déclaré le Premier ministre après l'annonce de la fermeture de trois sites et de la suppression de près d'un millier d'emplois chez l'abatteur Gad, filiale du groupe coopératif Cecab.

Plus de 25 000 producteurs bio

L'Agence Bio estime que le cap des 25 000 producteurs bio a été franchi en 2013, dont 5 000 en viticulture. « *Les surfaces bio ont dépassé le million d'hectares* » déclare Élisabeth Mercier, directrice de l'Agence Bio. Le chiffre d'affaires export de la filière bio a atteint 309 millions d'euros en 2012, contre 192 millions en 2011. Comme dans les filières conventionnelles, c'est le vin qui est en première ligne (58 %), devant les produits de l'épicerie (18 %) et les fruits et légumes (13 %). La France est le deuxième marché bio de l'Union européenne, et le 4ème pays producteur (en surfaces) : plus de 10 % des 9,7 millions d'hectares cultivés en bio dans l'UE se trouvent en France.

L'entreprise Lambert s'est spécialisée dans le débardage

Éleveur laitier dans une autre vie, âgé bientôt de 60 ans, Gérard Lambert a fondé une entreprise de débardage au cœur de sa Sologne natale. Travaillant avec son frère Bruno, il répond aux demandes de quelques marchands de bois locaux. Malgré la cessation d'activité de nombreux clients au fil des ans et les aléas climatiques, il parvient à maintenir son entreprise à flot.

Gérard Lambert, entrepreneur de travaux forestiers en Sologne.

Forte de 239 000 hectares, la forêt solognote est le principal massif forestier de la région Centre. Abondamment boisée et riche de nombreux étangs, Saint-Viâtre est un paisible village d'environ 1 300 âmes, situé au cœur de ce massif. Gérard Lambert, la barbe grisonnante, reçoit ses visiteurs dans une spacieuse et lumineuse demeure, à ossature bois, érigée de ses mains. *« Tout le monde est né à Saint-Viâtre, moi, mes parents et grands-parents,* lance-t-il de sa voix grave et un large sourire aux lèvres. *Mes parents possédaient un élevage laitier dont j'ai pris les rênes en 1974, après l'obtention d'un BEPA. »* Mais, suite à la sécheresse de 1976 et au choc pétrolier de 1978, encore jeune éleveur, Gérard voit ses charges bondir. *« Comme je ne pouvais plus régler mes emprunts, j'ai décidé de vendre ma ferme et mon troupeau à un fermier exproprié,* se souvient, sans regret, notre homme solide. *Grâce à l'argent de cette vente, j'ai remboursé tous mes crédits. Puis, j'ai acheté une grue, un tracteur, une remorque, réalisé un stage de comptabilité et je me suis lancé dans le débardage. Car dans les années 1970-80, la demande locale en bois était très forte. »* La région comptait encore nombre de petites scieries, une usine de panneaux de particules et 10 à 15 marchands de bois.

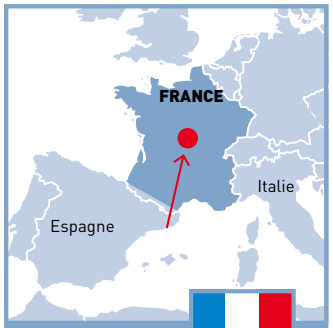

L'entreprise Lambert est située à Saint-Viâtre (Loir-et-Cher, région Centre), à 38 km au nord de Vierzon (Cher). Elle emploie un salarié à temps plein et son unique activité est le débardage. En 2012 et les deux années précédentes, elle a réalisé un chiffre d'affaires moyen de 235 000 euros HT.

Une expérience du débardage acquise sur l'exploitation agricole familiale

Alors âgé de 27 ans, inscrit à la MSA, Gérard fonde son entreprise de débardage

Le parc de matériels

L'ETF de Gérard possède deux porteurs forestiers huit roues John Deere d'environ 120 ch – de 2006 et 2007 – équipés d'un bras d'une puissance de 7 t de bois/mètre. Elle dispose en plus de véhicules de fonction diesel : un Nissan Navara 4x4 et un fourgon Toyota. Ces véhicules sont équipés d'une citerne à gazole de 450 litres et d'une pompe 12 volts pour faire le plein des réservoirs des porteurs sur les chantiers. L'entreprise dispose également d'une citerne à GNR de 5 000 litres, installée juste à côté de l'atelier de l'entrepreneur et remplie une fois par mois. Côté petit matériel, la PME possède, entre autres, un compresseur, un groupe électrogène, « en cas de panne sur l'un des chantiers », des tronçonneuses, des caisses à outils. Deux fois par an environ, une révision des porteurs forestiers est réalisée par un garage de Neung-sur-Beuvron. Le déplacement des porteurs d'un chantier à un autre est assuré par un transporteur disposant d'un semi-remorque porte-engin, au tarif de 1,90 euro/km.

L'un des porteurs forestiers de l'ETF avec, aux manettes, Bruno, le frère de Gérard. Une fois récoltés, les billons sont empilés en un long et haut tas, le long d'une route ou d'un chemin.

en 1981. Dans les dizaines d'hectares de bois présents sur la ferme de ses parents, il a déjà acquis une certaine expérience du métier. *« Plus de la moitié des parcelles de notre ferme de 125 hectares était couverte de bois. Tous les ans, nous réalisions mon père et moi des coupes et nous produisions un peu de bois de chauffage. Comme entrepreneur de travaux forestiers, je n'ai jusqu'à présent presque jamais manqué de clients. Durant mes premières années d'activité, j'étais même contraint d'en faire patienter certains trois, voire quatre mois ! »* Les sept premières années, l'entrepreneur travaille seul dans les forêts des environs de sa commune. Puis, il décide d'embaucher son frère Bruno, également attiré par le travail au grand air, à la fin de son service militaire. D'un naturel réservé, ce frère de 14 ans son cadet a un peu travaillé chez un charpentier-couvreur. Assez vite, selon son aîné, il s'avère un virtuose dans le maniement du matériel de débardage de la petite entreprise. Aujourd'hui, les deux hommes s'activent dans un rayon de 70-80 kilomètres autour de Saint-Viâtre. Leur clientèle est exclusivement constituée de marchands de bois locaux, clients de propriétaires forestiers variés.

Deux marchands de bois locaux, principaux « donneurs d'ordres »

« Actuellement, nous travaillons quasiment toute l'année avec deux marchands de bois solognots. Chaque mois, ils nous commandent du travail, excepté cette année en raison des

Les deux frères, Gérard et Bruno Lambert, à côté de l'un de leurs porteurs forestiers à l'arrêt, venant d'être chargé.

Un frère seul salarié de l'entreprise

Âgé de 45 ans, Bruno est à la fois le frère et le seul salarié de l'ETF de Gérard Lambert. Il a appris le métier de débardeur au sein de l'entreprise de son aîné, après son service militaire. Bruno travaille à temps plein et consacre l'essentiel de son temps à la conduite des porteurs forestiers. Il devrait vraisemblablement prendre la tête de l'entreprise créée par son frère dans deux ou trois ans.

nidal 40 ans dans le Bois-Energie au service de vos compétences !

TREUIL FORESTIER 3 POINTS DE DEBARDAGE **M2000 Premium**

Avec une force de traction de 6,5 t et son frein à disque breveté MAXWALD (desserrage progressif du frein), ce treuil est idéal pour vos travaux de débardage.

Caractéristiques techniques:
- Force de traction : 6,5t.
- Entraînement par prise de force
- Frein à disque, automatique (Dispositif homme-mort, brevet MAXWALD)
- Largueur du bouclier: 1,7 m
- Dispositif hydraulique d'enroulement du câble de série
- Parfaite visibilité
- Radiocommande (option)
- Poids 400 kg
- Equipements de série: chape d'attelage, poulie de renvoi au centre du bouclier, barres latérales de protection, boîte à outils

NIDAL - 2 rue Vauban - ZI n°2 - 68170 RIXHEIM - Tél: 0389.318.585 - Fax: 0389.318.580 - www.nidal.fr - info@nidal.fr POSCH Eschlböck Biber AMOSER

Gérard Lambert dans le petit bureau aménagé dans sa maison à ossature bois.

La citerne de 450 litres installée dans l'autre véhicule de l'entreprise, un fourgon Toyota.

Une paire de chenilles de 75 cm de large destinée à équiper quatre des roues d'un porteur, si le sol est détrempé.

pluies abondantes, souligne Gérard, le visage un peu dépité. *Parfois, nous dépannons d'autres marchands plus modestes. Lorsque ces derniers ont une petite coupe à ramasser proche d'un chantier où nous travaillons. Au quotidien, mon frère et moi sortons du bois dans des propriétés privées de 80-100 ha à plusieurs milliers d'hectares. La Sologne est occupée à environ 85 % par des forêts privées détenues par des sociétés privées souvent extérieures à la région et par quelques châtelains.* » Sur les chantiers dont ils ont la responsabilité, les deux frères interviennent après les bûcherons. Ils ramassent des billons de deux à sept mètres de longueur, maximum, de pin (30-40 %), de bouleau et de tremble (60-70 %). Pour ce faire, ils disposent de deux puissants porteurs forestiers huit roues relativement récents. Les billons ainsi ramassés sont ensuite empilés en un long et volumineux tas, aisément accessible par un semi-remorque. *« Nous empilons les billons ramassés le long d'une route ou d'un chemin empierré. Mais parfois, la coupe est malheureusement située à un voire deux kilomètres d'une petite route ou d'un chemin adapté. »*

Des chantiers de 500 à 1 000 stères

Certains propriétaires refusent à Gérard l'accès à leurs chemins forestiers. Le porteur concerné doit alors être conduit au milieu de dizaines de souches d'arbres abattus sur parfois un kilomètre. *« Au-delà du risque d'abîmer notre matériel au milieu de ces souches, nous consommons beaucoup plus de gazole et perdons un temps précieux, car nous devons avancer encore plus prudemment ! »*, s'agace l'entrepreneur. Les frères Lambert travaillent essentiellement dans les forêts solognotes du Loir-et-Cher mais également du Loiret et du Cher. Lorsqu'ils arrivent sur un chantier, les bûcherons sont généralement entrain d'achever leur tâche. *« Des piquets, des billons, etc., parfois il y a sept, huit produits différents dans une seule coupe,* indique l'entrepreneur. *Récemment, nous avons travaillé sur un chantier au rythme d'environ 75 stères par jour. Certaines années, nous avons le double de débardage, comparé à d'autres. Parfois, l'été, nous travaillons un mois sur un même chantier. Actuellement, en ce début de mois de septembre, nous intervenons sur un chantier à 4 000 stères. Mais, les plus courants sont ceux de 500-600 et jusqu'à 1 000 stères. Dans des conditions optimales, un chantier de 1 000 stères nous occupe environ une semaine et demie. Ceux de moins de 500 stères sont rares. »*

Deux mois à attendre l'accès de nombreuses parcelles détrempées

Les deux frères travaillent quasiment toute l'année, au rythme d'au moins dix heures par jour. *« Mais parfois nous sommes arrêtés par la pluie et les sols détrempés. »* Même si l'entreprise a investi et dispose de chenilles destinées à ses porteurs forestiers. *« Dans notre région, les sols sont très sableux et avec une couche d'argile en dessous. Nous devons donc souvent attendre deux mois de beau temps afin d'être en mesure d'accéder à de nombreuses parcelles. De fait, le gros de notre activité se situe entre juillet et septembre. »* Tous les ans, dans la mesure du possible, nos débardeurs s'accordent 15 jours de vacances méritées l'été et autant l'hiver. *« J'essaie, alors, de faire faire la révision de nos engins. »* Depuis longtemps, Gérard constate une stagnation des prix auxquels les marchands de bois acceptent de payer son travail. Sa clientèle impose, semble-t-il, ses prix, au stère ramassé. *« Je ne peux guère négocier du fait de la raréfaction des marchands locaux de bois,* regrette le débardeur néanmoins toujours amoureux de son métier. *Depuis presque 30 ans, notre travail est réglé quasiment au même prix voire parfois moins ! »* Courant 2015 ou 2016, notre entrepreneur forestier de Saint-Viâtre devrait prendre sa retraite et passer alors la main à son frère Bruno.

Jean-François Rivière

Naturellement dominant.

Crédits photos : Thinkstock, Photononstop, CLAAS.

NOUVEL AXION 800

100 ans de performance.

La star du SIMA 2013 : le nouvel AXION 800 n'a plus grand chose en commun avec ses prédécesseurs et est déjà plébiscité de tous. Le premier tracteur Tier 4 final au monde bénéficie d'un moteur de 200 à 270 ch. avec ventilateur intelligent VISCTRONIC. Stable et équilibré avec un carter moteur structurel et un empattement long, le nouvel AXION 800 est bien né. Nouvel AXION 800, naturellement dominant.

Tracteurs 6 cylindres CLAAS :

XERION **AXION 900** **AXION 800** **ARION 600**

www.claas.fr
Nous construisons vos plus beaux records.

CLAAS

Éric Schwoob : « Garder une longueur d'avance »

Aux portes de Strasbourg, l'entreprise de travaux agricoles d'Éric Schwoob propose une diversité de services : récolte fourragère, préparation du sol, semis, épandage, sans oublier les travaux publics. Dans cette région, la construction de la nouvelle ligne de train à grande vitesse Paris-Strasbourg a en effet donné du travail aux entrepreneurs.

Éric Schwoob et Caroline Baur, au centre, entourés d'une partie de l'équipe de l'entreprise.

Éric Schwoob n'avait pas vocation à devenir entrepreneur de travaux agricoles. « *C'est la passion qui m'a guidé vers ce métier* », prévient-il. Un CAP pâtisserie en poche, Éric travaille selon les opportunités du moment. Le saisonnier en choucrouterie, devenu préparateur de commandes pour un entrepôt de la grande distribution, se découvre une passion pour l'activité agricole, en marge de ses activités professionnelles. « *Mon temps libre, je le consacrais alors aux travaux de fenaison sur les prairies de mes grands-parents et pour le compte de quelques agriculteurs. J'ai acheté mon premier tracteur et mes premières machines agricoles pour faire de mon passe-temps un métier* ». Dès ses débuts, l'entrepreneur se spécialise dans les travaux de fenaison et la vente de petites bottes de foin pour les centres équestres locaux.

Après trois années passées sous le statut d'exploitant agricole, Éric Schwoob lance son entreprise de travaux agricoles en 2001. « *La superficie des terres labourables ne permettait pas de développer une exploitation tournée vers la culture céréalière. Nous avons choisi l'entreprise de travaux agricoles, avec une orientation marquée vers le travail des fourrages.* »

Un projet mûri à deux

Caroline Baur, l'épouse d'Éric, tient une place centrale dans l'entreprise. « *C'est un projet que nous avons mûri à deux* ». Aujourd'hui, Caroline passe l'essentiel de son temps à gérer la facturation, les contrats de fermages, les feuilles de salaires, le règlement des factures et autres tâches indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise.

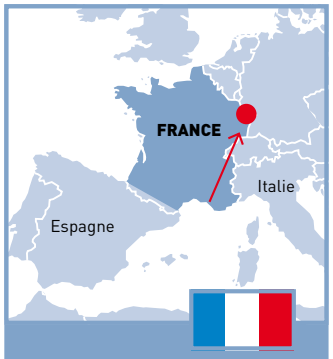

L'entreprise Schwoob est basée à Geispolsheim, dans le Bas-Rhin, à mi-chemin entre Strasbourg et Obernai, tout à côté de l'aéroport de Entzheim. Entre la plaine de l'Ill et les vallons du Kochersberg, l'entreprise apporte un savoir-faire expert pour la production de fourrage de 1er choix. Si la région est marquée par la domination des assolements de maïs, on trouve encore çà et là des parcelles réservées aux prairies naturelles et à la culture du chou, de la betterave sucrière, du tabac et du houblon. Autant de marqueurs de l'identité forte du territoire alsacien.

« *Un temps plein et même plus* », sourit-elle. « *Même si je passe beaucoup de temps au bureau, je n'hésite pas à prendre le volant du tracteur quand il y a besoin.* » Quelques années après la

Le parc de matériels

Tracteurs : 7 tracteurs John Deere (7720, 7530, 6210R, 6930 (x 2), 6430, 6115R), 1 tracteur Lamborghini 956 (attelé à la mélangeuse de l'atelier bovin), 1 télescopique JCB 536.
Pour l'épandage : 2 citernes Pichon de 11 m³ dont une équipée d'un enfouisseur, 1 citerne 18,5 m³ équipée d'un pendillard 15 m, 1 épandeur Rolland équipé d'une table d'épandage et d'une pesée.
Travail du sol : 1 charrue 5 corps Lemken varilarge, 1 déchaumeur Bonnel avec semoir d'engrais verts, 1 semoir à maïs Gaspardo 6 rangs, 1 herse de prairie Prairial, 1 semoir pour sur-semis des prairies Vredo 6 mètres, 1 combiné de semis Lemken Zirkon 10, semoir Saphir.
Fenaison : 2 groupes de fauche Kuhn, l'un de 9 m avec conditionneur à rouleau, l'autre de 6 m avec conditionneur à fléaux, 3 andaineurs (1 Krone et 2 Kuhn), 2 faneurs Kuhn, 2 presses balles carrées haute densité Krone équipées Xcut, 2 presses balles rondes haute densité Krone Variopack 180 et Comprima, 1 enrubanneur double satellite Kverneland.
Battage : 2 moissonneuses-batteuses Laverda M304 et John Deere.
Broyage/débroussaillage : 2 broyeurs Eschlböck, 1 bras de fauchage Kuhn, 1 lamier Kuhn.
Transport/TP : 1 benne TP, une Gilibert 21 t et une benne céréalière Duchesne 16 t, 1 remorque porte-caisson Rolland Ampliroll, 4 plateaux fourragers 6 m, 8 m et 12 m, 1 mini-pelle, 1 balayeuse.

Le séchoir Clim.Air permet de sécher les foins de luzerne et de prairies naturelles. La chaudière est alimentée avec le bois déchiqueté collecté lors des chantiers d'élagage.

La luzerne en botte garde toute sa fraîcheur, même après plusieurs mois de stockage.

création de la société - et une trentaine de tracteurs achetés plus tard - Éric Schwoob et Caroline Baur sont à la tête d'une structure de quatre salariés à temps plein et deux saisonniers. « *Nous accueillons également un apprenti en agroéquipement, qui partage son emploi du temps entre sa formation au lycée agricole et notre entreprise* », ajoute-t-elle.

Investir pour innover

En 2010, l'entreprise a réalisé un investissement de 200 000 euros dans un séchoir à fourrages de la marque italienne Clim.Air.

Celui-ci permet de sécher jusqu'à 24 bottes carrées haute densité d'environ 400 kg à la fois, grâce au système de ventilation double flux. « *Ce système est idéal pour obtenir un foin de luzerne de qualité supérieure* » assure Éric. L'orientation fourragère de l'entreprise a guidé les achats de matériel. « *Réussir un bon foin de luzerne n'est pas aisé. Le groupe de fauche Kuhn pour lesquels nous avons opté est équipé de conditionneurs à rouleaux en polyuréthane, moins agressifs que des conditionneurs à fléaux qui ont tendance à lacérer la fibre. Avec ce procédé, la luzerne conserve toute la matière végétale et en particulier les feuilles, riches en éléments nutritifs.* » Les bottes séchées produites par l'entreprise sont commercialisées auprès des éleveurs laitiers alsaciens et suisses friands de fourrages de premier choix. « *Nous livrons des éleveurs soumis au cahier des charges du fromage AOC suisse Tête de moine. Le séchage apporte une valeur ajoutée supplémentaire à notre travail* », souligne Caroline.

Des contraintes supplémentaires

L'entreprise exploite 120 ha de prairie naturelle et 70 ha de luzerne répartis sur un parcellaire dispersé. « *En Alsace plus qu'ailleurs, les parcelles sont morcelées. C'est une contrainte liée à la proximité de la zone urbaine de Strasbourg.* » Les surfaces sont souvent petites et difformes, ce qui complique les manœuvres des chauffeurs et oblige à un ajustement fin du parc matériel pour gagner en adaptabilité.

La démarche du séchage ne va pas sans quelques inconvénients. Les manipulations sont plus nombreuses et chaque botte doit faire l'objet de mesures de température et d'hygrométrie pour garantir l'homogénéité du lot vendu. « *Le temps passé à ces opérations n'est pas négligeable, mais la qualité est au rendez-vous* », assure Éric. Il faut également assurer le fonctionnement de la chaudière à bois déchiqueté et toutes les opérations attenantes. « *Lors des chantiers d'élagage, nous récupérons le bois coupé pour le broyer dans une déchiqueteuse à plaquettes Eschlböck qui accepte des branches de 20 cm de diamètre* », précise l'entrepreneur. Le foin de prairies naturelles et le regain peuvent également passer par la phase de séchage lorsque le beau temps n'est pas au rendez-vous.

Des génisses, pour valoriser les invendus

Pour ne pas perdre ou brader les fourrages invendus, Éric Schwoob a choisi de coupler à son entreprise un atelier d'engraissement qui accueille environ 130 génisses de race limousine et charolaise achetées en broutardes. Les animaux sont nourris exclusivement à base de fourrages enrubannés et de minéraux. La ration quotidienne évolue en fonction des stocks disponibles et de la saison. « *L'avantage est double : je n'achète pas de concentré et je valorise le fourrage invendu. Le fumier est également mobilisé pour la fertilisation des surfaces exploitées.* » Éric Schwoob préfère se passer d'intermédiaires. Il emmène lui-même les bêtes à l'abattoir et livre avec son propre camion frigorifique les carcasses à différents bouchers de la région.

70 % d'agricole

Au-delà des activités de fenaison, l'entreprise d'Éric Schwoob est en mesure de réaliser pour le compte de ses

Mesures de protection du hamster d'Europe

L'abondance des assolements de luzerne dans cette partie de la région s'explique par la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales au bénéfice des populations de Grand hamster encore présentes à en Alsace. Les contrats signés (sur la base du volontariat) engagent les agriculteurs à implanter des cultures favorables (luzerne et céréales à paille d'hiver) et de suivre un itinéraire technique adapté à la présence du hamster. « La mise en place de ces mesures à partir de 2008 s'est heurtée aux réticences des agriculteurs locaux à qui l'on imposait d'abandonner la culture du maïs réputée très rémunératrice. Les mesures agro-environnementales territorialisées permettent finalement de maintenir un niveau de revenu suffisant, sans contraintes excessives. Notre entreprise a su s'adapter et tirer profit de la présence du hamster », confirme l'entrepreneur.

Le semoir Vredo attelé au tracteur 6210R, « Une machine d'avenir ».

L'heure est à l'entretien pour les équipes de l'entreprise. Le compresseur de chantier est préféré aux habituels nettoyeurs à haute pression.

clients l'ensemble des travaux agricoles. Labours, préparation du sol, épandage, travaux de récolte, ... avec un matériel renouvelé régulièrement pour rester compétitif. Mention spéciale pour le semoir Vredo de 6 mètres, très efficace et fiable pour le sur-semis de prairie. « *Une machine d'avenir* » assure Éric. Au total, c'est environ 70 % du chiffre d'affaires de l'entreprise qui est à mettre au compte des activités agricoles. Le reste étant réalisé en travaux ruraux et TP.

En effet, comme la plupart des entrepreneurs de l'Est de la France, Éric Schwoob réalise une partie de son chiffre d'affaires en travaux publics. « *La Ligne à grande vitesse Est européenne a constitué le plus gros de nos activités de TP ces derniers mois* », explique-t-il. Un gigantesque projet de construction qui prolonge la nouvelle ligne de train Paris-Strasbourg et permettra à terme de rejoindre les deux villes en 1 h 50 (contre 4 heures avant 2007). La construction de cette liaison ferroviaire a mobilisé bon nombre d'entrepreneurs alsaciens et lorrains, principalement autour des travaux de transport par bennes TP, de terrassement et de traitement du sol. « *Par ailleurs, nous avons assuré quelques autres prestations de transport avec nos bennes, pour des chantiers de moins grande envergure, auxquels il faut ajouter les travaux d'élagage et d'entretien des bords de chemins pour le compte des communes environnantes* », précise Caroline Baur.

Du GNR en travaux publics...

Ces derniers mois, l'entreprise a malheureusement connu des déboires d'ordre fiscal avec l'utilisation du GNR (Gazole non routier) pour les prestations de travaux publics. S'il était clair, dans l'esprit des entrepreneurs, que la date du 1er novembre 2011 marquait la mise en service du GNR, en remplacement du fioul domestique (fioul « rouge »), l'interdiction de consommer du GNR dans le cadre des travaux non agricoles n'a été relayée que tardivement. Les services de la Douane, par contre, semblaient mieux informés, puisqu'une série de contrôles a été menée ces derniers mois, avec à la clé, l'établissement de procès-verbaux et de sanctions financières parfois très lourdes. « *Dans notre cas, le procès-verbal prévoit un redressement de 18 500 euros, correspondant au montant de taxes intérieures non versées depuis le 1er décembre 2011.* »

Sans mauvaise foi, l'entrepreneur alimentait, en effet, indifféremment les réservoirs de ses tracteurs en GNR, quelle que soit la nature de la prestation réalisée (TP ou travaux agricoles et ruraux). « *Pour le transport et le TP, nous aurions dû consommer du gazole blanc, dont la taxation est différente. Évidemment, dès que nous avons été mis au courant de la nouvelle réglementation par le syndicat Entrepreneurs des Territoires du Bas-Rhin, nous avons pris nos dispositions pour adapter nos pratiques aux nouveaux textes* », précise Caroline.

Olivier Wendling

À visiter
www.eta-eric-schwoob.com

Entreprise Agritrans Weber, « sanctionnée pour ne pas avoir été informée ».

Dans la même région, l'entreprise de travaux agricoles Agritrans Weber, basée à Engwiller dans le département du Bas-Rhin, a été la première entreprise contrôlée par les services de la Douane, dès le mois d'avril 2013. Pour Stéphan de Bonn, l'un des deux associés de cette société, la sanction a été lourde. « 65 % de notre chiffre d'affaires est réalisé en transport et travaux publics. Le redressement qui nous a été signifié s'élève à environ 40 000 euros » déplore-t-il. Pour calculer le montant de l'amende, les contrôleurs ont épluché les factures sur une période de 15 mois et ont retenu une estimation de la consommation à 12 l par heure facturée. Si cette consommation n'est objectivement pas surévaluée pour certains types de travaux tels que le traitement du sol, Stéphan de Bonn estime sa consommation en travaux publics à environ 6 litres par heure. « Notre parc matériel se compose de huit tracteurs Fendt à transmission Vario, qui ne consomment que très peu lors des prestations de benne TP. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui avait guidé notre choix vers cette marque, malgré un surcoût évident à l'achat ». Depuis février 2013, date à laquelle la fédération EDT du Bas-Rhin a averti ses adhérents, Agritrans Weber se conforme à la nouvelle réglementation. « Ces sanctions mettent à mal la trésorerie de l'entreprise. D'autant qu'il nous est impossible de répercuter rétroactivement le surcoût lié à l'utilisation de gazole blanc », regrette l'entrepreneur. « Nous n'avons pas voulu tricher. L'information ne nous a simplement jamais été communiquée », défend-il.

Stéphan de Bonn (à droite) en compagnie de l'un de ses employés. Agritrans Weber a été la première entreprise contrôlée du Bas-Rhin.

ALTIS 2002 + PF 1500

3 500 litres !
Dépassez vos limites

KUHN

ALL IN ONE

Un produit ? Deux produits différents ? Eau claire ? Tout est possible avec un seul tuyau grâce à la sélection de la cuve depuis la cabine.

Porté, traîné, automoteur ? Fini le choix cornélien du type de pulvérisateur. Avec l'ALTIS 2002 couplé au pulvérisateur frontal PF 1500, vous utilisez les avantages de chacun.

- Jusqu'à 3500 litres de liquide embarqué.
- La maniabilité optimisée d'un pulvérisateur porté.
- Concept « All in One » avec deux cuves polyvalentes pour la gestion d'un ou deux produits.
- Système OPTILIFT de relevage par parallélogramme comme les traînés et les automoteurs.
- Rampe aluminium 2 ou 3 bras jusqu'à 28 m.
- Tracteur rentabilisé avec d'autres travaux.

L'ALTIS 2002 + PF, c'est une nouvelle vision de la pulvérisation.

www.kuhn.fr

hickory 01890-PROD-QR-CI-ALTIS2002+PF-FR

élevages I cultures I paysages

be strong, be **KUHN***

*soyez fort, soyez KUHN

L'heure de la remise des diplômes pour le groupe EDT Perspective Grand Ouest

Mercredi 11 septembre, sur le Space, la quinzaine d'entreprises engagées dans la démarche Iso 14001, au sein de l'association EDT Perspective Grand Ouest, se sont vues remettre la certification environnementale sur le stand d'EDT Bretagne. Témoignages.

[Space, Rennes] Gestion des déchets, protection du milieu naturel, optimisation de l'utilisation de l'énergie, maîtrise des situations d'urgence, l'Iso 14001 met en place un système de management environnemental. Catherine Gaborit, secrétaire administrative et comptable à la SARL Légumia dans le Morbihan témoigne : « *Ça a été une prise de conscience dans l'entreprise. Sur plein de points, on n'était pas bons. Maintenant, on a acquis des réflexes, dans l'atelier et sur le terrain, on travaille en sécurité. Deux d'entre nous ont passé un brevet de sauveteur-secouriste au travail.* » Jérôme Guillon, entrepreneur à Vitré et président de l'association, ajoute : « *Après cela, la certification phytosanitaire est beaucoup plus simple pour nous* ». C'est également l'avis de Jean-Yves Jolu, le dirigeant de Légumia : « *Nous sommes aussi certifiés pour l'application de produits phytosanitaires, les deux démarches vont dans le même sens.* »

Au-delà des questions environnementales

La certification Iso 14001 ne concerne pas que l'environnement. « *C'est une démarche de longue haleine, mais finalement, cela nous a permis de mieux structurer toute l'entreprise. C'est un processus global, cela peut faire la différence auprès du client* », explique Jérôme Guillon. De même, un autre entrepreneur témoigne : « *Je suis désormais plus carré dans l'entretien des espaces de travail et de stockage, il y a moins de désordre. D'autre part, la certification m'a obligé à rédiger des fiches de postes et à mettre en place des entretiens individuels. C'est vraiment une très bonne chose pour le management de mon entreprise.* » Jean-Yves Jolu ajoute : « *Nous allons changer de bâtiment en janvier 2014. Grâce à tout ce que nous avons appris, on ne fera pas d'erreur sur la conception et les aménagements.* »

Le groupe EDT Perspective Grand Ouest lors de la remise des certificats Iso 14001. L'association regroupe les entreprises suivantes : Gautier, Taligot, Rural Service (Chauviré), Hamon, Bois Énergie Ouest Environnement, Robillard & Robillard Environnement, Appro 2000 & Prestagri (Dacquay), Légumia (Jolu), Perigois, Jan & Jan TP, Lepecreau, Guyon et enfin, les entreprises Guillon Barbot, AS Environnement et AMS Agricole (Guillon).

Jérôme Guillon (à gauche) président de l'association EDT Perspective Grand Ouest, a reçu trois certificats ISO 14001 des mains de Gérard Napias (à droite), pour les trois entreprises qu'il dirige.

Du concret

Soutenu par l'Ademe et le Conseil régional de Bretagne, accompagné par Sébastien Mérat de Peri G, le groupe a dépassé la complexité de la certification Iso, empêchant nombre de petites entreprises de s'engager dans de telles démarches. « *Quand j'ai vu le «pavé» arriver*, explique Catherine Gaborit, *j'ai eu un peu peur. Mais les formateurs nous ont bien aidés, ils sont venus nous voir plusieurs fois tout au long de l'année et demie qu'a duré la mise en place de la certification.* » Son patron, M. Jolu ajoute : « *Faire partie du groupe EDT Perspective nous a donné l'occasion de rencontrer d'autres entrepreneurs, impliqués dans la même démarche. Nous avons pu assister à des audits blancs. Voir du concret, c'est plus facile que de faire de la théorie. Maintenant, je pense que la prise de conscience ne va pas s'arrêter parce qu'on a reçu le diplôme. C'est une démarche qui va durer dans le temps, chaque entrepreneur a d'ailleurs fixé un calendrier de points d'amélioration, et nous allons être audités dans les années à venir.* »

Valérie Bridoux

Travaux betteraviers : des contraintes nouvelles pour l'arrachage

Une révolution se prépare dans la betterave sucrière : quatre usines testent, dès cet automne, la modernisation des réceptions. Le décolletage manuel sera supprimé et le taux de collet sera déduit forfaitairement du tonnage réceptionné. La qualité externe des betteraves devra alors être estimée sur un échantillon et le prix payé au planteur en dépendra. Les entrepreneurs doivent-ils s'en inquiéter ? Une réunion d'information sur le nouvel accord professionnel a eu lieu à l'occasion de la foire de Châlons-en-Champagne, le 6 septembre.

Vendredi 6 septembre, dans une salle obscure du Capitole sur la foire de Châlons-en-Champagne, vidéo projecteur à l'appui, les industriels (William Huet de Cristal Union) et les constructeurs (Ropa : François Flamant et Guy Saudmont, Holmer Exxact : Pierre Nieuviarts, Daniel Tragus et Rafael Zakrzewski et Grimme : Vincent Henne) ont planché sous l'œil attentif des entrepreneurs de travaux agricoles invités par EDT Champagne-Ardenne et la FNEDT, et du délégué Nord-Est des producteurs (Emmanuel Pigeon, CGB).

Jusqu'à présent, lors de la réception des betteraves à l'usine, l'évaluation individuelle du collet se faisait par décolletage manuel. Un projet de simplification de la réception des betteraves est à l'étude depuis plusieurs années, dans l'objectif de parvenir à des réceptions fiables, plus économiques et plus représentatives du travail de récolte. D'après les organisations professionnelles, cette orientation prend une importance accrue avec la réforme du Règlement Sucre. En effet, la filière betteravière doit absolument gagner en compétitivité afin de se préparer à la nouvelle organisation commune du marché du sucre prévue pour 2017, avec la fin des quotas et des prix minimums garantis. L'économie ainsi réalisée par la sucrerie sur le poste réception sera « *répartie entre l'industriel et l'agriculteur* ».

Juger la qualité

Le projet, mis en place par les groupes sucriers coopératifs Tereos et Cristal Union en collaboration avec la CGB, va expérimenter, durant la campagne 2013, la forfaitisation de la tare collet dans quatre usines (Attin, Lillers (62), Sillery (51) et Erstein (67)). Il s'agit donc de remplacer le décolletage manuel des betteraves par un abattement forfaitaire, calculé au niveau national. Si tout se passe bien, l'accord sera généralisé en 2014. Ce système sera complété par une appréciation visuelle de la qualité de livraison, donnant lieu au dénombrement des betteraves non conformes et pouvant entraîner une pénalisation financière des livraisons dont la qualité d'effeuillage sera jugée insuffisante. L'observation de cette qualité se fera sur la table de tri du centre de réception, en prélevant un échantillon, sur la base de présence ou non de verts et pétioles. La qualité de l'effeuillage et du scalpage sera donc jugée par les fabricants de sucre et interviendra dans le prix payé au planteur. « *On va désormais juger ce qui se fait au champ, et si les arracheurs veulent venir voir comment ça se passe sur la table de tri, ils sont les bienvenus* », déclare William Huet, responsable du département Agronomie chez Cristal Union.

Vitesse et matériel adaptés

Les travaux de l'ITB sur la réduction des écarts, pour parvenir à la betterave « sans feuilles et faiblement scalpée », ont notamment consisté à réaliser des essais au champ afin d'étudier les différentes techniques, les différentes machines, les terrains, etc. Sans grande surprise, les essais ont montré un lien étroit entre la qualité obtenue et la vitesse d'arrachage, quelles que soient la machine, la marque ou la technique employées. Viennent ensuite la technologie et les compétences des conducteurs d'engins.

Pour les entrepreneurs, les conséquences sont évidentes : il faudra maintenir la vitesse d'arrachage à un

Parvenir à la betterave « objectif »

Le 6 septembre, à la Foire de Châlons, les sucreries étaient venues expliquer les nouvelles conditions de réception à l'usine. Les betteraves non conformes (sous effeuillées, sous scalpées) seront sanctionnées. L'objectif est d'éliminer les verts, limiter le surdécolletage et d'accroître le pourcentage de betteraves microscalpées. La notation d'effeuillage s'appuie sur un référentiel en cours de calage durant la campagne d'expérimentation 2013. Deux tranches de malus sont envisagées : une faible et une forte, mais pas de bonus.

Betterave « objectif » qui correspond à la qualité attendue.

Betterave non conforme qui correspond à une betterave insuffisamment effeuillée et sans aucune trace de scalpage.

© : Cristal Union

Les travaux menés actuellement permettront de caler le point de bascule, c'est-à-dire le type de betterave que l'on peut accepter comme conforme bien que différente de l'objectif. Par exemple une betterave comportant une trace nette de scalpeur dans le bouquet foliaire à raz de la pointe du collet.

niveau adapté. « *Chez nous, on travaille à une vitesse située entre 5,5 et 6,5 km/heure, pas plus. Il faut laisser le temps au scalpeur de faire son travail.* », déclare Christian Lemery, président de l'Union régionale EDT Champagne-Ardenne. D'autre part, il faudra investir dans des matériels de plus en plus performants au niveau de la qualité de l'effeuillage et du scalpage. C'est à cette condition que la qualité de la prestation de récolte sera maintenue. Qualité reconnue, d'ailleurs, par les sucreries au cours de la réunion professionnelle à Châlons, le 6 septembre, où William Huet de Cristal Union affirmait que, globalement, « *le travail de récolte apporte satisfaction* ». Évidemment, la qualité d'arrachage dépendra aussi du terrain (terres blanches, terres noires), de la préparation du sol, du semis, de la levée, de la maîtrise de l'enherbement, etc.

Du côté des constructeurs

Cette réunion a été l'occasion pour les constructeurs de présenter leurs nouveaux systèmes de scalpage, de plus en plus précis (voir photo), mais aussi de discuter avec leurs clients. Ils ont ainsi pu constater que, ce qui inquiète les entrepreneurs, au-delà du nouvel accord sur les réceptions, reste la concentration du secteur et l'augmentation du prix des machines.

Présent à la réunion, Frédéric Voet, entrepreneur à Herpont dans la Marne, déclare : « *Dans notre région de terres crayeuses, nous sommes habitués à utiliser des automotrices, cela nous va très bien. Nous n'avons pas spécifiquement de problèmes avec les technologies de scalpage, de ce côté-là, nos clients sont satisfaits. Par contre, les tarifs des machines ne cessent d'augmenter. Maintenant, si nous sommes amenés à nous équiper d'intégrales, plus chères, il va falloir les amortir. Cela veut dire les faire tourner plus, travailler peut-être en 3x8, modifier nos équipes, nos plannings. Augmenter nos tarifs serait la solution, mais il existe une concurrence féroce entre entrepreneurs, et il y a toujours un voisin pour casser les prix. La base du problème, c'est qu'on ne se fait pas payer assez cher de l'hectare.* »

Autre avis, celui de Didier Boissy, entrepreneur à Le Gault-Soigny au sud-ouest

Le scalpeur DynaCut du constructeur Holmer Exxact. Sa géométrie modifiée permet la récolte de la betterave complète sans ses feuilles. Les pédoncules de feuilles restant sur la betterave après le passage de l'effeuilleuse assurent le guidage en hauteur du scalpeur en excluant toute perte provenant d'une coupe trop profonde.

Les constructeurs présents à la réunion d'information (Ropa, Grimme, Holmer Exxact) se sont attachés à décrire l'impact positif de leurs derniers dispositifs de scalpage et de la maîtrise par les conducteurs. Ici M. Flamand pour Ropa.

de la Marne, qui possède une automotrice et deux intégrales. Contrairement à ses collègues de la Champagne crayeuse, il effectue deux tiers de ses récoltes en zones « difficiles ». Il reconnaît : « *Il nous reste des progrès à faire au niveau des technologies de scalpage, les constructeurs travaillent dans ce sens. Dans une certaine mesure, l'augmentation du prix des matériels me semble justifiée. Toutefois, ma clientèle est certainement différente de celle en Champagne crayeuse. Quand le travail est « facile » la concurrence est forte sur le tarif des prestations. Quand le travail est « difficile », personne ne veut le faire, on n'a quasiment pas de concurrence. Mes clients sont donc prêts à accepter l'augmentation de mes tarifs.* »

Pour Daniel Tragus, responsable du Pôle betteraves Holmer Exxact : « *Le principal problème de la filière, c'est qu'elle n'est pas équilibrée. Les prix d'arrachage sont trop bas, les entrepreneurs ont du mal à gagner leur vie. Les fabricants de matériels perdent aussi de l'argent, vous n'avez qu'à observer la disparition et les regroupements des marques ces dernières années.* »

« *On ne peut pas tout demander à l'entrepreneur* »

Sans faire trop de spéculations, on peut pressentir que l'accord sur les conditions de réception, mais également l'évolution du matériel, vont impacter les fondamentaux de la prestation de récolte : le prix à l'hectare, la technique mise en œuvre, le respect des sols, l'élimination de la terre et le planning. Le calcul des tarifs de prestation devrait, logiquement, s'orienter vers un système qui tienne compte de la surface et du temps d'arrachage, en fonction de la qualité finale souhaitée par le client. S'ouvrirait alors une discussion contractuelle entre le client et l'entrepreneur autour de la vitesse d'arrachage et de la technologie. « *Comme dans d'autres secteurs agricoles, pourquoi ne pas établir un contrat cadre entre les entrepreneurs et les planteurs*, se demande Daniel Tragus. *La contractualisation, à un niveau de prix suffisant, permettrait de sécuriser le revenu des entrepreneurs.* »

Valérie Bridoux

Prenez de l'avance avec les solutions de transfert PIUSI

POMPE POUR URÉE

STATION DE TRANSVASEMENT POUR GASOIL

GROUPE PORTABLE

INNOVATION

Grâce à son dynamisme, PIUSI, spécialiste du transfert est à l'écoute des agriculteurs et fait évoluer constamment sa gamme en fonction de leurs contraintes et de leurs attentes.

PERFORMANCE

PIUSI dispose d'outils et de procédés de production à la pointe et normalisés (ISO 9001-14001). PIUSI sait s'entourer. Il s'appuie en France, en Europe et dans plus de 80 pays, sur des distributeurs performants.

QUALITÉ

Un produit PIUSI est pensé pour être fiable, économique, respectueux de l'environnement et performant dans le temps. Tous les matériels PIUSI sont garantis 2 ANS.
PIUSI, inspire la confiance.

PIUSI®

60 SINCE 1953

PIUSI, leader européen des solutions pour le transfert des carburants

N°Vert 0 800 94 48 29

Du lundi au vendredi
8h30 à 12h / 14h à 18h

Exigez et suivez la qualité PIUSI chez votre revendeur
www.piusi.fr – info@piusi.fr

APE STRATEGIE 03 26 59 97 97 - 5757 - 09-13 - ENT

Salissement des chaussées : entre besoins et moyens

La collaboration entre les services gestionnaires de voirie et les utilisateurs, notamment les entrepreneurs, a déjà permis d'améliorer les pratiques liées au salissement des chaussées. Mais la perspective de condamnation en cas de défaut, réaffirmée en début d'année, doit dissuader chaque professionnel de prendre le sujet à la légère.

La boue sur les chaussées constitue, chaque automne lors des récoltes, un problème récurrent. Tout dépôt de boue sur la chaussée devra être éliminé au plus vite, lorsqu'il présente un risque pour la circulation, afin de répondre aux obligations légales, mais aussi pour garantir une bonne relation avec les autres usagers.

La sortie des parcelles pourrait prendre en compte le risque de salissement. Elle doit se faire, lorsque la topographie le permet, par un chemin avant de rejoindre le réseau routier.

Campagne de sensibilisation dans le nord de la France

La chambre d'agriculture et le département du Pas-de-Calais (62) ont lancé depuis 2009 une campagne de sensibilisation au risque « Boue sur la chaussée : attention danger ». Les services de gestion et sécurisation du réseau routier du département du Nord, fortement sollicités chaque année lors des récoltes de betteraves, ont bénéficié de la collaboration de l'Union régionale EDT Nord Pas-de-Calais. L'opération est reconduite dans les régions Picardie et Nord Pas-de-Calais cette année. Son objectif : rappeler l'importance de nettoyer la chaussée après, mais aussi pendant les travaux.

Un cas fréquent

Car le cas est fréquent. Chaque automne apporte sont lot d'accidents liés à l'activité agricole ou forestière. En effet, il ne faut pas oublier des porteurs forestiers qui, s'ils circulent le plus souvent hors du réseau routier, doivent parfois emprunter la voie publique pour rejoindre la place de dépôt. Et la chaussée peut aussi être rendue glissante en été, à la suite d'un orage.

Quelles répercutions ?

Si un accident survient sur une chaussée rendue glissante par votre activité, votre responsabilité peut être engagée pour les dommages causés à autrui. En absence d'accident, elle sera limitée à une amende de 5ème classe (1 500 euros d'amende au maximum ; 3 000 euros

Ce que dit la réglementation

Article R*116-2 (Code de la voirie routière)

« Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe ceux qui (...) auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public (...). »

Art. 1382 et 1383 (Code Civil)

« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer. Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence. »

Article R644-2 (Code pénal)

« Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4ème classe. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit. »

en cas de récidive). Mais en cas d'accident, le responsable encourt une condamnation à titre civil ou pénal. Il pourra alors espérer de simples dommages et intérêts si sa faute est limitée, mais encourt l'emprisonnement dans les cas extrêmes. La condamnation se base alors sur la gravité des répercussions (blessures, décès, invalidité...). Un cas rencontré cette année dans l'Aisne (lire encadré).

Mettre en œuvre des solutions

Travailler uniquement quand les conditions météorologiques sont favorables n'est pas possible pour les professionnels agricoles. En revanche, des pratiques responsables peuvent être mises en place. Ainsi, la sortie par un chemin d'exploitation pourra être préférée à une sortie directe sur la route, pour débarrasser les engins d'une partie de la boue. L'utilisation des boues de stations d'épuration en agriculture est soumise à un certain nombre d'exigences, parmi lesquelles l'attention portée au maintien d'une chaussée propre (pas de cadre législatif précis, mais un sous-entendu). Les entrepreneurs effectuant les prestations liées disposent ainsi, régulièrement, d'une balayeuse embarquée à demeure sur le relevage avant de leurs tracteurs.

Signaler le danger

Des panneaux de classe II (dimension : 1 m de côté) pourront être judicieusement placés en accotement. Mise en place dans les deux sens de circulation, la signalisation temporaire sera placée à 150 m en amont et aval de la zone dangereuse. À défaut de dégager totalement la responsabilité du professionnel à l'origine du dépôt de boue sur le réseau routier, cette signalisation limite le risque d'accident en incitant les usagers à ralentir. Le risque pour l'entrepreneur diminue donc d'autant que pour les autres usagers. Et en cas de recours, les juridictions pourront apprécier la mobilisation des moyens appropriés.

Procéder au nettoyage

Le nettoyage de la chaussée est à réaliser le plus rapidement possible et ne doit pas impacter la circulation. Dans le cas de la neutralisation d'une voie de circulation, l'accord du gestionnaire de voirie doit être obtenu. S'il peut faire appel à une entreprise spécialisée, l'entrepreneur dispose généralement du matériel adéquat : balayeuse, lame frontale équipée d'une bavette caoutchouc, tonne à eau, ou encore une pelle et un balai à main. Là, la visibilité du matériel et de l'opérateur sont primordiales. Ce dernier ne devra pas hésiter à contrôler les gyrophares et enfiler le gilet fluo réfléchissant, dont il doit disposer dans son tracteur.

L'objectif final reste la sécurité de tous les usagers de la route. Le sujet pose une nouvelle fois la question du respect, ou plutôt de l'adaptation, entre les différents usagers de la voie publique, pas toujours compréhensible face aux activités économiques d'autrui lorsqu'elles présentent des nuisances. Mais dans ce domaine aussi, la prévention vaut mieux que l'accident.

G. Le Gonidec ■

C'est avant tout une attitude proactive qu'il faut mettre en œuvre : ici, une balayeuse attelée à l'année sur le relevage avant du tracteur.

De récentes initiatives régionales mettent en lumière le risque lié aux dépôts sur les chaussées : ici en Nord Pas-de-Calais. Télécharger la brochure : www.pasdecalais.fr/Actualites/Developpement/Boue-sur-la-chaussee-un-danger-a-ne-pas-negliger2. Télécharger aussi la brochure d'information de la région Picardie : www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/boue-sur-la-chaussee-attention-a1726.html

Une jurisprudence exemplaire

Le 1er février dernier, un agriculteur de l'Aisne comparaissait au tribunal de Laon, pour la mort d'un automobiliste sur une route « insuffisamment nettoyée » après la récolte de maïs grain (quatre autres personnes, des gendarmes, ont été blessées dans la collision qui a suivi). L'agriculteur avait pourtant raclé la terre avec un godet et apposé un panneau de signalisation dans un sens de circulation, après que la pluie ait rendu la route glissante. Insuffisant aux yeux du tribunal qui l'a condamné à trois années de prison avec sursis et 150 000 euros de dédommagements aux victimes, pour homicide involontaire, blessures et manquement à une obligation de sécurité.

Les dispositifs de signalisation à privilégier : la mention « Boue », suffisante, peut éventuellement être complétée de la mention « Chaussée glissante ».

Certification phytosanitaire : les fruits d'un travail continu

Jean-Maurice et Wilfrid Lecarpentier ont accueilli au sein de leur entreprise, le 26 septembre dernier, la presse régionale et nationale. Objectif : montrer le travail entrepris pour répondre aux nouvelles exigences qu'impose la certification pour l'application de produits phytosanitaires.

[Longues-sur-Mer, Calvados] Depuis le 1er octobre, toute personne physique ou morale effectuant des prestations d'épandage de produits phytosanitaires doit être certifiée pour obtenir son agrément. Un cap franchi en Normandie par la Sarl Lecarpentier, qui effectue les traitements phytosanitaires chez une partie de sa clientèle et intervient par ailleurs sur l'Ouest de la France avec trois véhicules équipés pour le traitement de semences.

Une implication continue

Les membres de l'entreprise de travaux agricoles Lecarpentier n'ont pas songé à abandonner l'activité d'application phytosanitaire (3 000 ha annuels) et celle de traitement de semences (20 000 q). Pour satisfaire aux exigences réglementaires, ils ont pu bénéficier d'une traçabilité déjà effective et d'un effort continu de formation dans ce domaine. « *Nous n'avions rien à perdre en étant les premiers, on retrouve toujours nos billes dans ce cas-là* », témoigne l'entrepreneur. « *Plus l'administration corse les règles, plus l'activité se professionnalise, et plus nous avons du travail* », remarque un participant.

Convaincu par la pulvérisation à bas volume (il traite à 30 l/ha) et les perspectives de la réduction des doses, Wilfrid est membre du « club Spra-Coupe ». Ce groupe rassemble des utilisateurs de l'automoteur léger Challenger (voir notre couverture), qui comme lui sont sensibles aux aspects techniques de la pulvérisation. Wilfrid se rend donc trois fois par an aux réunions du club et assiste, par ailleurs, chaque année à une formation d'une semaine dispensée par Agroconsultants, le cabinet de conseil extérieur retenu par l'entreprise.

Wilfrid Lecarpentier, ici en compagnie de son père Jean-Maurice : « L'établissement d'un programme unique pour la dizaine de clients est nécessaire pour simplifier l'organisation. »

Le local de la Sarl Lecarpentier, qui a représenté un investissement de 15 000 euros, renferme le stock de produits phytosanitaires.

Dix clients mais une seule exploitation

L'entrepreneur et son client se rencontrent une première fois avant l'hiver, pour présenter puis valider le programme retenu. Deux à trois entrevues sont ensuite nécessaires dans le cadre du suivi agronomique. « *Wilfrid n'établit pas forcément le programme avec la coopérative historique du client* », remarquera Jean-Maurice. Un programme unique est en effet prévu pour l'ensemble des clients : « *C'est ça ou rien. S'il faut changer de produit plusieurs fois dans la journée, ce n'est plus gérable* », explique Wilfrid.

L'entrepreneur poursuit : « *un salarié me suit systématiquement pour le ravitaillement en eau claire et*

L'entrepreneur profite de réunions rassemblant les utilisateurs de Spra-Coupe, afin de se former en continu.

en produits. Avec cette organisation, j'arrive à traiter jusqu'à 300 hectares par jour ». Facturée 15 euros/ha, la prestation de pulvérisation représente en moyenne une charge de 100 euros/ha/an pour les exploitants (hors produits), selon le nombre de passages annuels comprenant la fertilisation sous forme d'azote liquide.

Les enseignements de la certification

Malgré sa gestion quotidienne « *comme une seule exploitation* », Wilfrid range les produits par client. Un classement à l'origine d'un écart relevé lors de l'audit. Il aurait fallu privilégier un classement séparant produits inflammables et comburants, produits toxiques et inflammables, ou encore bases fortes et acides forts.

Gain de rendement et délégation de travaux

Client de l'entreprise, François Guérin relève ces aspects auxquels il échappe grâce à la sous-traitance : « *En déléguant, j'évite la manipulation des produits, je me passe du travail administratif, de la construction d'un local et d'une aire de lavage. D'autre part, Wilfrid est plus performant que moi. Nous avons fait les comptes ensemble : le gain de rendement paye la prestation.* »

L'entrepreneur se limite pour le moment à un secteur géographique restreint (le Bessin). « *C'est une prestation qu'il faut développer progressivement pour conserver la qualité de travail.* » Il rappellera ainsi à plusieurs reprises être soumis à une obligation de résultat envers ses clients.

G. Le Gonidec

La Sarl Lecarpentier

Jean-Maurice Lecarpentier s'est d'abord installé sur une exploitation située à quelques kilomètres de Caen. Il crée une entreprise de travaux agricoles en 1972. Son atout : la proximité géographique avec des zones d'élevage et une plaine céréalière. Alors que son fils Wilfrid l'a rejoint en 2003, ce sont aujourd'hui trois structures qui cohabitent : la ferme sous la direction de ce dernier, l'entreprise de travaux agricoles qui assure le traitement de semences, la mise en cultures ou la pulvérisation. Enfin, le négoce de paille : en 2013, 16 500 tonnes destinées aux élevages et exploitations maraîchères de la région.

Automne 2013 : des vendanges éclair

Les vendanges sont terminées, il est l'heure de faire les comptes pour les entrepreneurs de travaux viticoles. S'inscrivant dans une tendance de fond, l'année 2013 aura été marquée par une récolte éclair. De faibles rendements et un mûrissement ultra-rapide en septembre auront mis les nerfs des producteurs à rude épreuve.

L'année 2013 aura, partout en France, été marquée par un printemps froid et humide, puis un été relativement ensoleillé compensant partiellement le retard de maturité des raisins. Mais, alors que la campagne de vendanges commençait, la pluie a fait son retour dans certaines régions. Et avec elle, la nécessité de récolter au plus vite pour garder une longueur d'avance sur le pourrissement des grappes.

Une conjonction de facteurs

En vallée du Rhône, les vendanges auront ainsi commencé fin-septembre, avec près d'un mois de retard. Imputable à des températures peu élevées en avril, mai et juin, ce retard s'est conjugué avec une forte pression sanitaire : botrytis, millerandage et coulure ont frappé de nombreux vignobles fin-septembre. En Champagne, ce sont les orages de grêle survenus en été qui ont fait reculer les dates de vendange. Cette même grêle aura imposé une récolte tardive et expéditive dans le Bordelais. Dans les vignobles du Sud-Est ou de Languedoc-Roussillon, les vendanges ont débuté avec 2 à 3 semaines de retard. La météorologie favorable de septembre a permis une amélioration de l'état sanitaire et une poursuite de la maturation. Mais la récolte est variable et généralement plus faible qu'en 2012.

Dans le Val de Loire, la récolte s'annonçait également tardive. Entrepreneur à Vallet (44), Franck Corbineau a fini la saison de vendange plus tard qu'à l'habitude, comme en 2012. « *En 2011 nous avions démarré fin août*, se rappelle-t-il. *En année normale, nous attaquons environ 100 jours après la floraison - en 2003, année caniculaire, la récolte avait eu lieu 85 à 90 jours après la floraison - et cette année, nous sommes plutôt autour de 95 jours. On attendait la pluie pour démarrer* », explique le responsable de l'entreprise Val 3T.

La récolte tardive dans tout l'Hexagone, se conjugue avec de fortes hétérogénéités de rendement et qualité. Et surtout, l'exigence de récolter au plus vite.

La récolte s'accélère

Finalement, un week-end de fortes pluies (40 mm) et une semaine de brouillard ont eu raison de cette attente dans les Pays de la Loire. « *Il n'y avait alors pas de temps à perdre, car la pourriture a très vite commencé à se montrer* », poursuit Franck Corbineau. Chez lui comme dans de nombreuses régions, les vendanges 2013 se sont déroulées en un temps record pour parer aux pressions sanitaires accrues. « *Il y a plusieurs années, la sai-*

Prévisions de récolte : volume en baisse, mais qualité au rendez-vous

Les prévisions établies au 1er octobre par le Service de la statistique et de prospective du ministère de l'agriculture (SSP) font état d'une récolte nationale de 44,1 millions d'hectolitres. Un volume en légère hausse par rapport à 2012 (41,2 millions d'hectolitres), mais qui n'atteindra pas la moyenne des cinq dernières années (-7 %).

son durait 3 semaines. Elle n'aura duré que 2 semaines cette année, avec un jour ça et là pour des cépages rouges, moins soumis aux pourritures. »

En Alsace, où la récolte est déjà finie, il aura fallu faire preuve de la même réactivité : « *C'était phénoménal. Il a fallu finir très vite pour éviter la pourriture* », remarque Jean-Marc Klein, entrepreneur à Albé (67). Des conditions qu'il impute au manque d'eau estival, puis à huit jours excessivement pluvieux en septembre. Dans cette région, l'entrepreneur estime qu'il manquera 10 à 15 % de rendement selon les cépages. « *Il y avait pas mal de grappes sur les pieds, donc plus de raisins coupés. Pour autant nous serons à 110 grammes au lieu de 150 grammes de sucre/l.* » Dans le vignoble alsacien, M. Klein remarque que cette année, le recrutement a été facilité : « *beaucoup de jeunes en recherche d'emploi* », observe-t-il. Un aspect positif pour la récolte manuelle du crémant.

En Champagne, Christopher Aubry se réjouit que la récolte tardive n'ait été affectée par la météo. « *Bien que tardive, la saison s'est très bien passée : la qualité est assez bonne et l'accès aux parcelles par les machines n'a pas été affecté par la météo. Seuls certains collègues ont accéléré la récolte pour parer au botrytis* », observe l'entrepreneur de Ville-Dommange (51). « *L'augmentation des charges salariales pour le vigneron (NDLR : augmentation de la contribution chômage pour les CDD, notamment), aura cette année accru les demandes de contrats d'effeuillage. Et ce phénomène risque d'être encore accentué l'année prochaine, quand ils en auront tous pris connaissance* », se réjouit Christopher Aubry. Spécialisé dans l'effeuillage, l'entrepreneur champenois emploie une quinzaine de personnes durant la saison de vendanges.

Moins de rendement, plus de charges

En Gironde en revanche, la Sarl Banton-Lauret n'a pas ressenti cet « effet crise ». Elle emploie 130 personnes en CDI et recrute chaque année 500 saisonniers. « *Je ne crois pas que la crise ait un réel effet sur le recrutement, c'est l'entreprise qui sait attirer ou pas, remarque l'un de ses dirigeants*, Bernard Banton. *Ceux qui se présentent sont presque toujours des saisonniers étrangers. Nous avons organisé des opérations de recrutement avec des partenaires. Plusieurs centaines de candidats au départ, mais 70 lors des réunions d'information. Le nombre de personnes qui ont effectivement saisi l'opportunité, je préfère l'ignorer* », se désole le chef d'entreprise. Bernard Banton préfère recruter par lui-même. « *On avait prévu plus de 1 000 personnes, doublé les équipés en prévision d'une saison très courte* », explique-t-il. On peut y ajouter 32 machines à vendanger, en propriété ou en location. « *Cette année, leur coût sera très important : les machines louées n'ont travaillé que deux jours au lieu d'une semaine, même si nous avons dépanné des clients supplémentaires. Avec des machines facturées à l'heure, on a forcément réduit le volume d'activité en proportion du rendement.* »

Bernard Banton parle d'une « petite année », avec 30 à 35 hl/ha, dans des cépages qui en produisent généralement 50 à 60. « *Des défaillances de trésorerie, il y en aura à coup sûr en clientèle* », anticipe déjà l'entrepreneur, dans des régions qui ont subi la conjonction de facteurs négatifs. C'est le cas pour les propriétaires de 5 000 des 20 000 ha du vignoble bordelais, frappés par la grêle en juin : avec un potentiel de rendement amputé de 80 à 90 %, certains n'ont même pas pris la peine de récolter.

Pourtant, grâce aux dernières pluies de septembre, la qualité devrait être au rendez-vous dans un certain nombre de régions, Beaujolais et Bourgogne notamment. Mais avec des raisins parfois récoltés « verts », la durée de garde de nombreux vins du Sud-Ouest devrait être raccourcie. À l'image de la saison 2013.

G. Le Gonidec

La courte saison 2013 n'a pas permis aux entrepreneurs d'effectuer un volume de travail conséquent avec les machines de récolte.

Symposium agroéquipement : des débouchés pour le développement durable

Organisé en partenariat avec Claas, le symposium « Agroéquipements et développement durable » a eu lieu les 26 et 27 septembre à AgroSup Dijon. Une belle occasion de faire le point sur l'avenir des métiers liés à ce sujet d'actualité.

[Dijon, Côte-d'Or] « *C'est une première entre le développement durable et les agroéquipements, et un grand honneur pour notre établissement que Claas, pour fêter un événement unique, ses 100 ans, ait choisi notre école* ». Dans son allocution d'ouverture, Claude Bernhard, directeur général d'AgroSup Dijon, rappelle que les agroéquipements constituent une spécificité de l'établissement. « *Notre formation d'ingénieur avec une dominante d'approfondissement de 3ème année « Sciences et techniques des équipements agricoles », complétée par un Certificat supérieur de l'Institut supérieur européen des agroéquipements, confère ainsi une triple compétence aux ingénieurs (agronomique, technique et commerciale) reconnue et recherchée sur le marché de l'emploi.* »

Gilles Mayer, directeur Produit et marketing Claas Tractor : « Le développement durable est l'affaire de tous ».

La table ronde du vendredi matin a fait le point sur la demande du marché en spécialistes développement durable.

Puis c'est au tour d'Hervé Bauduin, président des usines Claas France SAS, de prendre la parole. « *2013 n'est pas une année comme les autres pour Claas. C'est celle d'un anniversaire très remarquable, celui de nos 100 ans. En effet l'histoire de Claas a commencé en 1913. Une histoire de famille, la famille Claas, qui a accompagné le développement de l'agriculture européenne et ses enjeux, et notamment celui de produire plus et de produire mieux. Vous comprendrez donc pourquoi, chez Claas, parler de durabilité aujourd'hui à Dijon, prend un sens tout particulier.* »

À propos du développement durable, Hervé Bauduin rappelle tout d'abord que la vision de Claas a toujours porté sur le long terme. « *Le thème qui nous réunit, le développement durable, signifie pour moi parler de ce que nous allons faire du futur* », il ajoute que l'agroéquipement doit faire face à de nombreux challenges comme la croissance de la population mondiale, la mutation énergétique, les pertes de surfaces agricoles ou la raréfaction de l'eau.

« *Nous, constructeurs, sommes alors dans l'obligation de repenser nos machines pour qu'elles soient en mesure de relever ces nouveaux défis* », conclut M. Bauduin qui rappelle « *qu'anticiper, prévoir les évolutions, sortir des sentiers battus est une habitude centenaire chez Claas.* »

Nouveaux métiers

« *Le développement durable est une sensibilité et une attitude plus qu'une matière à enseigner* », lance M. Lagache, membre du bureau de l'Aprodema (Association professionnelle de développement de l'enseignement du machinisme agricole et des agroéquipements) en ouverture de la table ronde du 27 septembre consacrée aux nouveaux métiers liés au développement durable.

« *Soyez rassurés, il y aura des postes à pourvoir à l'avenir dans le développement durable et les entreprises recherchent plutôt des profils Bac +3 à Bac +5 avec des compétences transversales* », affirme ensuite Mme Stewart, responsable du programme européen ISLE (Innovation in the teaching of sustainable development in life sciences in Europe) au sein d'AgroSup Dijon. « *Le développement durable n'est pas une fonction chez nous, mais c'est l'affaire de tous* », conclue lucidement Gilles Mayer, directeur Produit et marketing Claas Tractor, qui ajoute que sa société recherche plutôt pour ses bureaux d'étude des « *profils pointus afin de structurer et donner des objectifs précis à l'offre produit* ». Au final, les entreprises cherchent des profils qui savent « *apprendre, assimiler et comprendre* », conclut pour sa part André Maréchal, directeur scientifique d'AgroSup Dijon.

Philippe Caldier

Qui peut vous garantir une vendange sans pépin ?

Dans un contexte en perpétuelle mutation, il est souvent difficile d'anticiper les changements.

Pourquoi ne pas s'offrir de vendanger en toute sérénité ?

La gamme de machines à vendanger GREGOIRE vous offre la fiabilité et la robustesse qui font la renommée de la marque et la fierté des équipes GREGOIRE.

Les gammes G7 et G8 vous offrent aussi :

- **Une garantie gratuite 3 campagnes** : vous êtes protégés contre tous les impondérables, pour vous focaliser à 100% sur l'essentiel, **votre vendange**.

- **Un financement gratuit 5 campagnes** avec une première échéance après vos prochaines vendanges : le financement de votre machine s'effectue **clefs en main, sans le moindre souci et il est totalement gratuit !!**

Vous souhaitez des vendanges sans le moindre pépin ... Faites confiance aux gammes G7 et G8 GREGOIRE.

GREGOIRE, c'est une gamme complète d'équipements dédiés aux vendanges et à la pulvérisation.

GREGOIRE
PASSEZ À L'AVENIR

Le salon Interforst de retour à Munich en 2014

En juillet prochain, la ville de Munich accueille la douzième édition d'un salon majeur pour les technologies forestières. Au menu, de vastes expositions, mais aussi des débats.

Les organisateurs d'Interforst sont formels : la manifestation allemande a pour ambition d'être un des salons de référence à l'échelle mondiale pour les technologies forestières. La 12ème édition de ce rendez-vous, né en 1970 et organisé tous les quatre ans, se déroulera du 16 au 26 juillet 2014, à Munich.

Innovations

Selon sa directrice, Monika Dech, il s'agit du lieu incontournable pour découvrir les dernières innovations en matière de technologies du bois et de la forêt et avoir un aperçu exhaustif de l'offre. « *Le salon couvre l'ensemble des échelons de la filière, allant de la plantation à la récolte du bois, puis aux travaux de sciage* », explique-t-elle.

Sur une surface de plus de 70 000 m², au Parc des expositions de la capitale bavaroise, la manifestation fera bien sûr la part belle au machinisme. Matériels neufs, mais aussi d'occasion, seront présentés. Par exemple, le salon devrait permettre la présentation d'un prototype de machine d'abattage, mis au point par un ingénieur allemand, positionnée sur des « pieds » (six au total), conçue pour fonctionner sur des terrains accidentés.

L'édition 2010 avait attiré 50 000 visiteurs.

Interforst entend aussi se pencher sur des techniques innovantes et participer à leur vulgarisation. Quatre thématiques seront particulièrement développées : la préservation des écosystèmes forestiers, la sécurité au travail, l'utilisation du bois-énergie et les applications pour supports mobiles dédiées à la sylviculture.

Lors de sa dernière édition, en 2010, le salon a flirté avec les 50 000 visiteurs. Plus de 80 nationalités étaient représentées. Environ 14 % des visiteurs étaient étrangers. Du côté des exposants, 413 entreprises avaient fait le déplacement, issues de 24 pays. La Suisse, l'Italie, la Pologne, la République tchèque, l'Autriche et la France étaient les nations les plus représentées. « *Pour les entreprises, Interfost constitue un excellent indicateur du marché* », commente Monika Dech.

© Messe München GmbH

Dynamiser les échanges avec la France

L'an prochain, les organisateurs prévoient la présence d'environ 450 exposants. « *Notre objectif est d'étendre encore un peu plus la visibilité du salon et sa portée* », explique la directrice. La France représente notamment un potentiel important en terme de visiteurs et d'exposants. « *Pour l'heure, il n'est pas complètement valorisé… On espère dynamiser des échanges entre nos pays.* » Pour attirer les foules, le salon compte aussi s'appuyer sur les attraits de la capitale bavaroise, très bien desservie depuis les capitales européennes.

Fabien Brèthes

www.interforst.de

L'Allemagne, 2ème exportateur mondial de bois

Vue de France, la filière bois et forêt allemande est souvent prise en exemple. Proportionnellement au potentiel français, elle affiche en effet des chiffres flatteurs. Pour autant, le secteur connaît aussi ses difficultés.

Avec ses 11 millions d'hectares de forêt, l'Allemagne arrive largement derrière la France pour sa surface forestière (16 millions d'hectares environ). Environ 30 % du territoire allemand est constitué de forêts. Dans le détail, le Land de Bavière possède la plus grande superficie boisée, tandis que la Rhénanie-Palatinat, dans le prolongement des Ardennes françaises, a le taux de boisement le plus élevé. Environ 44 % des surfaces de forêts sont privées, 30 % appartiennent aux Länder, 20 % à des entreprises, 4 % à l'État fédéral.

Malgré ses surfaces inférieures à celles de l'Hexagone, la filière bois et forêt affiche un chiffre d'affaires de plus de 115 milliards d'euros outre-Rhin, contre un peu plus de 60 milliards pour la France. Ainsi, la balance commerciale de la filière bois allemande est largement positive, avec un excédent de 5,4 milliards d'euros, alors que la France affiche un déficit de 4,4 milliards d'euros (données 2010).

Le secteur a enregistré un élan supplémentaire entre la fin des années 1990 et la fin des années 2000.

Selon des chiffres publiés en 2010, l'Allemagne restait le deuxième exportateur mondial de bois, après la Chine. Elle confortait ainsi sa position acquise depuis une vingtaine d'années. Au niveau des échanges mondiaux, le pays avait gagné principalement des parts de marché sur les articles en bois, en lien direct avec le secteur de la construction, et les papiers et cartons, qui constituent plus de la moitié de ses exportations. Au niveau des échanges de bois brut, le pays arrivait en troisième position, derrière la Russie et les États-Unis. À noter qu'en 2010, l'Allemagne restait le principal partenaire de la France dans la filière bois (19 % des échanges).

L'Allemagne reste le deuxième exportateur mondial de bois, après la Chine.

© Messe München GmbH

Quatre fois plus de chaufferies collectives

Le développement du secteur du bois-énergie a également connu un temps d'avance. Entre 2005 et 2010, l'Allemagne a doublé sa consommation de bois-énergie. Le pays compte aujourd'hui quatre fois plus de chaufferies collectives au bois que la France et consomme également quatre fois plus de granulés de bois.

Toutefois, en Allemagne aussi, la crise économique a malmené certains secteurs. En amont de la filière, les entreprises forestières ont souffert. Une situation qui s'est illustrée par la baisse de ventes de machines forestières. Après une période de forte croissance dans la première moitié de la décennie 2000, le marché s'est effondré en 2008, puis en 2009. Depuis, le secteur semble avoir retrouvé quelques couleurs, mais la situation reste fragile. Durant les deux dernières campagnes, entre 450 et 500 engins, répartis dans les trois grandes catégories de matériel (débusqueur, porteur et machine de bûcheronnage), ont été vendus en Allemagne (voir encadré).

Selon Ralf Dreeke, consultant pour le salon Interforst, « après un essor, puis un forte crise, le marché est aujourd'hui dans un contexte incertain... On assiste toutefois à un vrai paradoxe avec des engins toujours plus chers et des cours du bois qui ne suivent pas du tout la même tendance ».

Aujourd'hui, la filière bois et forêt allemande semble vivre un moment charnière. Elle peut toutefois s'appuyer sur des bases relativement solides. Le potentiel forestier est incontestable et il semble qu'il existe une réelle volonté au niveau des institutions politiques de s'appuyer sur ce secteur économique important.

Fabien Brèthes

Le marché des machines forestières malmené en Allemagne

Outre-Rhin, les ventes des machines forestières ont connu une période de forte croissance dans la première moitié de la décennie 2000. Le nombre de machines de bûcheronnage vendues annuellement étant passé d'une centaine au début des années 2000, à près de 250 en 2007. Le marché s'est ensuite effondré. 110 machines vendues en 2008 puis seulement 33 en 2009. Depuis, le secteur semble retrouver quelques couleurs, mais la situation reste fragile.

En 2010, 106 machines d'abattage ont été commercialisées sur l'ensemble du territoire. L'embellie s'est poursuivie en 2011, avec 145 machines vendues. Toutefois, le marché a de nouveau reculé en 2012 (120 machines). La dynamique a été similaire au niveau des autres types de matériels, porteurs et débusqueurs.

Le massif des Alpes bavaroises au cœur des préoccupations

Au Sud-Ouest de l'Allemagne, les Alpes de Bavière ressemblent à une frange qui déborde de quelques dizaines de kilomètres depuis la frontière autrichienne. Le visiteur y trouve un décor de carte postale. Dans les vallées, les prairies à flanc de colline s'entremêlent aux forêts et les typiques chalets en bois ne font qu'accroître la dimension pittoresque des lieux. Plus haut, c'est le domaine exclusif de la forêt où se côtoient les mélèzes, les chênes, les hêtres et d'autres résineux.

Aujourd'hui, la gestion de ce massif de haute montagne représente un défi majeur pour ce territoire. Entre les besoins de conservation et les souhaits d'exploitation de la ressource, les points de vue divergent parfois. En 2005, le Land de Bavière a créé un établissement public dédié à la gestion des forêts sur son territoire. « La préservation et la valorisation de la ressource ne sont pas opposées, explique son directeur, Rudolf Freidhager. Sans exploitation ni entretien, la forêt n'assurerait plus son intérêt touristique et récréatif (randonnée, ski, chasse), mais aussi sa fonction de protection. »

Dans la vallée de Ruhpolding, les forêts de montagne ont un rôle important au niveau de la protection contre les avalanches.

En effet, le massif constitue un élément clé pour la lutte contre l'érosion, mais aussi la protection contre les avalanches, qui ont fait de nombreuses victimes au cours de l'histoire dans ce secteur.

Pour conserver ces atouts, les autorités misent sur le maintien d'un modèle de forêt mixte, avec une exploitation sélective. Une stratégie de compromis qui implique toutefois quelques contraintes, au niveau des travaux d'abattage notamment. Les opérations se heurtent à deux problématiques majeures : la circulation des engins et les besoins de mécanisation. Dans ces secteurs accidentés, la mise en œuvre d'une exploitation sélective nécessite une mécanisation appropriée. L'usage de l'hélicoptère n'est pas rare, mais son coût demeure très élevé. C'est pourquoi l'utilisation du câble-mât tend à se développer. Les autorités y voient une solution d'avenir (lire encadré). Quoi qu'il en soit, les coûts supplémentaires liés aux contraintes naturelles sont estimés à 20 euros/m3 par rapport au coût moyen de récolte dans les autres forêts de Bavière.

Le débardage au câble-mât se démocratise

Installé dans les Alpes bavaroises, Peter Grundin développe son activité de débardage au câble-mât.

Une petite dizaine d'entrepreneurs de travaux forestiers sont basés dans les Alpes bavaroises. Peter Grundin est l'un d'eux. Il est installé près de Ruhpolding. Son entreprise compte actuellement une quinzaine de salariés. Elle est spécialisée dans les travaux d'abattage et de transport. Depuis deux ans, cet entrepreneur propose une prestation de débardage par câble-mât. Il est équipé de deux ensembles complets. Chacun d'entre eux se compose d'un camion de marque Valentini équipé d'un mât, et d'un chariot radio-commandé circulant grâce à trois câbles. Chez lui, il s'agit du modèle Seik Skybull30.

La technique du câble-mât, également appelée téléphérage, permet de débarder des zones très accidentées. Afin d'installer les câbles, une ligne de débardage est dégagée dans la forêt, d'une largeur d'une dizaine de mètres. Des arbres supports sont sélectionnés au bout de la ligne, qui peut atteindre une longueur de 800 mètres. « L'installation nécessite entre 2 et 3 jours selon les chantiers... Elle requiert une vraie technicité », explique l'entrepreneur. Le câble-mât sur camion permet d'économiser du temps de montage et de démontage. En contrepartie, il a besoin d'une desserte forestière.

Durant le débardage, les troncs sont fixés au chariot, équipé de ses propres câbles « pêcheurs », capables de haler les grumes de chaque côté sur 30 à 40 mètres. Trois hommes sont nécessaires pour faire fonctionner le chantier. Ils communiquent ensemble par radio.

Aujourd'hui, l'entrepreneur ressent un réel engouement autour de cette technique. La majorité de ses commandes sont passées par le Land de Bavière ainsi que l'État autrichien. « La rentabilité de ces chantiers reste toutefois chaotique. Elle dépend beaucoup des rendements que l'on peut atteindre... ».

Le mât positionné sur un camion permet la fixation de trois câbles destinés à faire circuler un chariot.

Les troncs sont fixés au chariot, équipé de ses propres câbles « pêcheurs ».

Les mercredi 4 et jeudi 5 décembre

Le Salon des ETA, programmez votre salon

La prochaine édition du Salon des ETA aura lieu à Laval (Mayenne). Au programme : des démonstrations, des rencontres, mais aussi des conférences et une soirée festive ! www.saloneta.com

Table ronde, proposée par le Groupe France Agricole

« Reprogrammation de l'électronique des moteurs : principes, intérêts et limites »

Mercredi 4 décembre 2013 à 14h30, dans l'espace colloque

Les dispositifs d'optimisation des moteurs, par le biais de reprogrammation électronique, progressent en France. Proposé depuis longtemps dans les milieux de l'automobile, du poids lourd ou encore du nautisme, c'est aujourd'hui l'agricole qui est investi par ces nouvelles pratiques. Le nombre d'intervenants s'est accru significativement, ces dernières années, profitant d'un flou juridique. La promesse ? Un gain de couple de puissance et une baisse de consommation. Mais l'adoption de ces dispositifs n'est pas sans risque pour l'utilisateur : perte de garantie et risque de dégâts occasionnés par un surcroît de puissance dans des organes de transmission insuffisamment dimensionnés. Remy Serai, rédacteur en chef de Machinisme et Réseaux, propose un état de la situation suivi d'un débat.

Colloque proposé par le groupe Réussir

« La nouvelle PAC : une opportunité pour les ETA ?»

Jeudi 5 décembre 2013 à 10h30, dans l'espace colloque

Ce colloque s'articulera autour de la prise de parole d'un entrepreneur des territoires, d'un agriculteur, d'un représentant du ministère et d'un représentant de la Commission européenne.

Table ronde proposée par Matériel Agricole

« Pulvérisation : des contraintes mais une opportunité pour les entrepreneurs »

Mercredi 4 décembre 2013 à 10h30, dans l'espace colloque

Agrément d'entreprise, contrôle périodique des matériels, formation des opérateurs, contrôle des effluents, les contraintes, pour mettre en place une prestation « pulvérisation de produits phytosanitaires », sont réelles. Mais proposer un service tracé et professionnel est source de vraies opportunités pour l'ETA. Pour en parler, des intervenants fabricants d'installations de traitement des effluents et des entrepreneurs engagés dans la démarche.

La soirée spéciale ETA

Mercredi 4 décembre 2013
repas assis + spectacle en deux parties
Tarif : 42 euros HT/personne, places limitées, sur réservation.

Menu :
- Gourmandise de St Jacques, petits légumes provençaux et crème d'herbes fraiches
- Carré de veau entier braisé aux champignons
- Croustillant praliné chocolat et mousseline nougat framboise, coulis framboise

Spectacle, 1ère partie : François Normag

Après quelques apparitions classiques de colombes, François Normag fait apparaître des lumières depuis... des lustres ! La très forte présence du magicien, au regard à la fois amusé et magnétique, crée une ambiance électrisante : une « Fantasmagie » qui enflamme les chandeliers... et le public ! Ce numéro lumineux a été présenté sur les plus grandes scènes et dans diverses versions au « Plus Grand Cabaret du Monde ».

Spectacle, 2ème partie : Richard Maigniez

Après avoir fait plusieurs saisons au Club Med, il se lance dans le One man show avec lequel il remporte d'indiscutables succès, en particulier dans les plus grands cabarets de la capitale. Des imitations percutantes. Avec lui, vous vous offrez toutes les voix des stars et vous pouvez même vous payer leurs têtes ! Son spectacle « dans la peau des autres » est salué par la presse comme un véritable feu d'artifice. Un tourbillon de rire et de bonne humeur. Il s'est produit dans de nombreuses émissions de télévision comme La Classe, Foucault, Drucker. C'est un incontournable des soirées évènementielles

Innov-Agri Grand Sud-Ouest

Sous un soleil de plomb, 220 exposants ont profité des 72 000 m² à leur disposition pour présenter, en statique ou dynamique, leurs dernières nouveautés. Plus de 35 000 visiteurs se seront ainsi déplacés dans l'enceinte du lycée agricole d'Ondes, à une vingtaine de kilomètres de Toulouse, les 4 et 5 septembre derniers.

[Lycée agricole d'Ondes (31)] Innov-Agri, c'est LE salon des démonstrations. Tout au long du parcours, les visiteurs peuvent apprécier au travail les automoteurs de récolte, matériels de travail du sol et semis, ou encore des matériels de fenaison tel cette faneuse.

En avant-première sur Innov-Agri Grand Sud Ouest, **Fendt** expose sa nouvelle moissonneuse-batteuse hybride 9490X, disponible en 2014. Sa cousine chez **Massey Ferguson**, dénommée Centora 7382, est aussi de la partie. Au-delà de l'adoption de la technologie SCR, les constructeurs dotent leur moissonneuse de 496 ch de la cabine Skyline inaugurée sur les séries C, caractérisée par davantage d'ergonomie, de confort et de visibilité. Elle s'accompagne éventuellement de phares de travail supplémentaires. Télémétrie AgCommand, cartographie et enregistrement de données via le VarioDoc Pro, et VarioGuide pour le guidage ; les nouvelles moissonneuses se veulent aussi plus «intelligentes». Ces évolutions se retrouveront également sur les machines à huit secoueurs P (Fendt) et Delta (MF), elles aussi dotées des réducteurs avant pivotants en version AutoLevel. S'ils nécessitent des pneumatiques 710/75R34 pour respecter un gabarit routier de 3,50 m au transport, ces trois modèles pourront adopter le train de chenilles AtraK de 660 mm, améliorant simultanément le confort, le suivi du sol par la coupe, et bien entendu la surface de portance. Le groupe Agco proposera également la barre de coupe à tapis PowerFlow dotée d'une vis au diamètre important (762 mm), pour une largeur atteignant 10,74 m. Le lamier Schumacher est entrainé des deux côtés, alors que les scies à colza latérales sont animées électriquement.

Première exposition en plein champ pour le nouvel Axion de **Claas**, dont les caractéristiques sont désormais connues. La gamme 800 compte quatre modèles, et reprend de nombreuses particularités aux grands frères de la série 900 :

cabine 4 montants, motorisation FPT avec dispositifs SCR et DOC, carter structurel, répartition des masses 50/50, etc. Elle s'étendra de 215 à 264 ch maxi (norme ECE R120). Outre leur bloc-moteur de 6,7 l de cylindrée, les Axion 800 se caractérisent par des puissances de relevage de 10,2 tonnes à l'arrière et 3,5 à 5,6 tonnes à l'avant, ainsi que sept distributeurs hydrauliques alimentés par un circuit Load Sensing débitant 110 ou 150 l/min. Les nouveaux Axion 800 adoptent un dispositif innovant pour débrayer totalement l'entraînement de prise de force avant, réduisant la consommation de carburant de 0,4 l/h. La transmission semi-powershift Hexashift sera suppléée dans un second temps par la variation continue Cmatic.

Plus de 35 000 visiteurs sont venus cette année au salon Innov-Agri Grand Sud-Ouest

Une version « coteaux » de l'Alpha Evo fait son apparition sur Innov-Agri 2013. L'automoteur de pulvérisation **Evrard** reçoit alors un moteur Deutz Tier 4I de 238 ch, la transmission EcoDrive faisant intervenir des pompes et moteurs hydrauliques Poclain d'une cylindrée supérieure, ainsi qu'un nouveau différentiel interpont en version 40 km/h. L'objectif fixé par le constructeur : gravir en charge des pentes de 40 % à une vitesse minimale de 10 km/h.

La récolte d'oléagineux en vedette

Rien de moins que 10 mètres de largeur, pour cette coupe à plateaux **Moresil**. 200ème exemplaire livré en France par le distributeur Parc Agri, ce modèle GB 1000 s'intègre dans une gamme composée de coupes et cueilleurs de 4,5 à 10 m, avec ou sans broyeurs de tiges à rotation inversée et lames réversibles. Notons que le constructeur espagnol propose un modèle repliable de 7 m, présentant une largeur de transport de 4,45 m.

Distribuées par **DCMA Dario**, les barres de coupe Zaffrani sont proposées en largeurs de 5 à 9,40 m. Elles disposent d'un bouclier avant fixe et d'un rabatteur proches de la vis d'alimentation de grand diamètre (550 mm). La nouveauté concerne deux modèles de 6 et 7,40 m, qui peuvent désormais recevoir un broyeur composé de 10 ou 12 unités à deux couteaux. Réglable en hauteur (+/- 800 mm) et en inclinaison, l'équipement est amorti par boule d'azote.

Bénéficiant de 30 ans d'expérience dans le domaine de la récolte des tournesols et colzas, **Poget** (79) exposait sur le salon la coupe intégrale à plateaux (« CIP »). D'une largeur de 6, 7,50 et 9 m, elle adopte une lame à grandes sections, un rabatteur grillagé à trois pâles coudées entraîné hydrauliquement (entraînement mécanique en option) et des broyeurs de tiges à trois couteaux réglables hydrauliquement et démontables.

Une table ronde pour exprimer les difficultés des entrepreneurs

Sur le stand de l'Union régionale EDT, comme dans l'amphithéâtre du lycée agricole qui accueille le salon, plusieurs conférences se sont adressées aux professionnels. La Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires avait ainsi choisi d'échanger, lors d'une table ronde qui s'est tenue le mercredi 4 en début d'après-midi, sur les conditions météorologiques de l'été 2013.

De l'utilisation du GNR

Mais auparavant, Gérard Napias, président de la FNEDT, a fait le point sur les conditions d'utilisation du GNR, et notamment les acquis des négociations conduites avec le ministère : ce qui a été obtenu, les points de blocages et les positions pour de futures négociations. L'occasion aussi de revenir sur les travaux que peuvent assurer les agriculteurs. « Nous avons pu récupérer les travaux annexes tels que le déneigement pour des acteurs publics, mais déplorons encore quelques blocages avec les transporteurs. » Il serait plus simple de faire récupérer la TICPE sur les travaux agricoles réalisés par les entrepreneurs et d'avoir un seul carburant. Un système envers lequel Gérard Napias se montre « assez favorable », malgré une question récurrente : qui prendra en charge cette taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, et sa déclaration ? « Derrière, il y a la taxe carbone qui pourrait nous être rattachée prévient le président de la FNEDT. Il faut donc se battre pour que ce ne soit pas fiscalisé. » Président de l'Union régionale EDT Midi-Pyrénées, Jean-Claude Gasc regrettera d'être « pris par les deux bouts », alors même que le secteur agricole stocke une grande quantité de carbone.

Après le printemps, des entrepreneurs en difficulté

Retour au sujet principal : les conditions climatiques de 2013, qui ont impacté de nombreux entrepreneurs du Sud-Ouest. En maïs, le potentiel parfois amputé de 30 % s'associera avec les charges en hausse de 15 %. Les professionnels présents lors de cet échange prévoient donc une perte de chiffre d'affaires et redoutent la future insolvabilité de leurs clients.

La FNEDT s'est mobilisée auprès des préfets, ou encore auprès des banques pour obtenir des reports d'échéances ; les médiateurs sont désormais informés de la situation. La Fédération nationale s'est mobilisée pour appuyer le classement en « zone intempérie » et débloquer un fonds auprès de la MSA ; 2,5 millions d'euros ont ainsi été obtenus. Les entrepreneurs pourront demander un report des créances ainsi qu'une baisse des charges salariales. Pourtant, les retards de cotisations MSA concerneraient actuellement 23 % des EDT, contre 6 à 7 % des entreprises du régime général.

La table ronde organisée par la FNEDT fut l'occasion d'aborder les acquis et questions en suspens pour le poste carburants. Le sujet principal restera toutefois les conséquences des semis et récoltes difficiles dans le Sud-Ouest.

Alerter, et profiter des dispositifs d'aide !

« N'hésitez pas à en faire la demande. Il faut utiliser les sommes débloquées, même si ce n'est pas dans notre culture, remarque le président, qui s'appuie sur l'exemple post-tempête de 2009 : 200 000 euros seulement ont été utilisés sur plusieurs millions débloqués, et nous sommes maintenant en difficulté... » Ces sommes seront probablement sorties de leur vocation initiale si elles ne sont pas utilisées, d'où l'importance de les utiliser. « On ne sait pas utiliser les outils qui pourront aider à nous professionnaliser, remarque-t-il. Le message est clair : Se plaindre n'est pas mauvais, martèle Gérard Napias. Il faut alerter sur les difficultés (...) parler, justifier (...) Parler de ses problèmes financiers n'est pas une tare », insiste le président de la FNEDT.

Cette conférence aura, par ailleurs, abordé des problèmes récurrents auxquels font face les entrepreneurs : exigence de salariés très qualifiés (NDLR : l'UREDT partage son stand avec l'Aprodema), ou encore dimension critique pour l'embauche de personnel dédié au travail administratif. Mais le message à retenir de cette rencontre est le suivant : les entrepreneurs doivent profiter des dispositifs d'aide mis à leur disposition.

Grâce à une maquette reproduisant leur univers de travail, les entrepreneurs ont connu une belle affluence sur leur stand. Ils auront alors pu communiquer sur des problèmes récurrents, dont le manque de personnel qualifié.

Case IH remet au catalogue des barres de coupe flexibles destinées au soja, répondant au retour de cette culture, ou encore à la demande des clients qui avaient investi dans ses premiers modèles spécifiques des années 1980. Elles récoltent à une hauteur constante du sol, environ 2 cm sur toute la largeur. Les récentes coupes 3020 sont proposées en largeurs de 6,10 m, 7,60 et 9,10 m. Elles pourront aussi récolter tous types de céréales.

Travail du sol intensif et semis multi-espèces

Lemken a choisi le salon Innov-Agri GSO pour présenter la version définitive du Rubin 12. Ce déchaumeur à disques indépendants se prête particulièrement bien aux utilisations qui pourraient en être faites dans cette région, par sa capacité à mélanger de grandes quantités de débris végétaux sur une profondeur pouvant atteindre 20 cm. Le Rubin 12 adopte des disques espacés de 15 à 17 cm. Il bénéficie d'un dégagement important : 80 cm sous châssis et 130 cm entre les deux rangées de disques indépendants. Il est proposé en six largeurs de 3 à 6 m et adopte alors une roue de transport additionnelle ou un essieu en position centrale pour compenser un poids élevé. La traction de ce Rubin 12 à une vitesse satisfaisante nécessitera 45 à 80 ch/m.

Eco-Mulch s'adresse largement aux professionnels souhaitant bénéficier de matériels spécifiques pour le semis sous couvert végétal ou un travail raisonné du sol. Le constructeur du Loiret dévoilait sur le salon sa trémie frontale « TP – Pressure Controlled » de 2 500 litres, capable de distribuer 1, 2 ou 3 produits. La technologie de cuve pressurisée et les nouveaux doseurs à cannelures caractérisent ce matériel, qui peut aisément basculer d'un produit à l'autre. Le cloisonnement à 33, 50 ou 100 % s'effectue rapidement, et l'entraînement électrique des rouleaux doseurs – peu exigeant en puissance – y participe. Notons que la technologie de pressurisation, couramment utilisée outre-Atlantique, affranchit de l'effet venturi et garantit la régularité et la réactivité de la distribution. Une cuve 100 % inox est disponible en option pour les engrais.

G. Le Gonidec

Space 2013 : le tournant agro-écologique s'amorce

Près de 115 000 visiteurs, dont un nombre encore accru en provenance de l'étranger, sont venus fouler les allées du Space. Et il y avait fort à faire, avec une surface d'exposition encore augmentée pour cette 27ème édition du salon des productions animales.

[Du 10 au 13 septembre, Parc des expositions de Rennes] 2013 est une année de nouveaux records pour le Space, alors que certaines productions animales, lait et porc en tête, amorcent leur sortie de crise. Le salon s'avère plus orienté que jamais vers l'élevage. Très peu de distinctions Innov'Space étaient visibles dans les allées extérieures, malgré un niveau technologique en constante augmentation.

Transport et épandage : le rationnel mène la danse

Dix modèles de 12 à 24 tonnes de charge utile composeront la gamme Xeal dévoilée sur le Space par **Sodimac**, et disponible à la fin de l'année. Avec une largeur intérieure de 2,31 m et une hauteur de 120 ou 152 cm, la caisse présente un volume important pour une longueur réduite (ici un gain de 50 cm par rapport au modèle Keral 2150, qui reste au catalogue). Le constructeur a conservé un double bandeau latéral et conçu un châssis élargi et rigidifié. Il dote la Xeal de garde-boues et feux à leds de série, et propose en option des rehausses alu (55, 75 ou 90 cm de hauteur), des essieux autodirecteurs, ou encore un dispositif de freinage pneumatique.

Sodimac exposait par ailleurs un boîtier de régulation pour épandeurs capable de mémoriser quatre produits et trois vitesses. Intuitif, il regroupe l'ensemble des informations sur une même page : niveau d'ouverture programmé pour la porte, dosage moyen et global, comptage horaire... Des informations qui peuvent ensuite être exportées via clé USB. La compatibilité Isobus sera obtenue dans moins d'un an.

Maitre est la propriété du groupe Chalvignac, qui emploie 250 personnes à Rongères dans l'Allier et en Vendée (constructions Simonneau). À la série Atena de 9 à 24 tonnes de CU, s'ajoute aujourd'hui la série Atlas de 14 à 24 tonnes de charge utile. Haut de gamme intégrant de l'acier « extra HLE » et de nombreux équipement en inox (rehausses, pas-

*Démarche portée par les constructeurs Rolland et Pichon, **Eco-Epandage** permettra, à la fin de l'année 2013, de décerner une certification environnementale aux matériels d'épandage de produits solides et liquides. Elle intègre des exigences d'éco-conception, de qualité de travail ou encore d'information donnée à l'utilisateur. Cette démarche innovante, qui a aussi impliqué les chambres d'agriculture de Bretagne, l'Irstea et Entrepreneurs des Territoires, a été récompensée cette année par un Innov'Space. Lire aussi EDT Mag' n°72 page 40.*

serelle, garde-boues), elle se distingue de la première par son grand volume, ainsi que par des prédispositions pour recevoir de nombreuses options : compresseur de bennage, anti-cabrage, « pack sécurité », barre anti-encastrement, homologation 40 km/h...

Lair dispose depuis plus d'un an déjà, d'une gamme de bennes au design modernisé grâce à un recours aux aciers à très haute limite élastique. Cette « Neop » était exposée sur le stand du constructeur de Moulines (50). Mais la société annonce aussi la probable commercialisation d'une gamme de remorques à déchargement par tapis et paroi frontale accompagnatrice. Seul frein évoqué : de possibles restrictions liées à la propriété industrielle autour de ce concept, pourtant connu de longue date dans le transport routier.

Le broyage, façon sud de l'Europe

Alors que la faiblesse de leur marché intérieur inquiète les constructeurs espagnols, trois d'entre eux se sont déplacés conjointement sur le Space, avec l'appui de l'organisation Agragex, dans l'espoir de trouver des distributeurs français (la France est le premier partenaire de l'Espagne dans ce domaine). **Santamaría**, constructeur centenaire et leader espagnol dans le domaine de l'épandage et du transport, a déjà fait réceptionner plusieurs modèles d'épandeurs par la Dreal. Sa gamme d'épandeurs à caisse étroite (deux hérissons verticaux) couvre un éventail de 6 à 16 t. **Gil** dispose d'une gamme longue dans le domaine du travail du sol et du semis, et exposait donc une charrue déchaumeuse ainsi qu'un semoir à quatre rangées de dents. Enfin, Belafer se distingue depuis 45 ans par son offre complète de broyeurs, pour pelles à chenilles ou chargeurs compacts notamment. Ce dernier construit aussi des matériels sur-mesure.

Orsi couvre tous les segments du marché des broyeurs, ou presque : broyeurs à axe horizontal jusqu'à 6 mètres avec attelage arrière et/ou frontal, broyeurs d'accotements de 1,05 à 2,60 m, broyeurs forestiers de 1,40 à 2,60 m, broyeurs de sarments avec bac récupérateur, tondeuses dotées d'un kit de désherbage... Ce sont ainsi plusieurs centaines de références qui figurent au catalogue du constructeur. Orsi dispose aussi d'une large gamme d'épareuses, et propose par ailleurs des équipements pour la récolte fruitière.

Nicolas a présenté en avant-première sur le Space, une nouvelle génération d'épareuses au travers de la Natura à bras avancé et pivot. Elle se distingue par ses commandes électriques proportionnelles faisant appel à la technologie CANopen. Un écran démontable fournit au conducteur l'ensemble des informations et réglages nécessaires au bon fonctionnement. Présentant une portée horizontale de 5,60 m, la Natura

adopte une tête de 1,25 m. Son rotor d'une puissance comprise entre 70 et 80 ch, est entraîné par courroies. On notera enfin que Nicolas a mis l'accent sur le design et l'ergonomie ; aspects illustrés par les feux à leds ou le coffre de rangement intégré au châssis. Disponibilité annoncée : début 2014.

Par souci d'écologie

Le constructeur **Lenormand**, de Périers dans la Manche, a conçu une barre d'effarouchement destinée à éloigner le gibier lors des opérations de fauche ou broyage. D'une largeur de 5 m, il bénéficie d'une sécurité d'obstacle non-stop et se déplie hydrauliquement. L'effarouchement est permis par les 16 chaînes et tubes qui traînent sur le sol. L'équipement attelé sur le relevage avant ou la masse frontale, est le plus souvent mis à disposition par les sociétés de chasse. Il est obligatoire chez certains de nos voisins européens. Son prix : 1 850 euros.

Chez **Pottinger**, les dernières arrivées sont les faucheuses Novacat 262 et 302 avec ou sans conditionneur, à doigts (version ED) ou à rouleaux (version RC). Si le lamier reste identique à celui des prédécesseurs, le constructeur s'est concentré sur l'attelage. Ainsi, une nouvelle suspension hydraulique fait son apparition, alors qu'un repliage à 115° garantit la compacité au transport. La nouvelle Novacat peut même être dételée dans cette position. Elle tire aussi parti d'un dispositif d'ajustement hydraulique du point d'attelage inférieur gauche ; le réglage manuel des chandelles devient alors superflux.

Deux faucheuses auront pu marquer les esprits des visiteurs du stand **Lely**. La Splendimo 550 P, issue du partenariat avec l'américain Vermeer, par son double lamier autorisant le repliage au gabarit routier, et la nouvelle Splendimo PC disponible en largeurs de travail de 3,25 et 3,65 m. Dotée d'un timon latéral ou central, elle reçoit un nouveau lamier à bain d'huile, qui garantit l'égalité de couple entre assiettes et consommerait moins de puissance. Ce lamier conserve toutefois le principe de modularité cher au constructeur : il est constitué d'éléments individuels associés. Les Splendimo PC 330 et 370 retiennent un conditionneur à doigts ou rouleaux acier, et peuvent disposer en option d'un réglage hydraulique des volets d'andainage.

Magsi s'est distingué sur le salon en présentant une sonde adaptable sur ses fourches et pic-bottes, ou vendue individuellement. Elle mesure température et taux d'humidité du fourrage (foin ou paille) lors de sa manipulation. Ces valeurs sont affichées, selon le modèle, directement sur un boîtier situé sur la fourche ou en cabine, après 30 secondes à 1 minute. Magsi projette de réduire ce temps nécessaire au traitement de l'information, sous le stade des 10 secondes.

Les matériels agricoles retrouveront les aires extérieures du Parc des expositions de Rennes du 16 au 19 septembre 2014, pour la 28ème édition du Space.

Guillaume Le Gonidec

Tech&Bio : les solutions alternatives s'exposent à Valence

Tech&Bio, c'est 245 exposants et 13 000 visiteurs rassemblés dans la Drôme pour échanger sur les pratiques culturales ou découvrir les dernières solutions à destination des productions biologiques. Une occasion unique de vérifier que ce mode de production ne délaisse pas les technologies novatrices et s'affiche, au contraire, en pointe dans la lutte contre les adventices.

[Bourg-lès-Valence, 18 et 19 septembre] Tech&Bio, c'est une centaine de démonstrations en plein champ sur le travail du sol, le binage, le compostage, etc. C'est aussi 250 exposants et près de 150 conférences, pour permettre aux professionnels engagés en agriculture biologique de décrypter les futurs enjeux de la filière ou se former aux techniques les plus innovantes.

La précision du désherbage mécanique

Principale caractéristique de ce salon de plein champ, à l'initiative de chambres d'agriculture aidées d'une quarantaine de partenaires, dont Entrepreneurs des Territoires : la majorité des matériels exposés interviennent en démonstration dans une grande variété de situations. Le visiteur pouvait ainsi voir évoluer, en conditions réelles, des matériels de désherbage mécanique de plus en plus précis.

Le binage automatisé est une des tendances actuelles dans ce domaine. Pour entrevoir une solution finalisée, il fallait notamment se rendre chez **Stecomat**, importateur des matériels Steketee. Sa bineuse IC Cultivator analyse la position des plants pour assurer un binage intégral. Selon la distance entre les plants (10 cm au minimum), elle évolue de 2 à 5 km/h, de jour comme de nuit. L'IC Cultivator peut être commandée depuis une tablette tactile, ou encore être réglée et dépannée par le constructeur, à distance depuis l'usine ! Notons que Steketee exposait une bineuse au porte-à-faux limité. En contrepartie, le montage d'une caméra dédiée au guidage est impossible entre ses deux poutres.

A l'image de Steketee, de nombreux constructeurs exploitent les technologies optiques pour proposer le binage intégral des planches. Après le désherbage « mécanique », voici le désherbage électronique.

Garford s'illustre depuis plusieurs années avec sa bineuse Robocrop, caractérisée par un cadre translateur exploitant 30 analyses du rang effectuées chaque seconde. Le constructeur anglais exposait aussi sur le salon une bineuse de 12 rangs à 45 cm, dotée d'un équipement de pulvérisation localisée pour le traitement sur le rang (sur 15 cm de largeur) alors qu'un déclenchement individuel des rangs garantit une action maximale des socs dans les pointes et autres zones de chevauchement. Il exploite le parallélogramme hydraulique, standard sur les bineuses de grande culture. « *Il sera aussi possible de travailler en pulvérisation localisée avec tous les éléments levés. N'étant pas limités par la projection de terre sur le rang, nous pourrons alors évoluer entre 15 et 20 km/h* » explique Richard Dumbrill, du distributeur Novaxi. « *Cette bineuse est faite sur-mesure, comme beaucoup de bineuses Garford* », remarque en outre l'importateur, qui précise qu'elle permet aussi l'intervention sur céréales semées à 15 cm d'interrang. « *Toute bineuse entrée de gamme peut évoluer jusqu'au guidage Robocrop. On ne bloque jamais un client* », note enfin Richard Dumbrill.

Quand les pulvérisateurs récents adoptent une coupure de tronçons automatisée, Garford réplique avec une bineuse dotée du relevage indépendant des éléments, via un parallélogramme hydraulique.

Après avoir fait preuve d'efficacité auprès des exploitants engagés en agriculture biologique, certains matériels séduisent des professionnels parfois confrontés à des impasses face à l'emploi des produits phytosanitaires. La bineuse en est un exemple récent.

L'écimeuse atteint des sommets

Et de la même manière, l'écimeuse pourrait à l'avenir élargir la panoplie de solutions disponibles pour répondre aux problèmes rencontrés en agriculture conventionnelle : manque de sélectivité des produits, fenêtres d'intervention réduites, volonté de diminuer les quantités de produits phytosanitaires utilisées... Quant aux plages d'utilisation et fenêtres d'intervention, elles sont suffisamment larges pour envisager l'emploi de cette « faucheuse d'adventices » par un entrepreneur.

Observée au travail à plusieurs reprises au cours des deux jours, l'écimeuse JR 640 entre en commercialisation après quatre ans de développement par la **Sarl JR Distribution** (17). Cette machine repose sur l'action de deux lames ou câbles, selon l'effet d'aspiration recherché. Elle autorise une vitesse d'évolution comprise entre 3 et 5 km/h pour permettre un contrôle de hauteur et dévers satisfaisant, via la commande électrique en cabine. « *On peut aller plus vite, à condition d'accepter une moindre précision* » remarque Benjamin Robert, technico-commercial. Trois moteurs et trois pompes hydrauliques en assurent l'entraînement : « *ce montage s'avère plus fiable, et évite l'effet de compensation si ça force d'un côté* », justifie-t-il. Notons que la machine en démonstration sur le salon ne disposait pas des capots de protection montés systématiquement. L'écimeuse JR Agridistribution est actuellement proposée en largeur de 6 m, mais la société n'exclut pas la proposition de modèles portés de 9 m et traîné de 12 m. Un tracteur de 100 ch est nécessaire pour supporter le poids de cette machine, vendue 25 000 euros environ.

Une vitesse limitée, 3 à 5 km/h, devra ici être maintenue pour garantir la régularité d'action en raison d'un contrôle manuel de la hauteur. L'écimeuse JR 640 repose sur l'action de câbles ou lames.

Sur le stand voisin, l'entreprise **Just Common Sense AB** présente son écimeuse CombCut. Elle se distingue par sa sélectivité : la coupe des adventices indésirables repose sur un cisaillement par l'action conjuguée du rabatteur en rotation et de lames « cutter ». Elle évolue donc dans la végétation, quand ses concurrentes agissent uniquement au-dessus de la culture en place. Le réglage d'angle des ciseaux permet alors à la culture de passer au travers, quand les adventices sont sectionnés. La CombCut maintient une hauteur de travail constante grâce à des roues de jauge. Si une vitesse minimale de 8 km/h est imposée pour garantir « l'effet ciseau », l'écimeuse CombCut se démarque par une vitesse de travail potentiellement très élevée : jusqu'à 20 km/h. « *Seul frein : la régularité* », remarque Bengt Merkel, directeur de Just Common Sense AB. Selon lui, 1 à 2 passages espacés de quelques semaines sont le plus souvent requis. La machine se négocie entre 20 000 et 25 000 euros selon la largeur de travail (6 ou 8 m), et compte pour seules pièces d'usure les lames, dont la durée de vie peut atteindre 200 hectares (25 lames/m ; 1 euro/pièce).

Le modèle CombCut se distingue par son contrôle de hauteur et, surtout, la possibilité d'évoluer dans la culture en place. La sélectivité des espèces repose sur un angle orientable des lames.

« *L'écimeuse peut aussi assurer la fauche des refus dans les prairies* », assure-t-on chez **Agronomic**, qui a récemment étendu la panoplie des solutions de désherbage mécanique en faisant appel à un constructeur de l'Aube. Celui-ci fabrique une écimeuse montée sur relevage avant, porte-masse ou encore chargeur frontal. Chaque moteur hydraulique est dédié à l'entraînement de 4 lames boomerang en inox. En version 6 m, un tracteur de 100 ch est requis pour répondre aux besoins de ces moteurs ; au-delà cette largeur, le constructeur propose généralement une centrale hydraulique. L'écimeuse Agronomic est caractérisée par des sécurités individuelles, par son joystick de commande du dévers et de la hauteur (+/- 90 cm), ainsi que par l'offre de doigts releveurs en option. Côté tarifs, pré-

voir 13 000 euros HT au départ de l'usine pour la version 6 mètres, 22 000 euros pour la version 10 m.

Une large panoplie de solutions

L'écimeuse n'est pas le seul matériel à faire son apparition chez Agronomic : la herse étrille va prochainement compléter les houes rotatives et bineuses. Proposée de 1 à 14 m de largeur de travail, la herse étrille Agronomic reçoit 6 ou 7 rangées de dents, de différentes sections et formes (coudées ou droites). L'acquéreur peut déjà choisir entre un réglage d'agressivité manuel ou hydraulique ; mais le constructeur annonce la disponibilité prochaine d'un relevage hydraulique des éléments de bineuse, via une commande manuelle dans un premier temps. Grâce à des éléments – bâtis et axes – renforcés, ces herses étrilles pourront être utilisées pour la pratique de faux semis.

La visite du ministre Stéphane Le Foll, venu rappeler les objectifs du programme Ambition Bio 2017 (à savoir le doublement des surfaces engagées en AB, d'ici à cette date) et soutenir la convergence entre économie et écologie, rappellera une nouvelle fois que la production biologique demeure en deçà de son potentiel dans l'Hexagone. En effet, aujourd'hui, les surfaces cultivées en agriculture bio représentent 1 million d'hectares (très peu en grandes cultures), soit 4 % de la SAU. Le cap des 25 000 producteurs bio a été franchi en 2013.

Agronomic ajoute à son catalogue la herse étrille ; le constructeur est donc désormais capable de fournir l'ensemble des matériels de désherbage mécanique.

L'élargissement des solutions de désherbage mécanique pourra constituer, à cet effet, un facteur de persuasion supplémentaire. Un facteur de croissance aussi, pour des entrepreneurs qui auront de nouvelles armes dans la lutte contre les adventices. Pour les itinéraires biologiques, comme pour des itinéraires conventionnels confrontés aux limites du « tout chimique », ces alternatives sont réellement les bienvenues.

G. Le Gonidec

Triade Green World exposait sur ce salon deux broyeurs GreenMech à rotor plein ou à disques.

Du côté des déchiqueteuses et des broyeurs

*Exposant sur le salon deux machines destinées à la production de bois raméal fragmenté (BRF), **GreenMech** propose des appareils traitant des diamètres maxi de 220 mm. Ces « matériels pro » sont partagés entre une gamme Arbo, regroupant les machines à rotor plein à 2 couteaux, et la gamme supérieure QuadChip, des machines à 2 disques portés sur un plateau. Les premières, étroites et maniables, se distinguent par leur simplicité d'entretien. Elles traitent des végétations sèches ou humides de 9 à 11 cm de diamètre, et reçoivent une motorisation essence de 16 ou 18 ch. Le mode de coupe des secondes permet l'obtention de copeaux plats très réguliers : « Ce n'est pas du déchiquetage, mais du tranchage » assure leur distributeur, la société Triade Green World. Ces disques de découpe affichent une durée de vie moyenne de 50 heures. Dotées de trémies de chargement et de goulottes orientables, de deux rouleaux ameneurs verticaux ou encore d'un débrayage automatique permettant au rotor de maintenir un régime de rotation adapté, les QuadChip reposent sur un châssis routier freiné. Elles pourront aussi être proposées en attelage 3 points, ou sur chenilles en version 34 ch. Les informations sont regroupées sur le boîtier de régulation électronique : comptage des heures d'activité, régime du moteur, des rouleaux et vitesse du rotor.*

Agritechnica 2013 : ce qui attend le visiteur

Le monde du machinisme agricole reprendra possession du plus grand parc d'exposition européen, du 12 au 16 novembre à Hanovre. En avant-première, voici un panorama des attractions qui laissent présager de nouveaux records d'affluence en Allemagne.

Les organisateurs annonçaient déjà, fin juin, des records de participation pour l'un des salons incontournables en Europe. Aujourd'hui, c'est chez les constructeurs que les records s'affichent. Agritechnica 2013 sera la vitrine d'une industrie du machinisme qui semble solidement ancrée dans une période porteuse : la perspective de nourrir le monde leur promet actuellement à un bel avenir.

L'édition 2013 de l'Agritechnica réunira 2 200 exposants en provenance de 46 pays. Le record de 2011 est ainsi déjà dépassé de 10 % en nombre d'exposants, de 15 % en termes de surface (23 hectares). On notera un nouvel aménagement des halls, et une participation étrangère sans précédents : près d'un exposant sur deux. Les organisateurs notent une « *forte présence de la France, maintenant en quatrième place derrière Allemagne* ». Mais si le nombre d'exposants français a doublé depuis 2000, le nombre global a crû dans des proportions plus importantes : + 155 %. On s'étonnera pourtant de voir l'Autriche ou la Turquie talonner la France en nombre d'exposants, juste devant la Chine, le Canada et le Danemark.

Les attractions du salon

L'organisation multiplie une nouvelle fois les attractions qui font la plus-value de ce salon : un centre d'information du marché des machines d'occasion dans le hall 2, ou encore un tracteur démonté en pièces en six jours, explications à l'appui, dans les halls Composants (1 & 2). Les pays du sud de l'Afrique seront mis à l'honneur (Afrique du Sud, Zambie, Mozambique, Tanzanie) dans le cadre d'un thème spécial sur l'accès aux pays émergents. Et tous les jours, le visiteur pourra retrouver des conférences et des rencontres autour de thématiques spécifiques.

Sélection de nouveautés

Amazone *Hall 14, stand G*

Amazone voit dans la préparation en bandes non combinée (strip-till) un potentiel majeur en Europe. Le constructeur a trouvé en Vögelsang un partenaire de choix, car ayant déjà conçu l'outil Xtill mais se concentrant sur le marché du lisier. Disponible dans un premier temps en interrangs de 75 cm (45 cm à l'étude), l'organe de strip-till se caractérise par son montage sur parallélogramme et sa roue de guidage en profondeur. L'Amazone XTill sera utilisé l'année prochaine en association au VarioTrail 3000, un chariot accueillant la trémie de 3 000 litres pour des semoirs EDX-VT et Citan-VT dont

Agritechnica 2013 : les infos pratiques

Parc des expositions – Hanovre
Du 12 au 16 novembre 2013
De 9h00 à 18h00, tous les jours
(Les journées d'exclusivité du commerce des machines agricoles, des grands investisseurs et de la presse spécialisée sont prévues les 10 et 11 novembre, payantes (85 euros) ou bien sur invitation.)
www.agritechnica.com

les modules de semis (éléments monograine ou éléments à disques pour les céréales) peuvent être désaccouplés, en faisant une trémie traînée.

Le constructeur va élargir sa gamme de déchaumeurs à dents avec les Cenius TX de 6 ou 7 m de largeur de travail. Travaillant jusqu'à 30 cm de profondeur comme leurs petits frères présentés au Sima, les Cenius TX reçoivent des dents C-Mix disposées sur quatre rangées (28 cm entre dents). Dotées de sécurités à ressort, elles affichent une pression de déclenchement maximale de 600 kg. Les disques de nivellement sont réglés depuis le côté de la machine par deux manivelles. Le réglage hydraulique des roues de terrage frontales est synchronisé avec celui du rouleau. Mais le Cenius TX peut aussi se passer de ce rouleau en conditions humides. Le cultivateur se distingue par un essieu central et son timon hydraulique doté en option de la fonction report de charge (+1 500 kg).

À l'occasion de l'Agritechnica, Amazone présentera aussi la version 2014 de son automoteur de pulvérisation Panterra. La capacité de la cuve augmente jusqu'à un volume nominal de 4 500 litres (4 800 litres réels). La cuve d'eau claire est déplacée vers l'arrière, le fond de cuve principale est réduit et les longueurs de tuyaux sont raccourcies. Simultanément, la commande automatique de mise en œuvre, proposée avec le pack Confort 2, se veut plus facile à utiliser. La filtration de l'air en cabine répond désormais à la norme EN 15695 (on parle de classe 4), la cabine est pressurisée et dotée de tous les filtres nécessaires. La puissance du moteur Deutz 6 cylindres avec FAP progresse de 10 % (à 218 ch) pour une utilisation améliorée dans les pentes. Alors que l'homologation 50 km/h est obtenue pour l'Allemagne, Amazone fait évoluer le système de freinage. Enfin, l'optimisation du moteur et de la transmission autorise le montage de pneumatiques de 1,95 m de diamètre et 700 mm de largeur. En 2014, la garde au sol maximale de l'automoteur pourra être de 1,70 m contre 1,20 actuellement, et un réglage de la largeur de voie de 2,40 m à 3,00 m répondra aux demandes des professionnels impliqués dans le Controlled Traffic Farming.

Case IH *Hall 3, stand 03*

En 2014, les gammes Steiger et Quadtrac s'enrichiront de trois nouveaux modèles, dotés du moteur FPT Cursor 13 de 12,9 litres de cylindrée qui répond à la norme Tier 4 Final avec l'unique dispositif SCR. Adoptant une transmission 16x2 de conception nouvelle, ils s'avèrent plus rapides sur route (37 km/h). Ces Steiger et Quadtrac 540, 580 et 620 (jusqu'à 2 950 Nm et 692 ch max) bénéficient d'améliorations dans et hors de la cabine : dernier accoudoir Multicontroller, aération au niveau du siège, écran couleur AFS 700 valorisant le pré-équipement de guidage GPS et d'agriculture de précision, rétroviseurs électriques, ou encore kit d'éclairage HID.

Case IH élargit sa série Maxxum avec trois nouveaux modèles dotés de la transmission continue à double embrayage CVX. Dotés d'un moteur FPT quatre cylindres de 4,5 l de cylindrée, les Maxxum 110, 120 et 130 CVX développent respectivement 143, 154 et 163 ch lorsque la surpuissance PowerManagement est activée. Ils accèdent à une commande de ralenti automatique, à un accoudoir Multicontroller de nouvelle génération (rétro éclairage, surface des touches accrue, nouvelle commande du sens de marche), et à un nouveau système de commande du relevage avant permettant de réguler le flottement ou limiter la course des vérins.

Case IH livrera ses nouvelles presses à balles rondes à chambre variable dès 2014. Les RB 455 et 465 produisent des balles de 0,90 à 1,50 ou 1,80 m de diamètre. Elles adoptent en option un ameneur rotatif et un roto cutter, situés à distance réduite du pick-up de 2,00 ou 2,30 m. Notons qu'une version HD à cinq barres porte-dents (contre quatre en standard) est proposée, de même qu'une seconde vis de recentrage. La trappe de décompression commandée depuis la cabine fait aussi son apparition. Des rouleaux presseurs entament un noyau de balle compact avant la prise en charge par quatre larges courroies dont la tension est dans un premier temps assurée par les ressorts, puis par la fonction Dual Density contrôlée depuis l'écran tactile. Sécurité et accès aux organes d'entraînement ont, enfin, été un axe de travail important.

Claas *Hall 13, stand B 05*

Pour cette nouvelle édition, Claas met l'accent sur les moissonneuses-batteuses, après la présentation l'année dernière du Cemos Automatic. Il s'appuiera sur l'arrivée d'une Lexion 740 au catalogue, qui se distinguera uniquement du modèle 750 par une puissance inférieure (400 ch). Elle reçoit le système de préséparation tangentielle APS de 1 420 mm. La Lexion 750 sera, quant à elle, disponible en version Terra-Trac. Les Lexion 600 accèdent à un essieu arrière redessiné pour recevoir des pneumatiques de grand diamètre, alors que le dispositif de contrôle de la pression des pneus arrière, le graissage centralisé et la caméra de recul (avec affichage automatique lors du changement de sens) peuvent désormais être intégrés sur tous les modèles. Notons enfin que la Tucano 420 (5 secoueurs, 238 ch) apparaît au catalogue et que le moteur Perkins du modèle à 4 secoueurs Avero 240 se conforme désormais à la norme Tier 4 Final.

Avec le dispositif Grain Quality Camera, le conducteur dispose à tout moment d'une mesure précise des impuretés effectuée avant l'arrivée en trémie. Il dispose ainsi d'une indication instantanée sur l'écran du Cebis (sous forme de diagramme ou d'images), et n'a plus à se retourner pour effectuer un contrôle visuel de la trémie. Ce qui lui permet d'agir immédiatement sur les réglages. Le dispositif repose sur la prise de photographies couleur par une caméra haute définition, installée au niveau de l'élévateur. Leur traitement par un logiciel interne fournit ensuite la proportion de pailles, glumelles ou grains cassés entrant dans la trémie. Lorsque la limite est atteinte, une alerte le fait savoir.

Disponible sur les Lexion dotées de l'éparpilleur radial, un nouveau dispositif adapte la distribution des pailles broyées selon le vent et la pente. Deux capteurs fixés aux supports des feux de signalisation mesurent en permanence la force du vent et l'inclinaison transversale de la machine. Après calcul, ils adaptent en conséquence les pâles de l'éparpilleur afin que le produit soit systématiquement réparti sur toute la largeur de travail.

Cressonni *Hall 13, stand A 38*

Le cueilleur à triple repliage Cressonni reçoit une médaille d'argent pour l'Agritechnica 2013. Ce cueilleur de 10 ou 12 rangs à 75 cm d'écartement, atteint la largeur de 3,45 m au transport sans toutefois masquer le champ de vision du conducteur, grâce à un repliage vers l'avant des parties latérales. Son poids reste comparable aux autres cueilleurs du marché.

Fendt *Hall 9, stand D 24*

Chez Fendt, les entrepreneurs devraient être ravis par les nouveaux produits exposés. Tous leur sont en effet destinés : tracteurs des séries 800 et 900 redessinés à l'occasion du passage à la norme Tier 4 Final, gamme d'ensileuses Katana élargie par deux modèles de 500 et 850 ch, ou encore « concept X », un Fendt 722 dont le bloc-moteur originel est remplacé par un quatre cylindres pour intercaler une génératrice de 130 kW. Le visiteur pourrait aussi rencontrer sur le salon un tracteur conventionnel de très forte puissance, information que le constructeur n'a pas encore confirmée.

Geringhoff *Hall 13, stand C 59*

Geringhoff continue d'éprouver ses deux dernières productions avec la collaboration étroite de ses clients. Testé

en interrangs de 45, 62,5 ou encore 80 cm, le cueilleur Independance est aujourd'hui en phase d'optimisation sur les aspects de l'usure et de l'entretien. Le déplacement des capteurs d'auto-contour vers l'extérieur du cueilleur a aussi bénéficié à la récolte en cultures versées. Fabriquée depuis 2 ans au siège d'Ahlen, la coupe à tapis TriFlex s'est quant à elle largement adaptée aux exigences européennes. La version 2013 bénéficie d'automatismes hydrauliques pour rigidifier les trois parties en fourrière, d'un bouton de rappel des réglages et a bénéficié d'un montage simplifié des scies à colza. Une vis activable depuis la cabine permet également de faciliter l'alimentation en colza ou seigle. Même si elles se sont distinguées en 2013 dans des cultures humides, les coupes à tapis ne présentent, selon Geringhoff, pas suffisamment d'intérêts sous 9 m de largeur.

Grimme *Hall 25, Stand F 11*

L'assistant Row Runner ouvre la voie à une gestion indépendante de la direction. Le palpeur monté à l'avant du tracteur détecte, indépendamment du tracteur, la présence des rangs ou contours. Il transmet ces informations – utilisées comme variable de correction – au tracteur compatible avec le standard Isobus, ou doté d'une direction électrohydraulique par Bus Can. Détaché de son travail de direction lorsque le tracteur évolue dans le rang, le conducteur peut alors se concentrer sur les réglages de l'arracheuse, ou venir prêter main-forte au personnel présent sur la plateforme de tri. Le palpeur Row Runner se replie pour les déplacements.

Kerner *Hall 12, Stand C 56*

Encore inconnu des professionnels français, l'allemand Kerner se concentre sur le travail du sol et le semis. À la recherche d'importateurs pour distribuer ses produits dans l'Hexagone, Kerner exposera ses cultivateurs à deux et trois rangées de dents. Des dents qui font sa spécificité : montées sur un parallélogramme pour imprimer un mouvement verti-

cal en cas d'obstacle, elles affichent un niveau de déclenchement de 700 à 1 100 kg selon le réglage retenu. Disponible de 3 à 7 m, le Stratos fera son apparition sur le salon. Ce déchaumeur à dents semi-porté pourra travailler jusqu'à 15 cm de profondeur, ce réglage étant permis par un parallélogramme. L'ensemble de la gamme Kerner, y compris le semoir rapide Eros, recevra l'un des nombreux rouleaux autonettoyants au catalogue.

Kverneland *Hall 5, Stand D 38*

Kverneland Accord a développé un châssis télescopique à écartement variable. Le nouveau concept de châssis autorisera une large variation de l'écartement entre les éléments de semis : de 30 à plus de 80 cm. Une trémie de 1 100 litres (d'autres capacités à venir) recevra la fertilisation minérale, via la vis de remplissage. Les éléments de semis Optima HD sont montés sur une poutre de 180 x 180 mm, dont la largeur totale varie de 3 à 4 m. Kverneland a retenu des tubes ronds dans la construction de l'attelage, mettant alors en avant leur aspect esthétique.

Michelin *Hall 9, Stand D 05*

Lors du prochain Agritechnica, le stand du manufacturier français n'accueillera que des nouveautés : dimensions supplémentaires dans la gamme SprayBib, nouvelle gamme BibLoad, pneumatique de grand diamètre (RCI 50 soit 2,35 m) en dimension 900/65R46, ou encore nouveau pneumatique concept pour les automoteurs intervenants sur des surfaces dures (chargeuses articulées et télescopiques sont particulièrement visés). Michelin n'oubliera pas de mettre en avant les résultats de l'étude conjointe avec l'Irstea, qui donnent encore de belles perspectives au pneumatique face à la chenille.

Trelleborg *Hall 9, stand E06*

Lors du salon, Trelleborg exposera un pneumatique concept intégrant la technologie « progressive traction ». Appliquée pour la première fois sur un pneumatique agricole 650/85R38, elle se caractérise par un crampon (ou barrette) double. Jusqu'à 10 % de capacité de traction aux champs et une réduction des vibrations sont obtenues ; cela devrait aussi bénéficier à l'usure. Après deux ans de simula-

tions numériques et tests en intérieur ou plein champ, qui ont validé le concept, le projet visant à augmenter l'efficacité du pneu en modifiant la bande de roulement entre dans sa phase finale.

ZF *Hall 3, Stand E 19*

ZF introduira des solutions dans l'ensemble de ses domaines de compétences, et pour toutes les catégories de matériels, à commencer par les tracteurs de 90 ch avec la transmission à variation continue « TMT 09 » retenue par Lindner. Mais la principale innovation de ZF est l'IRS. Selon ses concepteurs, l'ajustement de la température de l'huile selon la charge pourrait supprimer tout intérêt des transmissions Full Powershift. Les nouvelles transmissions intègrent un dispositif prévenant le patinage excessif des embrayages ou le recul du tracteur lors de démarrages en côte. Des sécurités analogues caractérisent le dernier module de transmission à quatre rapports pour prise de force : démarrage en douceur et protection de surcharge sont alors présents. ZF est aussi présent dans l'électrification, avec des générateurs intégrés ou montés sur le relevage avant, ou encore dans les dispositifs de suspension de cabine.

G. Le Gonidec

JOHN DEERE

*Contrôle de Sections par GPS à 1 € pour tout achat d'un pulvérisateur pré-équipé M700/M700i, 800i, M900/M900i, R900i ou 5430i neuf avant le 31/10/2013 chez les concessionnaires John Deere France participant à l'opération.

AS2227.5 FRE_Crp

La charrue se retourne, son marché aussi

Depuis deux ans, les ventes de charrues s'emballent. Lié à un effet de rattrapage ou conséquence de deux hivers difficiles, cet accroissement des ventes stimule les bureaux d'études. De nouveaux acteurs apparaissent, quand les autres répliquent par l'innovation. Trois barrières techniques ont ainsi été franchies en quelques mois.

Après plusieurs années marquées par une orientation vers les itinéraires culturaux sans labour, le marché de la charrue a connu de fortes hausses. Si bien que de nouveaux acteurs font leur apparition, quand les constructeurs historiques adaptent leurs produits aux tracteurs de forte puissance et initient l'entrée du labour dans l'agriculture de précision.

Un matériel qui compte

L'effet de rattrapage peut aussi expliquer de tels chiffres de ventes, mais la tendance s'affiche partout en Europe (+ 38 % en 2011, puis + 20 % en 2012), si bien que certains acteurs se dotent aujourd'hui d'une gamme de charrues. Après avoir collaboré avec l'espagnol Ovlac, Maschio Gaspardo s'est doté d'une gamme de charrues portées et semi-portées monoroue grâce à sa prise de participation (à hauteur de 40 %) chez le constructeur italien Pietro Moro. En vertu d'un accord avec Grégoire Besson, John Deere disposera bientôt d'une gamme de charrues semi-portées de 5 à 13 corps pour les marchés de l'Est. Ces charrues seront fabriquées dans l'usine Rabe de Bad Essen (Allemagne). Rappelons que la charrue fut à l'origine de la marque au cerf bondissant.

Idem pour Amazone, dont le créateur Rud Sack serait à l'origine de la charrue en fer. La charrue de milieu de gamme Cayron 200 qui sera dévoilée lors de l'Agritechnica, devrait ainsi être construite dans l'usine BBG de Leipzig ; usine dans laquelle on fabriquait des charrues jusqu'en 1998. Développée en interne, celle-ci préfigure le retour du constructeur dans le domaine du labour.

Quand les pneus larges exigent le « hors-raie »

S'il a été imposé dans un premier temps par les tracteurs à chenilles, puis par l'apparition de pneumatiques larges, le labour hors-raie bénéficie aujourd'hui des apports du guidage par satellite. Limitant la compaction en fond de sillon, cette technique peut en revanche présenter ses limites en conditions humides. La valeur de déport affichée par les nouvelles venues autorise l'utilisation du jumelage.

Vogel Noot a intégré dans sa gamme la charrue hors-raie XS Pro Vario OnLand, conçue initialement pour les marchés exigeants que sont l'Italie ou le Canada. Dotées d'une poutre de 150 x 200 mm et de sécurités non-stop hydrauliques ou à boulon de traction, ces charrues portées acceptent des puissances maximales de 400 ch. Le nombre de corps reste limité (3 à 5 ou 6) par un espacement de 90 à 120 cm. Le constructeur proposera aussi une version hors-raie de sa charrue semi-portée monoroue Hektor à 7 et 8 corps. Dotée d'une roue de grand diamètre non-débordante, elle autorisera le travail avec des tracteurs d'une largeur de 4 m maxi.

Lors du dernier Sima, Vogel Noot introduisait une charrue portée pour tracteurs de 400 ch. Dans quelques semaines, ce sera au tour d'une charrue semi-portée monoroue pour le travail hors-raie.

Les charrues semi-portées soumises à la réglementation

Depuis le 1er janvier 2013, tout engin agricole roulant d'un PTAC supérieur ou égal à 1,5 tonne doit être immatriculé. Après avoir fait l'objet d'une réception routière auprès de la DREAL (ex-Drire), il reçoit son certificat de conformité routière (« barré rouge »), et désormais un plaque d'immatriculation aux dimensions réglementaires, obligatoirement visible et inamovible. Les charrues semi-portées monoroues et à chariot sont donc concernées par cette mesure, fixée par le décret n°2009-136 du 9 février 2009.

Depuis le 1er janvier, certaines charrues sont soumises aux mêmes règles d'immatriculation que les remorques. D'autres sont assimilées à des outils portés.

Aucun constructeur n'était en mesure d'y répondre jusqu'alors. Mais plus que l'immatriculation, c'est l'installation des dispositifs de signalisation et freinage qui a été jugée trop compliquée à mettre en œuvre. « Le point le plus problématique concerne le freinage sur les charrues monoroues », explique le service Agroéquipements de Trame (ex BCMA). Des constructeurs ont donc obtenu des pouvoirs publics un arrêté, publié le 22 mars 2013, pour considérer comme matériels portés, les charrues qui répondent aux quatre critères présentés ci-dessous. Un second arrêté, stipulant l'exonération du freinage jusqu'à 10 tonnes, devrait être obtenu sous peu.

Quatre critères pour échapper aux nouvelles exigences :

• La ou les roues pivotent autour d'un axe sensiblement vertical ;

• La liaison au tracteur est réalisée par le dispositif d'attelage trois points. La liaison avec les deux points bas rend impossible le pivotement relatif de l'outil et du tracteur autour d'un axe vertical. La liaison avec le point haut est rendue flottante ou déconnectée, rendant possible le pivotement relatif de l'outil et du tracteur autour d'un axe horizontal ;

• La masse ou somme des masses sur la ou les roues est inférieure ou égale à 3 500 kg ;

• La longueur et la signalisation, notamment, de dépassement à l'arrière du tracteur reste dans les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2006.

« Chez un agriculteur, la charrue n'emprunte pas forcément le réseau routier. En revanche, un entrepreneur circule inévitablement sur la route pour aller de client en client. Dans ce cas, la responsabilité du concessionnaire pour défaut de conseil peut être engagée en cas d'accident, explique Jean-Luc Pérès de Trame BCMA. Il faut exiger l'ensemble de papiers, et surtout le faire écrire par le vendeur sur le bon de commande, poursuit-il. Car, si depuis 1954 toutes les charrues traînées devaient avoir l'homologation routière, de nombreux constructeurs ne s'y étaient pas pliés jusqu'alors. » Le défaut est sanctionné par une amende de 4ème classe et, selon les cas, par l'immobilisation ou la confiscation de l'outil.

Constructeur Charlier : un dispositif de signalisation récompensé

Frédéric Charlier, à droite, pdg de l'entreprise champenoise Charlier, en compagnie de Christian Lemery président du jury des Châlons d'Or Innovation Sécurité.

Le constructeur marnais Charlier a remporté le premier prix Châlons d'Or Innovation Sécurité, lors de la traditionnelle foire qui se déroulait en Champagne à la fin du mois d'août. Remise par Christian Lemery, président de l'union régionale EDT Champagne-Ardenne, cette distinction récompense un dispositif repliable de signalisation, complété par un afficheur. « Ces innovations font désormais partie intégrante de notre gamme et cette rampe de signalisation escamotable peut être adaptée sur les charrues existantes de la marque ou d'autres », a expliqué le dirigeant de l'entreprise, Frédéric Charlier. Un dispositif breveté répond à la problématique du retournement des éléments de signalisation : la rampe escamotable conçue par le constructeur est conforme aux derniers textes réglementaires lorsqu'elle est dépliée, mais forme un caisson de faible dimension au travail. Plaque de signalisation et feux à leds sont alors protégés. Et pour accroître encore la sécurité des charrues semi-portées au transport, le constructeur fabrique aussi en série, depuis avril, un boîtier lumineux visible depuis la cabine. Lorsque la charrue est rectiligne, que son châssis et ses roues sont alignés, et que le verrouillage a été enclenché, un voyant vert est allumé. Si, en revanche, l'un des quatre paramètres fait défaut, le voyant rouge correspondant avertit le conducteur.

Le dispositif Traction-Step retourne, sur une profondeur limitée, une partie du passage suivant pour permettre à un pneumatique de 900 mm d'entrer dans la raie.

Chez Grégoire-Besson également, on notera l'apparition de la charrue semi-portée SP9, disponible, en option, en version hors-raie. Elle exploite alors pleinement le réglage hydraulique du déport, fourni en standard.

Mais le coup d'éclat du groupe français est de ne plus opposer labour en raie et pneumatiques larges, grâce au dispositif « Traction-Step ». Sur la récente charrue Rabe Super-Albatros, un corps supplémentaire est monté en bout de poutre. Celui-ci travaille à mi-profondeur et élargit la raie pour permettre le passage d'un pneumatique de 900 mm. Le concept est désormais soumis à l'appréciation des professionnels : « *Sont-ils prêts à payer 5 corps et demi mais n'en utiliser réellement que 5 ?* » s'interrogeait peu avant la présentation un responsable de la marque allemande.

Les apports de l'électronique

Dernier axe de travail des constructeurs, mais aussi l'un des plus prometteurs : l'arrivée de l'électronique embarquée sur des charrues. Depuis juillet dernier, Kverneland étend son concept d'agriculture de précision « iM Farming » au travail du sol.

Avec « FurrowControl » développée au sein de sa division Mechatronics, le constructeur exploite pleinement le logiciel GeoControl fourni initialement sur son terminal Isobus pour l'épandage d'engrais.

La charrue Cayron 200 d'Amazone

La charrue Cayron 200 dispose d'une roue mixte, assurant le contrôle de profondeur au travail, et supportant la charrue au transport.

Destinée aux tracteurs de 240 ch maximum, la charrue de milieu de gamme Cayron 200 qu'a choisi de présenter Amazone se distingue des solutions existantes en plusieurs points. Par sa poutre rectangulaire de 120 x 200 mm censée limiter le fléchissement, tout d'abord. Par son dispositif de largeur variable, dont les tringles traversent la poutre, ensuite. Enfin, par son retournement autour d'un arbre creux de 130 mm qui peut donc servir de passage aux flexibles. La future charrue d'Amazone reçoit une roue mixte jauge/transport, et une barre de traction transversale élastique qui amortit les chocs par son montage sur articulations. Amazone note que la position des corps n'évolue pas durant le retournement, ce qui préserve de l'usure les rares paliers. Disponible en 5 et 6 corps, la Cayron 200 affiche un dégagement de 83 cm et une distance entre pointes de 100 cm. Au modèle « V » à largeur variable hydrauliquement, pourrait s'ajouter ensuite un modèle à largeur réglable par paliers. Les premiers exemplaires seront disponibles en 2015.

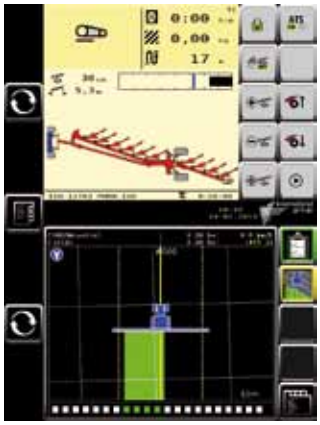

Après l'épandeur d'engrais, c'est la charrue qui exploite le GeoControl de Kverneland.

FurrowControl agit automatiquement sur le dispositif de largeur variable. Il permet à l'utilisateur d'obtenir rapidement un sillon droit le long des bordures, ou de terminer au mieux le travail dans l'obscurité.

Grégoire-Besson dote également ses derniers modèles de l'automatisme Trimble GeoPlough, gérant seul la largeur de travail. GeoPlough exploite toutes les caractéristiques des systèmes de guidage : travail sur un mode rectiligne ou circulaire, exploitation de la valve Autopilot, ajustement aisé du nombre de corps et de la largeur de travail.

Ce dispositif Trimble est disponible sur toutes les charrues semi-portées. S'il a récemment ajouté à sa gamme les charrues Juwel 7 et Diamant 11, Lemken vient de lancer Optiquick : une simulation interactive en 3D qui accompagne l'utilisateur dans la succession d'étapes aboutissant au réglage optimal. Les lignes de traction virtuelles et le choix de prises de vues en font alors un excellent programme d'apprentissage.

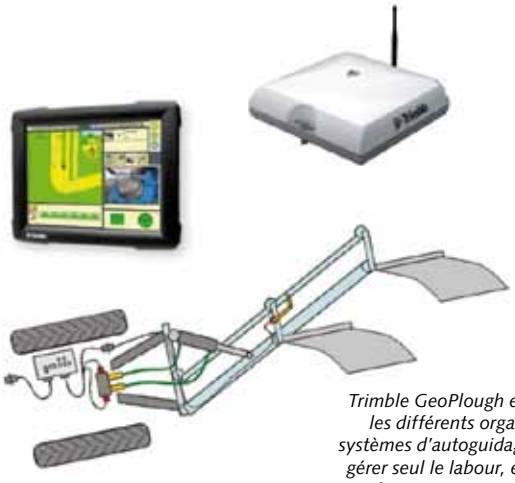

Trimble GeoPlough exploite les différents organes des systèmes d'autoguidage pour gérer seul le labour, en ligne droite comme en courbe.

Le labour le plus économique tient toujours à ces multiples paramètres fondamentaux, qui constituent souvent une discipline sportive – le labour a son véritable championnat du monde – pour l'utilisateur consciencieux. Mais simultanément, la perspective de confier à un tracteur dépourvu de conducteur cette opération culturale, s'approche chaque année un peu plus.

G. Le Gonidec

Gros plan : les chenilles adaptables

En l'espace de trois ans, proposer des chenilles est devenu une exigence pour les constructeurs d'automoteurs de récolte. Plusieurs entrepreneurs hexagonaux se sont même laissé séduire par des chenilles adaptables pour remplacer les roues de leur tracteur. Avant que l'hiver ne pointe le bout de son nez, cinq acteurs du marché décrivent leurs produits.

Moissonneuses-batteuses

Au cours des trois dernières années, proposer un train de chenilles à la place des roues avant est devenu incontournable pour les constructeurs de moissonneuses-batteuses. Cet élément répond aux exigences de charge accrue et de maintien du gabarit routier, plus qu'à un intérêt agronomique.

John Deere s'est entouré du spécialiste allemand Harain, pour proposer cet équipement dès le lancement de ses dernières moissonneuses-batteuses de la série S. En Europe, les machines New Holland sont proposées avec des chenilles sous le nom « Smarttrax ». Elles bénéficient alors, comme chez Case IH, de l'expérience accumulée depuis 15 ans avec le tracteur articulé QuadTrack. Au sein du groupe Agco, les plus imposantes moissonneuses-batteuses des marques Fendt et Massey Ferguson peuvent recevoir d'usine, depuis cet automne, un train de chenilles baptisé « Atrak ». Celui-ci est fourni par Tidue. Le même fabricant a été retenu par Deutz-Fahr pour équiper ses nouvelles C9000. Quant à Claas, il affiche la plus grande expérience interne, produisant ses trains de chenilles TerraTrac en tant qu'« original equipment manufacturer » (fournisseur de composants) pour : Ploeger et Grimme notamment. Le constructeur allemand avait conceptualisé dès le début des années 1990 l'utilisation de chenilles sur des moissonneuses-batteuses Commandor 116 et 228 CS.

Quid de l'homologation routière ?

Actuellement, seuls les constructeurs de tracteurs à chenilles (équipés d'origine) sont en mesure de garantir la conformité pour circuler sur le réseau routier. Si les vendeurs de chenilles adaptables ne fournissent pas de réponses à ce sujet, l'utilisation de telles chenilles implique l'obtention d'une réception à titre isolé de la part de chaque utilisateur pour circuler sur la voie publique, dans l'attente d'une évolution de la réglementation.

Berco

Haladjian est depuis plus de 50 ans un distributeur français de pièces détachées et d'équipements pour matériels TP. Associée à des nombreux fournisseurs, la société bénéficie d'une offre large et complémentaire qui lui permet de répondre à de nombreuses problématiques. L'adaptation de trains de roulement acier sur des moissonneuses-batteuses fait notamment partie de ses compétences. Cet équipement permet d'éviter les phénomènes de tassement des sols, de réduire le temps d'arrêt et de maximiser les récoltes. Les moissonneuses montées sur train de roulement acier peuvent rentrer dans les parcelles les plus humides, mais sont en contrepartie limitées en vitesse d'avancement : 5 à 6 km/h maximum. Haladjian, au travers de la gamme Berco, propose l'ensemble des pièces qui compose un train de roulement : galets, barbotins, roues folles et tuiles acier de 800 mm de largeur. Les produits Berco bénéficient de process de fabrication innovants et de contrôles qualité exigeants afin d'offrir robustesse, fiabilité et confort de conduite. Haladjian dispose également d'une équipe d'experts délivrant des conseils et des préconisations techniques aux clients.

Soucy Track

Track Equipement a été créé en 2009 pour distribuer sur le territoire français les systèmes chenillés canadiens Soucy Track. Spécialisé dans la construction de chenilles caoutchouc, Soucy Track est une entreprise de 1 200 personnes qui réalise entièrement la fabrication de ses produits. Cinq usines produisent la gomme caoutchouc, réalisent la construction des bandes caoutchouc ainsi que les composants plastiques, la métallerie et la fonderie. Les chenilles agricoles se composent de 2 lignes distinctes. Des systèmes dédiés aux engins de récolte, qui se montent en lieu et place des roues, fixés directement au bout de l'arbre de transmission. Et des systèmes destinés aux tracteurs qui subissent des efforts de traction, portance et torsion très importants et dont le rôle de l'arbre de roue est uniquement de faire tourner la bande caoutchouc par l'intermédiaire du barbotin. Un châssis reliant les deux côtés est alors solidement boulonné sous le pont arrière tandis que deux demi-châssis sont ajustés aux deux parties mobiles du pont avant. Chaque train roulant est emboîté en son centre sur un pivot assurant sa flottaison. Ils sont construits comme des boggies de remorque. Le système STech 800 a été présenté à Innov-Agri 2013 sur un tracteur John Deere 8335, qui évolue généralement dans les pentes de Montesquieu-Lauragais. Ce système abouti est le fruit de plusieurs années de recherches et de tests. La partie arrière montée sur les deux essieux des plus gros tracteurs articulés se nomme STech 900. Ces produits Soucy sont garantis 3 ans. Visualiser le film de la démonstration chez Benoît Julien à Montesquieu-Lauragais (Haute-Garonne) : http://phithomas.wix.com/images

Poluzzi

Fabricant de chenilles depuis 1982, Poluzzi est reconnu mondialement par les plus grandes marques de matériels pour la récolte (céréales, maïs, riz, pommes de terre, betteraves...), et propose une gamme complète répondant aux demandes les plus spécifiques. Les trains de che-

BIGAB
SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

LEADER EUROPEEN DE REMORQUES POLYBENNE

BIGAB Generation 2

BIGAB 10–14 G2 – Une remorque avec système de chargement à crochet nouvelle génération

- Angle de basculement de 60°. 12 degrés supplémentaires par rapport au modèle précédent.
- Vitesse de basculement augmentée. Effectue l'opération de basculement deux fois plus vite que le modèle précédent.
- Abaissement en position flottante/libre.
- Verrouillage châssis/blocage du boggie pour un accrochage plus sécurisé/silencieux.
- Verrouillage hydraulique double du châssis.
- Barre de remorquage boulonnée pour plus de flexibilité.
- Le châssis est traité par grenaillage et peint à l'aide d'une peinture bi-composante pour une PROTECTION UV de qualité supérieure. Ce traitement durcit la peinture et lui donne un fini brillant durable.

VISITEZ NOTRE STAND 26 K 08 À AGRITECHNICA ET ASSISTEZ À LA BIGAB GENERATION LIVE !

BIGAB
IL N'EXISTE QU'UN SEUL DEPUIS L'ORIGINE

FORS MW
We make it easy
Usine:
E-mail: info@forsmw.com
www.forsmw.com

AGENT/ IMPORTATEUR - FRANCE:
New Solagri Tél: (+33) 03 21 06 17 15 · new-solagri@wanadoo.fr
SARL MARSALEIX René et fils Tél: 05 55 73 72 05 · nicolas.sargnac@orange.fr
Ets Roche Tél: 06.08.42.30.97 · patrice@remorques-roche.com
Ets Giraud et Fils Tél: 04.77.24.91.66 · Agriforest42@yahoo.fr
E.S.D Tél: +33 06 70 07 17 38 · contact@esd-dauphine.com

European Union Regional Development Fund
Investing in your future

nilles sont disponibles en version 3 ou 4 galets, avec bande caoutchouc de 635, 760, 860 et 900 mm de largeur. Ces bandes spécifiques Bridgestone sont autonettoyantes. Le montage des galets sur balancier fournit plus de souplesse et réduit la de compaction du sol. Ce système compact aura un impact important sur le respect agronomique des sols. Une roue de traction de grand diamètre maximise la vitesse de déplacement sur route ; une roue de traction modulable avant/arrière pour une meilleure mise en place sur machine et davantage de compacité. L'angle d'attaque modulable permet de privilégier franchissement et/ou portance. Les chenilles existent en deux versions : chenilles standard à système de balancier breveté, pour une souplesse et un confort d'utilisation, ou chenilles Poluzzi en moyeux débouchant afin de limiter la largeur de la machine. Poluzzi produit également des chenilles métalliques. En France, MRA (67) est l'importeur exclusif des chenilles Poluzzi.

Stark Tidue

Tout en préservant les sols, les chenilles Tidue permettent de passer là où les pneus ne peuvent accéder sans perte de vitesse grâce à un multiplicateur de vitesse. Universelles, elles s'adaptent à toutes les machines, tous les matériels, toutes les marques (moissonneuse-batteuse, ensileuse, tracteur, remorque, porte-caisson…), et pour tous les travaux (récolte, semis, travaux publics, travaux forestiers…). Ce sont également les seules chenilles suspendues du marché à la fois sans électronique et sans hydraulique (technologie brevetée intégrée dans une chaîne cinématique fermée, sans entretien). Ces avancées technologiques associées aux conditions météorologiques pluvieuses lors des récoltes de maïs, font le succès de cet équipement sur son marché, écoulé à 132 paires sur l'année 2012. L'année dernière, Stark avait enregistré fin octobre/début novembre une augmentation des commandes de chenilles de l'ordre de 133 %, avec des pics de près de 250 appels entrants certains jours. Environ 70 paires de chenilles avaient été vendues en 3 semaines. L'installation de chenilles sur les trains avant des machines de récolte constituant alors l'unique alternative aux pneus pour moissonner les champs de maïs grain, semis de blé et orge, suite à de fortes intempéries. Et depuis le début de l'année,45 paires de chenilles ont déjà été vendues, certains entrepreneurs anticipant des récoltes pluvieuses et décalées dans la saison de 30 à 60 jours.

Zuidberg Tracks

Zuidberg Tracks, filiale du groupe Zuidberg, poursuit son développement depuis le rachat fin 2011 de la société Westtrack. Intégration et industrialisation sont les maîtres mots : la production a été transférée vers le site principal à Ens (NL) pour optimiser les processus. Désormais la gamme chenilles profite de l'expertise et des machines-outils de ces leaders dans le domaine des accessoires pour tracteur. Initialement répandues essentiellement aux Pays-Bas, les chenilles caoutchouc étroites se retrouvent maintenant dans d'autres régions. Les chenilles étroites Zuidberg Tracks bénéficient d'une longue expérience et sont particulièrement intégrées sur le véhicule. Elles restent cependant facilement interchangeables avec les roues. Généralement utilisées pour les automoteurs de récolte, les chenilles de la gamme universelle, sont de conception standard, et fixées directement sur les réducteurs. Le châssis intégral permet de les adapter facilement sur différentes machines et de les permuter aisément avec les roues standards sans déposer la bande de roulement. Enfin, les chenilles intégrées : fixées par un châssis intermédiaire sur le véhicule, leur intégration à celui-ci est optimale. Le châssis restant sur la machine, il est facile de permuter les chenilles avec les roues. Les options dans cette gamme permettent d'optimiser la largeur de la chenille tout en respectant les contraintes de gabarit et de garde au sol. Selon les dimensions, les chenilles Zuidberg Tracks sont livrées avec 2, 3 ou 4 larges roues intermédiaires, en option une suspension boggie et une peinture dans la couleur du véhicule sont proposées. En France, la Sarl HB (77) est importateur exclusif.

RÉUSSISSEZ AVEC PÖTTINGER
Robustes pour des ETA !
PÖTTINGER TERRASEM
PÖTTINGER LION
PÖTTINGER NOVACAT
PÖTTINGER JUMBO combiline
PÖTTINGER SERVO
PÖTTINGER
France
www.poettinger.fr

Productivité + visibilité + polyvalence = + de rentabilité
Pour tester sur vos chantiers les bénéfices du VSV, demandez nos formules découvertes !
VSV
VÉHICULE SERVICE VIABILITÉ
Fabriqué en France
"Retrouvez toutes les applications du VSV sur www.noremat.fr"
NOREMAT
NANCY 03 83 25 77 78
AUXERRE 03 86 94 07 93
LYON 04 74 68 79 25
NÎMES 04 66 02 19 30
GAILLAC 05 63 41 28 15
BORDEAUX 05 56 31 53 54
CHOLET 02 41 75 00 89
RENNES 02 99 37 65 07

Une prestation de mélange direct à la ferme

La société Pollen, dans l'Est de la France, a pour objet le négoce de matières premières destinées à l'alimentation du bétail, mais assure également des prestations de mélange à la ferme. Son dirigeant, Dominique Neige, a développé un outil original en partenariat avec un constructeur.

Sur les routes des vallées du cristal, près de Baccarat (54), l'étrange remorque de la société Pollen équipée d'une grue et d'une mélangeuse ne passe pas inaperçue. Opérationnel depuis février 2013, l'outil préparé selon les prescriptions de Dominique Neige permet de préparer tous types de mélanges humides, complets ou semi-complets. Une prestation qui répond aux besoins des éleveurs bovins soucieux d'optimiser le coût de l'alimentation de leurs troupeaux.

L'utilisation de coproduits dans les exploitations laitières est aujourd'hui largement répandue. Elle permet de réduire l'apport en concentrés, qui peut représenter une charge non négligeable pour les exploitations. « *La réduction du coût alimentaire est une stratégie que nous avons choisi d'adopter ces dernières années. Réaliser un mélange directement à la ferme nous permet d'incorporer à la ration les coproduits et l'ensilage de maïs issus des parcelles de notre exploitation. Nous limitons ainsi nos achats de concentrés* », confie Jean-Michel Petit, éleveur à Glonville (54). Le surcoût lié à la prestation de mélange s'établit « *entre 3 et 5 euros par tonne, en fonction du type de mélange et des volumes mélangés* », explique Dominique Neige.

Dominique Neige, gérant de la société Pollen, a imaginé un outil hybride, alliant grue et mélangeuse.

Une idée développée depuis 10 ans

L'idée d'une prestation de mélange a germé dans l'esprit de Dominique Neige il y a presque 10 ans. À cette époque, le matériel de l'entreprise Pollen se résume à une mélangeuse classique, avec un bol d'une capacité de 32 m³ du même type que celles visibles dans les grosses exploitations laitières. Un chargeur télescopique permettait de manipuler les ingrédients disposés sur le sol. « *Cette formule fonctionnait correctement, mais j'ai souhaité développer un outil spécifique, plus rapide et dédié à notre activité.* »

La conception de l'engin imaginé et breveté par Dominique Neige a été confiée à une entreprise spécialisée située en Alsace, qui conçoit et fabrique des remorques destinées aux entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers. « *Les ingénieurs du constructeur ont conçu notre outil, sur la base d'un châssis*

Mélangeuse et grue en action sur le chantier de mélange.

La remorque Pollen, attelée au camion tracteur, sur les routes de Meurthe-et-Moselle.

grumier comme on en croise dans les forêts vosgiennes. Ce travail a nécessité pas moins de 2 300 heures de bureau d'étude. »

Côté technique, la remorque répond aux exigences réglementaires indispensables aux déplacements sur route et n'entre pas dans la catégorie convoi exceptionnel. « *Après un passage au service des mines, sans mauvaises surprises, la remorque a été homologuée* ».

Conception sur-mesure

La principale spécificité de cette remorque réside dans son essieu avant roulant. Celui-ci est en position haute lors des déplacements sur route. « *Une fois sur le chantier, l'essieu descend pour rendre la remorque mobile et parfaitement autonome* », détaille le grutier qui conduit également le convoi sur la route. « *Le moteur Iveco de 510 ch situé à l'avant de la remorque anime alors un moteur hydraulique Poclain et trois pompes hydrauliques Danfoss qui assurent le fonctionnement de l'essieu avant (deux roues motrices et directionnelles), des trois essieux directionnels arrières, des trois vis de la mélangeuse et de la grue* ». L'outil hybride permet à Dominique Neige de mélanger 70 t/h pour les plus gros chantiers, grâce à la mélangeuse Triolet d'une capacité de 45 m³ dont la vidange ne prend que 2 minutes.

« *La grue, inspirée par celle des camions grumiers, est dimensionnée en fonction de nos besoins. Son axe rotatif permet un mouvement à 180 degrés et, en bout de flèche, le godet avale 2,5 m³ à chaque prise* », précise le gérant de Pollen. Une journée de travail et un seul opérateur (aidé ponctuellement par l'éleveur) suffisent à confectionner un silo pour une année d'autonomie.

L'activité de Pollen ne se résume pas pour autant à la préparation de silo de ration complète ou de concentré directement à la ferme. « *La prestation de mélange vient en complément de mon activité principale, le négoce de coproduits. Je l'envisage comme un service supplémentaire que j'apporte à mes clients* », explique M. Neige. Le catalogue Pollen propose une dizaine de coproduits différents, issus principalement de l'amidonnerie, de la sucrerie et de la brasserie locales.

Le service proposé par l'entreprise Pollen a déjà séduit une centaine d'éleveurs du Grand Est. « *Notre secteur d'intervention s'élargit aux régions frontalières, preuve que ce nouvel outil séduit* », conclut Dominique Neige.

Olivier Wendling

Transport et exigences sanitaires : un sac amovible pour les céréales et le compost

La Sarl Lemée a conçu un équipement permettant de transporter successivement céréales et compost, dans le respect des normes sanitaires en vigueur. Une solution qui conforte le modèle économique basé sur l'échange entre les différents bassins de production.

La publication de la réglementation UE 142/2011 aurait pu remettre en question l'échange compost-céréales entre les régions d'élevage et de grandes cultures. C'était sans compter sur la volonté des dirigeants de la Sarl Lemée dans les Côtes-d'Armor, qui a abouti à la conception d'un dispositif innovant : le Certibag.

En 2012, la Sarl Lemée a été distinguée pour son « Certibag » autorisant le transport successif de compost et céréales, dans le respect des normes sanitaires.

Un concept interne

« *Depuis la fin de l'année 2008, une réglementation interdit le transport de produits destinés à l'alimentation humaine ou animale après celui de produits de classe II ou III. Sauf dans le cas d'un emballage du type big bag* », explique Christophe Lemée, l'un des dirigeants de l'entreprise. Une remise en cause potentiellement lourde de conséquences pour l'entreprise qui en avait fait un modèle d'activité. « *À la suite d'une réflexion collective au sein de l'entreprise, nous avons donc conçu un big bag géant* » explique le dirigeant. Pour cela, l'entreprise de transport et négoce a pu s'entourer d'un « bâchiste » installé à 2 km du siège d'Aucaleuc (22), alors que la nouvelle conception des matériels de transport a nécessité le savoir-faire d'un carrossier aluminium.

Maîtriser le risque sanitaire

Le dispositif Certibag permet le transport successif des deux produits, en garantissant le respect des normes sanitaires. Au lendemain d'un dépôt de brevet le 31 janvier 2011, la Sarl Lemée recevait la Draaf, la DGAL, puis des responsables de Qualimat*. Tous ont noté l'herméticité du

La « procédure » Certibag

La procédure de nettoyage/désinfection nécessite environ une heure et demie. Elle est effectuée par le conducteur, dans la parcelle où a lieu le déchargement.

Intégré à l'intérieur des bennes aluminium, Certibag comprend un système de bâchage isolé dans la partie frontale lors du transport de compost. Celui-ci est ensuite déployé pour le chargement de céréales, après les opérations de lavage et désinfection évitant ainsi toute contamination croisée. Le système de nettoyage haute pression et la réserve d'eau de 500 litres intégrés sur les bennes autorisent le lavage au sein de la parcelle (le désinfectant bactéricide/fongicide utilisé est biodégradable). La procédure comprend, enfin, la prise d'une photographie numérique horodatée. « Si elle n'a pas de valeur réglementaire, la photographie de l'intérieur de la caisse est un plus indéniable alors que la traçabilité papier a été négligée par certains acteurs. Qualimat contrôle ces photos lors de son audit annuel » illustre Christophe Lemée.

La Sarl Lemée

Créée en 1968 par Christian Lemée, l'entreprise familiale s'est très tôt orientée vers le secteur agricole avec des activités de négoce de céréales et d'approvisionnement. Après la reprise par ses fils, Hervé et Christophe, au milieu des années 1990, le marché des produits organiques constitue une nouvelle source d'activité. L'exportation de produits organiques passera de 34 000 tonnes en 2005 à près de 100 000 tonnes cinq ans plus tard. L'entreprise commercialise aujourd'hui une large gamme de produits organiques – dont les compositions peuvent évoluer à la demande – via un réseau de revendeurs. Elle dispose d'une cinquantaine d'ensembles de transport routier, faisant le lien entre ses sites dédiés à la composition des produits normés, au stockage, et les zones d'épandage.

Site internet : www.lemee-sarl.fr

L'entreprise Lemée dispose de plateformes de compostage. Elle produit ainsi des produits normés, dont la composition peut évoluer à la demande.

dispositif et l'absence stricte de contact entre les deux produits transportés successivement. Christophe Lemée est confiant concernant une prochaine validation nationale.

Certibag reste réservé aux remorques de longueur limitée : l'unique essai sur une semi-remorque laisse des doutes quant à la stabilité au bennage ou encore à l'aisance de déroulement de la bâche sur 11 m de longueur, par le seul conducteur, alors que l'intérieur reste humide. « *Une aide mécanique sera trop compliquée* », juge Christophe Lemée.

En attendant l'écotaxe

Le coût du dispositif, 8 000 euros pour un ensemble camion-remorque, est, selon Christophe Lemée, « *forcément moins important que celui du trajet à vide vers une plate-forme, éloignée dans ces zones de plaine. Il sera encore plus avantageux avec l'entrée en vigueur de l'écotaxe au 1er janvier 2014, les kilomètres effectués à vide n'étant pas répercutables.* » Si les détenteurs du brevet s'interrogent sur la façon de commercialiser le Certibag, ils en ont déjà retiré trois bénéfices au sein de leur entreprise : le retour au niveau d'activité précédent la nouvelle réglementation, la conquête de nouveaux clients, et un gain indéniable sur le plan de l'image.

G. Le Gonidec

(*) Qualimat : association des industriels de l'alimentation animale, assurant notamment le contrôle des risques liés au transport des matières premières.

■ Fondateur en 1946 de l'entreprise qui porte son nom, **Louis Quivogne** est décédé début septembre à l'âge de 87 ans. Il avait œuvré toute sa vie au développement du secteur du machinisme agricole, avec une énergie et une volonté dont se rappellent tous ceux qui l'ont connu.

■ Malgré un déclin de la demande de pneumatiques sur le continent européen, la société **Apollo Vredestein** vient d'annoncer un bénéfice net en hausse de 27 %. Il s'établit à 46,6 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires global de 425,5 millions d'euros.

■ Il y a 55 ans, Sir Edmund Hilary réussissait un exploit historique en atteignant le Pôle Nord au volant de 3 tracteurs MF 35 modifiés. Entourée d'explorateurs et techniciens, Manon Ossevort s'apprête à rejoindre en 2014 l'Antarctique, au volant d'un tracteur **Massey Ferguson 5600**.

■ Constructeur de matériels de travail du sol et de récolte des betteraves, l'entreprise **Franquet** lance un nouveau site internet proposant aux visiteurs des vidéos, photos, schémas techniques et caractéristiques complètes des machines. Rendez-vous sur www.franquet.com

Joskin

DPA et Isobus pour les épandeurs

Après deux ans de collaboration avec le spécialiste Müller Elektronik, Joskin est en mesure de proposer un pilotage électronique annoncé « hypercomplet » et ergonomique. Le boîtier unique a dans un premier temps concerné les tonnes à lisier, pour commander les gyrophares, bras de pompage, sections de la rampe d'épandage, dosages, suspensions d'essieux, etc. Dans ce cas, l'Isobus implique la présence d'automatismes de séquence. Intégrant des pictogrammes spécifiques au constructeur belge, la version commercialisée aujourd'hui est compatible avec tous les types de machines : bennes et caisses d'ensilage, épandeurs de fumier, tonnes à lisier, ou systèmes Cargo. L'équipement Isobus Joskin comprend le joystick 18 fonctions et éventuellement le terminal avec écran couleur lorsque l'utilisateur n'en est pas encore équipé. Joskin offre par ailleurs une documentation personnalisée (uniquement les fonctions présentes sur la machine) et la possibilité de se connecter au GPS. 125 équipements sont actuellement en service.

Seconde génération du TetraX

Disponibles en versions de 10750, 12900 et 14000 litres, les tonnes à lisier Joskin TetraX2 s'apparentent aux Modulo2 par leur structure auto-portante soudée sur toute la longueur de la cuve. Bénéfices : la compacité de construction et la facilitation de la traction. La TetraX2 se caractérise par le montage de quatre pneumatiques 650/85R38 ou 650/65R42 sur le même axe, pour une largeur totale de 2,60 m. Une flèche à suspension pneumatique est disponible en option pour remplacer les lames de ressort transversales. Le nouveau TetraX reçoit un relevage intégré 4 points de dernière génération, et retient une alimentation latérale pour l'outil arrière.

Doosan Daewoo

Pelle compacte DX 140

La gamme de pelles à déport arrière réduit s'est élargie dernièrement avec le modèle DX140LCR-3 de 15,3 tonnes. Son moteur Cummins QSB de 4,5 litres développe 108 ch et un couple accru de 15 % par rapport au précédent. Les vitesses de déplacement (3,2 et 5,3 km/h selon la gamme sélectionnée), forces au balancier et au godet sont également en hausse. Le contrepoids alourdi de 400 kg accroît la capacité de levage. La DX140LCR-3 profite d'une nouvelle cabine, intégrant des molettes à commande proportionnelle, un panneau de commande plus ergonomique, un écran couleur de 7 pouces et un automatisme de rappel des débits et pressions pour 10 accessoires. La nouvelle pelle sur chenilles DX140LCR-3 est pourvue d'un châssis inférieur et d'un bras plus robuste, ainsi que de bagues renforcées. L'accès aux organes progresse alors que le ventilateur de refroidissement, électrique, s'active automatiquement. La DX140LCR-3 adoptera en option une flèche à volée variable, une lame de terrassement ou des patins de chenille en caoutchouc de 500 mm.

D-EcoPower : utiliser la bonne puissance

Profitant de l'adaptation à la norme Phase 3B, Doosan dote ses pelles sur chenilles DX340LC-3 et DX380LC-3 d'une nouvelle technologie assurant davantage d'efficacité. D-EcoPower repose sur une régulation électronique de la pompe hydraulique, intégrée dans un circuit à centre fermé. Neuf capteurs détectent la quantité d'huile nécessaire pour la tâche à accomplir, alors que le distributeur principal – à centre fermé – minimise la chute de pression. La pompe à régulation électronique optimise alors la puissance du moteur. L'emploi de cette technologie se traduit par une baisse de la consommation de carburant associée à la hausse de la productivité, mais aussi par un meilleur ressenti pour le conducteur, et une meilleure progressivité lors de mouvements brusques.

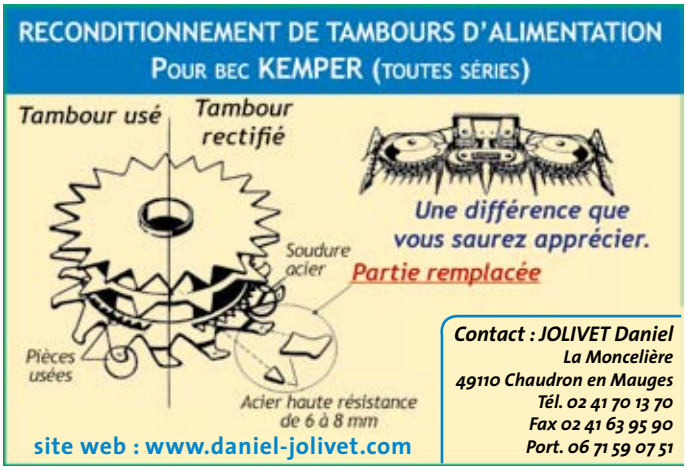

Comatra

Les pneumatiques sous haute surveillance

Commercialisé par Sodijantes, l'équipement de mesure Comatra TPMS permet au conducteur de connaître en permanence la pression de gonflage des pneumatiques de son engin, ainsi que du véhicule qu'il pourrait tracter. Il permet aussi de détecter instantanément une anomalie : pression inadaptée, fuite d'air, température supérieure à 80 °C. Au nombre de 4 ou 6 selon le kit retenu, les capteurs communiquant par WiFi s'insèrent dans les trous des jantes 15,7 mm (ETRTO 15,7 mm - TR 618A). Ils intègrent une batterie 3,6 V d'une durée de vie moyenne de 5 ans. Lors d'une modulation route-champ, Sodijantes préconise de disposer deux afficheurs avec inverseur en cabine. L'afficheur Comatra se branche sur le circuit 12/24V. L'écran de 8 x 5 cm est disponible en trois couleurs.

Stark Industries

Une tournée de 50 dates dans le Sud-Ouest

Stark Industries entamera à partir de mi-octobre, durant deux mois et demi, une tournée visant à mieux faire connaître ses produits. Dans le Sud-Ouest, une équipe nomade va donc assurer des démonstrations du cueilleur à maïs, en particulier dans les département 40, 64 et 65, avec confrontations aux autres équipements du marché si nécessaire. Né en 2009, Stark Industries a progressivement étoffé son catalogue. C'est par un partenariat avec Stronga et Pronar que l'éventail de matériels distribué s'est récemment étendu aux portes-caissons. Cette année encore, les chenilles universelles Tidue devraient apporter une activité importante, avec près de 80 commandes déjà enregistrées. Les dirigeants pensent atteindre un chiffre d'affaires global de 10 millions d'euros en 2013, soit plus de 60 % de hausse par rapport à 2012.

Kramp et Grene

Fusion dans la distribution

En unissant leur force, ils seront les leaders dans la distribution de pièces et services pour l'industrie agricole, avec 625 millions d'euros de chiffre d'affaires dans 22 pays. Kramp et Grene, qui travaillaient déjà ensemble depuis 1998, vont procéder à un échange d'actions. La fusion permettra dans un premier temps d'élargir la gamme de produits et services proposés, et n'aurait aucune incidence sur les 2 400 employés et la clientèle (13 000 commandes par jour). Kramp possède plusieurs sites en France, dont un centre logistique établi récemment à Poitiers.

Claas et SDF

Une proposition commune en 2015 ?

Dans un communiqué de presse envoyé fin-septembre, Claas annonce travailler actuellement avec le groupe Same Deutz-Fahr sur le développement d'une gamme de tracteurs standard de 70 à 110 ch. Les deux constructeurs travailleraient ensemble sur « *une solution pour développer, produire et distribuer des tracteurs de cette gamme* ». Les deux groupes ne sont pas en mesure de préciser cet échange actuellement, mais prévoient de partager davantage d'informations à ce propos au printemps 2014.

Trelleborg

Les applications numériques au complet

Après le calculateur de charges, les brochure technique et brochure pneumatique en version électronique, Trelleborg lancera trois nouvelles applications (« apps ») : Tire Efficiency, Dealer Locator, et aTtraction. La première mesure le gain obtenu avec les pneumatiques de la marque. La seconde en identifie le revendeur le plus proche, et fournit quelques données météorologiques. Enfin, la troisième est la version interactive d'un support d'information, diffusé depuis plusieurs années en version papier auprès des professionnels agricoles. Trelleborg a par ailleurs mis à jour et rendu disponibles sur smartphone et tablette ses premières applications. Le manufacturier se dit convaincu que « *l'interaction digitale est fondamentale pour l'agriculture* ».

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

ABONNEZ-VOUS

MES COORDONNÉES

Société : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Fax : _____
E-mail : _____

MON ACTIVITÉ

❍ Entrepreneurs de travaux agricoles
❍ Entrepreneurs de travaux ruraux
❍ Concessionnaires
❍ Centre de formation
❍ Entrepreneurs de travaux forestiers
❍ Entrepreneurs de travaux publics
❍ Constructeurs de matériel
❍ Autres : (préciser)

❍ JE SUIS ADHÉRENT

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif « spécial adhérents » pour 1 an (soit 8 numéros), **au prix de 27 €**

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

❍ Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Entrepreneurs des Territoires - 44 rue d'Alésia 75014 Paris - Pour tout renseignement : Tél. 01 53 91 44 98

❍ JE NE SUIS PAS ADHÉRENT

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires
Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros) **au prix de 49 €**

Je joins mon règlement :
Chèque à l'ordre des Éditions Fitamant
Carte bancaire N°
Date de validité
Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Date et signature indispensables :

❍ Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Éditions Fitamant CS 62020 - 29018 Quimper Cedex
Pour tout renseignement : Tél. 02 98 98 01 40

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

Novembre 2013

12-16 : Agritechnica à Hanovre (Allemagne). Le salon international du machinisme agricole attend plus de 2 700 exposants de 46 pays. Sur une surface de 388 000 m², il accueillera près de 420 000 visiteurs. Compte-rendu du salon dans notre prochain numéro EDT de décembre 2013.
www.agritechnica.com

26-28 : Sitevi au Parc des expositions à Montpellier (34). Salon professionnel pour les filières vigne-vin, fruits-légumes & oléiculture, le Sitevi présente une offre exhaustive de matériels, équipements, produits et services. Sa vocation : accompagner les professionnels dans le développement de leur entreprise, en les guidant dans le choix de matériels ou en les informant sur les nouvelles techniques, le marketing, la commercialisation, le développement durable… Il se déroule au cœur du bassin méditerranéen, dans la Région Languedoc-Roussillon, première région viticole de France en surface et première région productrice de fruits. Il bénéficie ainsi d'un emplacement privilégié en Europe pour un rayonnement à l'international. Sont attendues : 1 062 entreprises de 22 pays, et 48 880 entrées dont une sur cinq en provenance de 54 pays.
www.sitevi.com

Décembre 2013

4-5 : Salon des ETA au Parc des expositions de Laval St-Berthevin (53). L'unique salon d'affaires exclusivement réservé aux entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux ainsi que leurs équipes. Sur 15 000 m², les entrepreneurs pourront rencontrer l'ensemble des fournisseurs du marché de façon privilégiée et pourront prendre en main certains matériels sur les espaces dédiés (9 000 m²). Au total, plus de 200 marques seront présentes. Les exposants et les espaces d'essais et de démonstrations sont tous situés le long d'une allée unique circulaire. Vous découvrirez les dernières innovations européennes en terme de machinisme qui viendront tout juste d'être exposées à Agritechnica (Hanovre, Allemagne). Soirée des ETA mercredi 4 décembre à 19h30 (menu prestige, spectacle). Pré-inscrivez-vous pour bénéficier de tarifs préférentiels, jusqu'à 85 % de réduction.
www.saloneta.com

Janvier 2014

14-16 : Sival au Parc des expositions à Angers (49), près de 600 exposants et 20 000 visiteurs, le salon des matériels et techniques viticoles, horticoles, arboricoles et légumiers. Les exposants couvrent l'ensemble des problématiques liées aux productions végétales : le machinisme agricole (constructeurs et distributeurs), le travail du sol, les produits phytopharmaceutiques, les engrais, les emballages, les services. Tous les grands enjeux agricoles sont couverts : les laboratoires, les énergies renouvelables, les produits de nutrition d'origine naturelle, les engrais bio, le désherbage mécanique, la gestion et le recyclage des déchets et rejets. Le Sival accueille une offre unique en matériels maraîchers et arboricoles.
www.sival-angers.com

Mars 2014

13-16 : Salon Bois Énergie au Parc des expositions de St-Étienne (42). Du 13 au 16 mars : chauffage domestique, exploitation forestière. Du 13 au 14 mars : industrie et collectivités locales. Le salon rassemble la gamme la plus complète d'équipements de chauffage au bois, de types de bio-combustibles et de filières d'approvisionnement. Le salon est également reconnu en tant que plateforme de lancement des innovations les plus récentes. Plus de 350 exposants et de 13 000 visiteurs dont 7 000 professionnels.
www.boisenergie.com

Mai 2014

15-17 : Congrès national EDT au Kursaal à Dunkerque (59). Le 82ème congrès est organisé par l'Union régionale EDT Nord Pas-de-Calais Picardie. Contact organisation : Jean-Paul Dumont, 06 08 21 34 86.
Plus d'information et plans d'accès sur le site du Kursaal de Dunkerque : www.dunkerquekursaal.com
Pour découvrir la région Nord Pas de Calais : www.tourisme-nord-pasdecalais.fr

Juin 2014

19-21 : Euroforest à Saint-Bonnet-de-Joux (71) Bourgogne. Dans la forêt de Chaumont, un circuit sera aménagé pour permettre de découvrir tous les métiers de la forêt, le matériel et les équipements. Euroforest est organisé par l'interprofession bourguignone Aprovalbois et la CFBL (Coopérative forestière Bourgogne Limousin). En 2010, Euroforest a accueilli plus de 28 000 visiteurs sur trois jours et 260 exposants avec 380 marques représentées. La baisse de fréquentation en 2010 était liée à l'abandon du dimanche comme jour d'exposition et surtout à une météo exécrable qui avait découragé une partie des visiteurs. L'objectif pour 2014 est de retrouver le niveau de fréquentation de 2006, soit 35 000 visiteurs et de mettre l'accent sur la qualité : une préparation du site, qui doit être adapté à toutes conditions météo, accueil des visiteurs avec des parkings suffisamment vastes et différents accès, avec une nouveauté : la mise en place de navettes pour acheminer les visiteurs depuis les parkings qui ne seront pas à proximité immédiate du site. *www.euroforest.fr*

En tant que salarié agricole, AGRICA est pour moi bien plus qu'un assureur.

Retrouvez votre conseiller AGRICA
au SITEVI de Montpellier
Hall A5 -Allée A - Stand 029
du 26 au 28/11

Pour assurer ma protection

AGRICA est plus que complémentaire

RETRAITE - PRÉVOYANCE - SANTÉ - ÉPARGNE

Groupe AGRICA

www.groupagrica.com

Salon des ETA.
Vitaminez vos affaires !

Le Salon des ETA est l'unique salon d'affaires exclusivement dédié aux entrepreneurs de travaux agricoles et leur équipe.
Sur 30 000 m², les dirigeants des 200 marques exposantes vous présenteront leurs produits et matériels.
De quoi faire le tour de tous vos besoins et vitaminer vos affaires.

www.saloneta.com

Liliane et compagnie

Salon des ETA
Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers

profield events

Mercredi 4 et jeudi 5 décembre 2013 au Parc des Expositions de Laval (53).